
HN 6GBS F

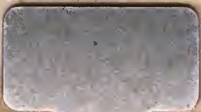
[Traduit de l'anglais de PRIDEAUX
par Daniel DE LARROQUE]

Première édition française.
BARBIER, IV, 993 f.

L'Abrégé chronologique de la "Vie des auteurs arabes, etc...."
occupe les pages 265 à 321.

L'Ouvrage comporte en outre deu
Tables Alphabétiques des sujets
et des auteurs cités.

20 NF





75



LA VIE
DE
L'IMPOSTEUR
MAHOMET;

RECUEILLIE

DES AUTEURS ARABES,
Perſans, Hebreux, Caldaïques,
Grecs & Latins:

AVEC

*UN ABREGE' CHRONOLOGIQUE
qui marque le tems où ils ont vecu,
l'origine & le caractere de leurs Ecrits.*



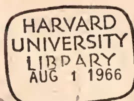
Melle Demoudieres

A PARIS;

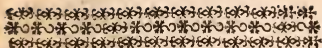
Chez JEAN MUSIER, ruë de Petit-Pont,
à l'Image de Saint Antoine.

M. DC. XCIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



Jackson



PRÉFACE.

SI la Verſion dont j'oſe faire part au public, luy donne le même plaiſir que l'Original Anglois me donna à la prémiére lecture ; je n'auray pas lieu de regreter les ſix ſemaines que j'ay employées ou à le mettre en nôtre langue, ou à revoir ma Traduction.

L'Auteur aûquel nous le devons eſt le Docteur *Prideaux*, tres-ſçavant dans les Langues Orientales, & connu auparavant par l'édition

des *Marmora Oxonienſia.* Il a eû deux vûës differentes en compoſant cét ouvrage. L'une de faire une Hiſtoire éxacte du Mahometiſme, & de la maniére dont il s'eſt établi dans le monde; ſans y rien mêler de ce que la paſſion & le préjugé ont répandu de douteux ſur cette matiere; & l'autre de faire ſervir à une fin ſage & chrétienne, la Vie d'un auſſi méchant homme que *Mahomet.* Ce qui a donné lieu à cette ſeconde vûë, eſt l'état où ſe trouve la Religion Chrétienne en Angleterre, qu'une multitude odieuſe de Déiſtes a infectée depuis

quelque tems, & qui écrivent avec la même fureur que *Celſe*, *Porphyre*, *Hierocles*, & *Julien* faiſoient autrefois, & avec autant de licence que ſous des Empereurs Payens.

Mr. *Prideaux* touché de ce ſcandale a donc joint à cette Vie de Mahomet, *une Lettre*, qui mérite plûtôt le titre *de Traité* contre ces nouveaux ennemis du Chriſtianiſme, par laquelle il les combat, en faiſant voir d'un côté les voyes légitimes & ſaintes que la Religion Chrétienne a miſes en uſage pour ſe faire recevoir dans le monde, ce qui eſt une preu-

vé inconteſtable de ſa verité ; & celles dont l'erreur s'eſt toujours ſervie ou pour s'établir ou pour ſe maintenir.

Comme ces deux écrits ſont tout differens, & qu'ils n'ont point de liaiſon qui ne ſe puiſſe rompre, ſans préjudicier à aucun d'eux, je me ſuis uniquement déterminé pour le prémier, ſans vouloir toucher à l'autre. Si je vivois dans un lieu auſſi expoſé aux incurſions des Athées, que l'Angleterre, je n'aurois eû garde de ſeparer dans cet ouvrage le Dogme d'avec l'Hiſtoire : & j'aurois crû devoir à ma Patrie, le même

ſecours que d'autres offrent à la leur.

Mais comme ce genre d'ennemis eſt auſſi inconnu à la France, qu'autrefois le parricide à *Sparte*, nous n'avons pas beſoin de nous mettre en défenſe contre des monſtres que nous ne penſerions pas même devoir naître dans une ſocieté d'hommes, ſi des Etats voiſins du nôtre ne nous apprenoient qu'il y en a. Quelque ſolide que ſoit le Traité de M^r^. *Prideaux* contr'eux, je crains, pour le dire en paſſant, qu'il ne produiſe pas tout l'effet qu'il en attend. Dés que la ſoûmiſſion aux déciſions de

l'Eglise n'a plus de lieu, il eſt difficile d'arrêter ces écarts où des eſprits déréglez s'abandonnent. Si quelque choſe pouvoit les retenir ſans cela, ce ſeroit la ſévérité des loix, mais elles leur donnent toute licence. Ce même païs qui a pourvû d'une maniére toute particuliere par la Chartre du *Scandalum Magnatum*, à l'honneur de ſes Pairs, offenſé par de ſimples paroles, a oublié depuis qu'il a rompu l'union avec l'Egliſe Catholique, à en faire autant pour le Dieu des Chrétiens, & pour la Religion qu'ils profeſſent. Car s'il y en avoit, & que l'on les obſervât, on

n'y verroit point regner ces desordres. Cette digression est un peu longue pour une Préface, mais elle est née si naturellement sous ma plûme, que je n'ay pû la rejetter.

Je reviens à la Vie de Mahomet que Mr. *Prideaux* a écrite avec tant d'éxactitude, qu'il n'a pas avancé la moindre circonstance qui ne soit appuiée de l'autorité d'Ecrivains de toutes nations, lesquels il a même citez en marge. Cette maniére d'écrire l'Histoire a été, je l'avoüe, inconnuë à la plûpart des Anciens, mais elle est devenuë nécessaire dans ce

ſiécle, où l'ignorance & l'infidélité de tant d'Hiſtoriens a ſi ſouvent abuſé de la bonne foy des Lecteurs, qu'ils demanderoient aujourd'hui volontiers une caution bourgeoiſe à la plûpart de ceux qui ſe donnent la qualité d'Hiſtoriographes.

Mr. *Prideaux* n'a pas borné ſon éxactitude aux ſeules citations ; il a voulu encore l'étendre en faveur de ceux qui liront ſon Livre, juſqu'à leur faire connoître le genie & le caractére des Auteurs qui ſervent de garands à ſa narration ; en nous donnant un catalogue abrégé de leurs écrits , avec un jugement

propre à régler l'eſtime qu'on en doit faire. Je n'ay eû garde d'obmettre une piéce ſi importante, & qui n'eſt pas un des moindres endroits de tout le Livre.

Si je n'ay pas répandu beaucoup d'ornemens ſur ma Traduction, il faut s'en prendre à mon peu de talent, & au tems abrégé que j'y avois deſtiné. J'ay tâché à recompenſer, par la fidélité à rendre les penſées de l'Hiſtorien, le défaut d'élégance; & dans le fonds, je croy que l'un vaut bien l'autre.

J'avoûë néanmoins que j'ay en deux endroits retranché deux comparaiſons auſſi

fausses qu'odieuses contre la Religion Catholique, & qui sont des suites de préjugez injustes que le Schisme a fait naître. Feu Mr. *Briot* Protestant, fit la même chose il y a plus de vingt ans, en traduisant de l'Anglois, l'*Etat présent de l'Empire Ottoman*, par Mr. *Ricault*, & ne jugea pas même à propos d'en parler en sa Préface. Pour moy qui porte la circonspection plus loin, j'ay voulu avertir le Lecteur de mes omissions, afin de faire connoître jusqu'où va ma sincérité, la seule bonne qualité dont je me picque.

J'ay auſſi adouci dans le Catalogue quelques termes choquans à l'article de *Jerôme Xavier* ; perſuadé que quelques injures de moins ne diminuoient rien du prix d'un ouvrage. J'y ay ajoûté encore deux articles qui ne ſont point dans l'original, mais qui ſervent à faire connoître les écrits de deux François, dont l'un entr'autres a immortaliſé ſon nom. Je n'ay pas voulu au reſte rien changer à ce même Catalogue, bien que je ſois perſuadé que Mr *Prideaux* n'y ait pas toujours ſuivi ſon éxactitude ordinaire, je me

ſuis contenté de marquer d'une Etoille, ce qui pouroit eſtre plus correct.

Je finis cette Préface, par une remarque, que je tiens de l'Auteur, & qui eſt néceſſaire pour bien entendre les noms Arabes qui ſe rencontrent à tous momens dans ſon Hiſtoire. C'eſt que la particule *al* chez les Arabes répond à l'article, ὁ, ἡ, τὸ, des Grecs, & au François, *le*, *la*, comme par éxemple dans *Al*, *Abbas* : que ſouvent cet article ſe met à la fin du nom, & qu'ainſi, au lieu de *Ebn*, qui veut dire Fils, on dit, *Ebno'l* le Fils, au lieu d'*Abu*, *Abu'l*, qui ſignifie le Pére.

Et parce que c'eſt une coûtume chez les Arabes, de prendre des noms de diſtinction des Fils ou des Péres, on accroît ſouvent les leur par ces qualitez, ou relations. De maniére que quand *Mahomet* eſt appellé *Ebn Abdollah Abu Caſem*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, le Fils d'Abdollah, le Pére de Caſem: *Ebno'l Athir*, le Fils d'Athir, *Abu'l Abbas*, le Pére d'Abbas: *Abdo'l*, le Serviteur, de l'article *al*, & du nom *Abd*, d'où l'on fait *Abd'ollah*, le Serviteur de Dieu, & *Abdo'l Shems*, le Serviteur du Soleil.

Au reſte la véritable prononciation du nom de *Ma-*

homet, eſt *Mohammed ;* cependant on s'eſt déterminé pour la prémiére, afin de s'accommoder à l'uſage.





LA VIE DE L'IMPOSTEUR MAHOMET.



Ahomet, ou, comme prononcent les Turcs, *Mohammed*, nâquit [a] à la Mecque dans l'Arabie. Il étoit de la Tribu des *Korashites*, [b] une des plus illustres de toutes celles qui habitoient ce Païs-là; & descendoit en ligne directe des aînez de *Pher-Koraish* le premier de la

a Abul Faragius Abul Feda. Elmacin. Alkodai, &c.

b Hotting. Histor. Orient. lib. 1. c. 4.

Tribu. Voicy comme les Auteurs Arabes racontent sa genealogie. [c] Ils disent que *Galeb* fut fils de *Pher-Koraish*, & *Lawa* de celuy-cy : que ce *Lawa* eut un fils nommé *Caab*, & ce fils deux enfans mâles, l'un qu'on appelloit *Morrah*, & un autre plus jeune sçavoir *Ada*, duquel le Calife *Omar-Ebnol-Chattab* étoit issu. *Chelab*, *Tayem* & *Yodak* étoient fils de l'aîné. De *Tayem* nâquirent *Abu-Beker* & *Telha*, & de *Yodak*, *Chalid Ebn-Walid*.

[c] Abul Feda. Pocock. Specim. Hist. Arab. p. 50 & 51. Ecchelensis Hist. Ar. part. 1. c. 3. Lib. de generatione & nutritura Mahometis.

[d] Ce fut Chelab qui changea les anciens noms des mois Arabes, pour leur en donner d'autres qu'ils retiennent encore aujourd'hui. Cette innovation fut d'abord reçûë des *Korashites*, & ensuite des autres Tribus Arabes aprés qu'elles eurent subi le joug de Mahomet. S'il fut celébre par ce changement,

[d] Golii Notæ ad Alfraganum, p. 4.

il ne le fut pas moins par la naissance de ses deux fils *Cosa* & *Zahrah*, & sur tout du dernier, puisqu'*Amena*, mere de Mahomet, tiroit de luy son origine.

[a] L'aîné s'aquit beaucoup de gloire parmi les *Korashites*, pour avoir le premier élevé sa famille à l'honneur d'être la dépositaire des clefs du *Caaba*: & à l'intendance de ce Temple aussi renommé alors par les Pelerinages des Païens Arabes, que pour ceux qu'y font aujourd'hui les Mahometans.

a Abul Feda. Pocock Specim. Hist. Arab p. 42. 50. & 342. Ecchelensis. Hist. Arab. p. 1. c. 3.

Ce dépôt étoit auparavant gardé par *Abu-Gapshan* de la Tribu des *Cozaïtes*, dont l'antiquité étoit remarquable chez les Arabes. Ils descendoient de *Joktan*, & avoient long-tems habité *Yaman*, c'est-à-dire l'Arabie heureuse. Mais forcés par les inondations du Lac d'*Aram* à chercher un autre

païs, ils se transporterent dans la Vallée de Marry, qui n'est pas éloignée de la Mecque.

Cette mutation en fit jusques dans leur nom, aïant été toûjours appellés depuis ce tems-là les *Kozaïtes*, c'est-à-dire *separés*, parce qu'ils ne conserverent plus de liaison avec le reste de leur parenté.

Ils ne furent pas long-tems dans ce nouveau séjour sans y donner des marques de leur valeur & de leur puissance. Ils se rendirent maîtres de la Mecque & du Temple de *Caaba* qu'ils possederent en paix durant plusieurs siécles.

Mais comme tous les Successeurs d'un même état ne se ressemblent pas, *Abu-Gapshan* un des descendans de ces genereux *Kosaïtes* dégénerant de la vertu de ses Ancêtres, perdit par sa foiblesse ce qu'ils avoient

aquis par leur vertu. Il étoit extrémement adonné au vin, *Cosa* profita de ce foible, surprit cet homme indolent dans la débauche ; & acheta de luy pour une bouteille de vin les clefs du Temple avec l'intendance de ce fameux édifice.

Lors qu'*Abu-Gapshan* eut dissipé son yvresse, il s'apperçût qu'il avoit fait un mauvais marché, mais son repentir tout promt qu'il fut ne lui rendit pas ce qu'il avoit si sottement perdu, ce qui donna lieu depuis à ce proverbe Arabe, *c'est le repentir d'Abu-Gapshan*, pour dire perdre sans retour une chose précieuse.

Le sentiment de sa perte excita en lui l'envie de la reparer. Et parce que les *Kosaïtes* sembloient partager avec luy la honte attachée au malheur qui luy étoit arrivé, il les appella

à son secours. *Cosa* aussi ardent à conserver qu'à acquerir, mit de son côté tout en usage pour maintenir son usurpation. Il envoïa solliciter secretement tous les *Karashites* dispersés dans les Tribus voisines, de se trouver armés à un rendez-vous qu'il leur donna à jour nommé. Ils y accoururent selon qu'ils en étoient convenus, & fondant à l'improviste sur leurs Ennemis les défirent & les chasserent de la Ville. Ils en demeurerent toûjours les Maîtres depuis: & *Cosa* & sa posterité aprés lui joüit jusqu'au tems de Mahomet du gouvernement de la Mecque & de celui de *Caaba*.

Le fils aîné de *Cosa* s'appelloit *Abd-Menaph*, & le plus jeune *Abdol-Uzza*, noms empruntés des Idoles du Temple, dont le pere étoit le gardien, car

Abd-Menaph signifie en Langue Arabe, *le Serviteur & l'Adorateur de Menaph*, comme *Abdol-Vzza*, *l'Adorateur d'Vzza*, deux Divinités Païennes, l'objet du culte de ces peuples Idolâtres. *Zobaïr & Cadigha*, femmes de Mahomet, étoient les descendantes du plus jeune.

[a] L'aîné de ces deux freres eut pour premier enfant mâle *Hashem*, & pour second *Abdshems* duquel nâquit *Ommia*, qui fit la tige des *Ommiades*, qui regnerent si long-tems chés les Sarrazins : *Hashem*, ainsi que son pere & son grand pere, fut le Prince de sa Tribu, & tres-estimé en toute l'Arabie. C'est de luy que la famille de Mahomet eut le surnom d'*Ashemites*, & que les Gouverneurs de la Mecque & de Medine, qui sont toûjours de la race de l'Imposteur, [b] ont pris celui

[a] Abul Feda. Pocock. Specim. Hist. Arab p. 52. Ecchelens. Hist. Arab. part. 1. c. 3. Liber de nutritura & generat. Mahometis.

[b] Sioni-

ta. append. ad Geograph. Nubiens. c. 7.

d'*Al-Emamòl-Hashem*, c'est-à-dire le Prince des *Hashemites*.

Abdol-Motallab, qui succeda à *Hashem* son pere dans le commandement de sa Tribu à la Mecque, eut deux redoutables ennemis à combattre, [b] sçavoir Cósroës Roy de Perse, & Abraham Roy d'Ethiopie. Le premier avoit étendu son Empire fort avant dans l'Arabie vers le Nord de la Mecque; [c] & le second aussi animé de l'esprit de conquête que l'autre, avoit envahi le Roïaume des Homerites situé au Midi de cette même Ville.

[b] Abul Feda. Pocock. Ecchelensis

[c] Hotting. Hist. Orient. lib. 1. c. 3.

Quelque formidables que fussent ces deux Souverains, ils n'effraïerent point *Hashem*, qui s'en défendit non-seulement sans rien perdre de son petit état, mais qui fut encore assés heureux pour défaire l'Armée nombreuse du Roy d'Ethiopie,

& le forcer à s'enfuïr honteuſement.

La fortune ne borna pas là ſes faveurs ; & outre les ſuccés qu'elle donna à ſa valeur, elle le laiſſa joüir d'une longue & belle vieilleſſe, [a] aïant cent dix ans quand il mourut : & de treize fils qui firent revivre ſon nom long-tems aprés luy, voicy les noms ſous leſquels ils furent connus dans le monde. [b] *Abdollah, Hamzach, Al-Abbas, Abu-Taleb, Abu-Laheb, Al-Gidak, Al-Hareth, Jaël, Al-Mokawam, Dorar, Al-Jobaïr, Ketham, & Abdal Caaba.*

Toute cette Genealogie ſur laquelle on s'eſt étendu exprés, prouve que Mahomet n'étoit pas de ſi baſſe naiſſance que quelques-uns l'ont dit, puiſqu'étant *Korashite*, il ſortoit d'une Tribu illuſtre chez les Arabes, & que ſa famille y avoit

[a] Elmacin. lib. 1. cap. 1.

[b] Abul Feda. Alkodai. Abul Farag. p. 101. Elmacin. lib. 1. c. 1. Pocock. Specim. Hiſt. Arab. p. 70. Hotting. Hiſt. Orient. lib. 1. c.

toûjours tenu le premier rang. [a] Il faut pourtant avoüer que Mahomet se trouva dans un état assez abject les premieres années de sa vie, mais ce fut moins un effet de sa naissance que de la mort prématurée de son pere, qui le laissa orphelin âgé de deux ans; & du peu d'affection qu'*Abdol-Motallab* son grand pere eut pour luy. Car soit qu'il n'eût aucun égard au droit de representation qui devoit avoir lieu en la personne de Mahomet, ou que la tendresse paternelle se rallentît à mesure que le sang s'éloignoit de sa source, il ne laissa rien au mineur, & donna tout son bien à ses fils vivans, oncles du pupille.

[a] Abulfeda. Abulnazar. Abul Farag. p. 101. Elmacin. lib. 1. c. 1. Hotting.

Abu-Taleb fut un de ceux auquel il fit la meilleure part, & cela joint à une longue vie ne contribua pas peu à luy acque-

rir le grand crédit qu'il eut depuis à la Mecque. Ce fut à l'ombre de sa protection que Mahomet forma dans la suite ses grands desseins, vainquit ceux qui en voulurent retarder les progrez, & qu'il s'éleva enfin à un tel degré de puissance, qu'aprés la mort de son oncle il se trouva en état de s'y maintenir par luy-même, & d'achever l'ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé.

[a] Il passa les huit premieres années de sa vie auprés de sa mere, que la mort luy enleva en ce tems-là. *Abdol-Motallab* voyant son petit fils destitué de pere & de mere, le retira en sa maison, & le recommanda en mourant à la Charité d'*Abu-Taleb*. Il remplit à cet égard tous ses devoirs, l'éleva dans le commerce & l'accoûtuma de bonne heure aux affaires.

a Abul Feda. Abul Farag. Elmacin. lib. 1. c. 1.

[a] Car la profeſſion de Marchand étoit abſolument neceſſaire à la Mecque, où la ſterilité de ſon terroir obligeoit tous ſes Habitans à tirer d'ailleurs dequoy ſubſiſter. Ainſi chacun y vivoit dans le trafic ſans déroger à nobleſſe, ou du moins peu de gens s'en exemptoient. Et il ſemble que les peuples d'Arabie deſcendus des *Iſmaëlites* avoient retenu d'eux ce genre de vie, trafiquant à leur exemple en Syrie, Perſe, & Egypte, & y negociant ce qu'ils tiroient de l'Ethiopie & des Indes. Leur ſituation avantageuſe pour le commerce aidoit encore beaucoup à les y determiner, [b] étant voiſins de la Mer rouge, où ils avoient le Port de *Jodda*, qui eſt le plus commode de toute la côte.

Lorſque Mahomet fut en âge de pouvoir vaquer aux affaires

[a] Geograhp. Nubienſis. Sionita in append. cap. 7. Pocock Specim. Hiſt. Arab. p. 127. Golii Notæ ad Alfragan. p. 98.

[b] Geog. Nub. Clim. 2. part. 5. Golii Notæ ad Alfrag. p. 100.

de son oncle, *Abu-Taleb* l'envoya en Syrie pour aider à la vente de plusieurs marchandises qu'il y faisoit transporter sur des Chameaux suivant la coûtume du païs. Un jour qu'il s'étoit arrêté à *Bostra*, Ville qui confine la Syrie, en attendant que les Facteurs qui agissoient par ses ordres, eussent fini leur vente, il fut apperçû par un Moine de ce lieu, qui étoit trés-sçavant homme, & qui jugea déslors, à ce que disent les Mahometans, que ce jeune homme seroit quelque jour un grand Prophete. [a] Ils pretendent même que ce faiseur d'horoscope l'aborda, luy prédit tout ce qu'il devoit faire dans la suite; & qu'il l'avoit reconnu à une lumiére prophétique qui brilloit sur son visage.

C'est une tradition parmy eux que cette pretenduë [b] lumiere,

[a] Abul Feda Alkodai. Al. Jaunabi. Abul Farag. p. 101 Pocock Specim. p. 170. Gentii Notæ ad Musladinum Sadum. p. 536

[b] Shareltani

lib. de generatione Mahomet.

qui éclata dans cette occasion, est la même dont Dieu avoit fait autrefois un present à Adam, pour être la marque perpetuelle à laquelle on reconnoîtroit tous les Prophetes qui naîtroient de luy. [a] Ils ajoûtent qu'elle échut par succession à Abraham, qu'aprés sa mort elle se partagea en deux; qu'une moitié fut pour Isaac, & l'autre pour Ismaël; que celle qui s'arrêta sur le premier devint l'heritage de tous les Prophetes de sa posterité qui fleurirent chez les Israëlites: mais que celle d'Ismaël se tint cachée depuis luy jusqu'à Mahomet; & que *Bahira* ayant connu cette marque, declara que celui sur qui elle paroissoit, étoit un grand Prophete envoyé de Dieu.

[a] Pocock Specim. Hist. Arab. p. 53. & 168.

Tous les Mahometans ne conviennent pas neanmoins de la

nature de ce signe auquel le Moine reconnut la Mission de Mahomet. [a] Car il y en a qui croyent qu'il consistoit en une profonde empreinte entre les deux épaules, & qui étoit le sceau de son ministere futur. Mais quoy qu'il en soit de cette diversité d'opinions, il faut demeurer d'accord que si le caractere prophetique de Mahomet n'est pas plus certain que le tems de son apparition, selon qu'il est marqué par ses Sectateurs, il n'a pas dû luy attirer une grande veneration, puisqu'il est constant par la suite de cette histoire, que *Bahira* & Mahomet ne se connurent que plusieurs années aprés, lors qu'il trafiquoit à *Bostra* pour la veuve dont je vas parler.

[b] Elle se nommoit *Cadigha*, & étoit devenuë le plus riche parti de la Mecque aprés la mort

[a] Gentii Notæ ad Musladin. Sadum p. 536. & lib. de generat. Mahomet.

[b] Roderic. Toletan. Abul Fa-

Sag. p. 102. Ioan Andreas. c 1. Pocock Speci. Hist. Arab. p. 171.

de son époux. Mais comme la plûpart de son bien étoit en marchandise, & qu'elle n'entendoit point le commerce, elle eut besoin d'un Facteur intelligent qui pût la soulager des embaras du negoce. Mahomet avoit alors vingt-cinq ans, & avec cela de la capacité. La veuve s'adressa à luy, & proposa des conditions si avantageuses qu'il les accepta. Il s'acquita avec tant de fidelité de cet employ [a] durant trois ans qu'il trafiqua pour elle à Damas & ailleurs, que quoy qu'il n'eût que vingt-huit ans, & qu'elle en eût 40. elle jugea à propos de luy faire perdre la qualité de domestique pour luy donner celle de son mary & de son maître.

a Abul Farag. p. 102. Disputat. Christiani contra Saracenum Cusani Cribratio Alcorani lib. 3. c. 8. Riardi Confutatio Legis Saracen.

Lorsqu'il se vit élevé à un bonheur dont il n'avoit peut-être jamais osé se flatter, son ambition

ambition naturelle se réveilla, & fit naître en son esprit ses vastes desseins plus héureux dans leurs succez que sages dans le projet. Le premier objet qui excita sa cupidité fut sa patrie, à la souveraineté de laquelle il aspira d'abord. Il s'imagina que ses Ancêtres ayant toûjours possedé les plus hautes dignitez dans la Tribu: que les vertus de son ayeul dont l'idée étoit encore récente, & les grands biens de sa famille qui luy appartenoient de droit, étoient autant de degrez par où il pouvoit monter à cét empire, que l'excez de sa vanité luy faisoit paroître facile. Aprés avoir long-tems refléchi sur la route qu'il faloit tenir pour parvenir à ses fins, il jugea qu'il n'y en avoit point de plus sûre que celle qu'un pretexte de religion peut fournir.

a Disputat. Christiani. cap. 1.

[a] Comme il avoit remarqué dans ses voyages en Egypte, en Palestine, en Syrie & ailleurs la diversité des Sectes qui y étoient établies, & la haine mutuelle que chaque parti portoit à l'autre; il crut que pour s'établir à l'ombre de tant de divisions, il suffisoit d'inventer une nouvelle religion qui eût quelque chose de commun avec toutes celles qu'il pretendoit détruire; & qu'il réuniroit par là tous ces differens esprits divisez, & les attacheroit à l'auteur d'une réunion.

Pour ce qui regardoit en particulier le lieu de sa naissance, il s'imagina y entrevoir de la disposition à y introduire un nouveau culte. Le Zendicisme qui s'y étoit établi récemment, luy ouvrant le chemin à l'innovation qu'il y vouloit faire.

b Liber

[b] Ce Zendicisme, auquel le

ſixiéme Chapitre de l'Alcoran fait alluſion, étoit une eſpece de Saducéiſme que les Arabes Payens avoient apparemment emprunté des diverſes Sectes, ſoit Chrétiennes, ſoit Juives, avec leſquelles ils étoient en commerce. Ceux qui en faiſoient profeſſion, n'admettoient ni Providence ni Reſurrection, ni rien de futur aprés la mort. De tels principes pouvoient paſſer pour une abnegation formelle de toute religion parmi des gens un peu éclairez, & donnoient lieu à une diſpoſition prochaine de recevoir des impreſſions differentes à la verité, mais guere meilleures.

Almoſtatraf. Pocock Specim. Hiſt. Arab. p. 136.

Ce fut donc l'état malheureux de la Religion dans l'Orient, qui engagea Mahomet à s'y faire une domination ſous pretexte d'y rétablir le Culte divin, qui y ſouffroit effectivement

d'étranges alterations. Et afin de s'accommoder au goût de tous les peuples qu'il vouloit s'aſſujettir, il fit un mêlange de mauvais Judaïſme, de Chriſtianiſme corrompu, & de Paganiſme Arabe, & en compoſa le funeſte poiſon qui a infecté la moitié du monde. Il joignit à ſes mauvais Dogmes la licence des mœurs & un abandon entier aux plaiſirs des ſens, afin de gagner le cœur de ceux dont il n'avoit pû convaincre l'eſprit.

Mais parce qu'il n'étoit pas ſûr de combatre d'abord ouvertement la Religion de ſes Concitoyens, qu'il avoit luy-même toûjours profeſſée, & qu'il n'y avoit pas auſſi d'apparence de ſuccés pour un homme dont la vie licentieuſe étoit connuë, s'il faiſoit d'abord le Prophete; il obſerva

auparavant quelques formalitez propres à insinuer dans les esprits un changement de mœurs, & à autoriser celuy qu'il pretendoit faire en religion.

Il n'y avoit point de tems à perdre, s'agissant de contenter une ambition aussi demesurée que celle de Mahomet. Ainsi dês que son plan fut dressé, il s'appliqua serieusement à l'ouvrage. [a] Il commença par le Ceremonial l'an trente-huitiéme de son âge, & le 606. de l'Ere Chrétienne sous l'Empire de *Phocas*. Il affecta une vie austere & retirée, & s'en alloit tous les matins dans un Hermitage voisin de la Mecque, nommé la Grotte de *Hira*, où il passoit tout le jour en prieres, en jeûnes, & en saintes meditations, à ce qu'il disoit. Mais il y a plus de vraye

[a] Liber Agar. Joannes Andreas de confusione sect. Mahomet. cap. 1. Barthol. Edessen. Bellon. lib. 3. c. 1. Guadagnol. Tract. 2. cap. 10. sect. 1.

ſemblance à croire que l'Impoſteur y conſultoit avec quelques amis particuliers la maniere dont il devoit compoſer ſon Alcoran.

Lors qu'il eſtoit de retour chez luy, il n'entretenoit *Cadigha* que des viſions qu'il avoit éuës, & des voix celeſtes qu'il avoit entenduës dans ſa retraite. Il luy faiſoit ces recits frequents en vûë de la perſuader, & de gagner par le miniſtere de ſa femme le reſte de ſa famille abſolument neceſſaire à ſes deſſeins. Il y rencontra d'abord de grands obſtacles, l'incredulité de ſon épouſe augmentoit au lieu de diminuer; elle le traitoit de viſionaire & de fou. Les apparitions pretenduës de l'Ange Gabriël à ſon mari ne luy paroiſſoient pas plus croyables que le reſte. Les circonſtances qu'il luy en

disoit ne la convainquoient point, & il auroit esté difficile de la reduire sans un Moine qui s'estoit retiré en leur maison, & en qui elle avoit une extrême confiance. Elle le consulta au sujet des importunitez qu'elle recevoit chaque jour de son mari, & se détermina à suivre les conseils de ce Seducteur. Il luy donna tous ceux qui pouvoient servir aux desseins de Mahomet, & la convainquit de la Mission prophetique de celuy qu'elle regardoit quelques heures auparavant comme visionaire.

[a] Aprés que Mahomet eut suivi deux ans ce genre de vie, il s'imagina que sa reputation étoit assez bien établie pour pouvoir desormais prendre le titre superbe d'*Apôtre du Ciel*, qu'il prit alors effectivement; ce qui arriva l'an 40. de son

[a] Abul Farag. p. 102. Elmacin lib. 1. c. 1.

âge. Neanmoins afin de ne rien gâter par trop de précipitation, il ne divulgua pas sa doctrine fort publiquement les quatre premieres années de sa fausse Mission, & il ne se communiqua qu'à ceux qu'il crut capables de garder le secret, ou disposez à le croire.

On remarqua que les deux premiers Proselytes qu'il fit aprés *Cadigha*, furent *Zayd-Ebn-Hareth*, & l'autre *Ali* fils *d'Abu-Taleb*; & par consequent Cousin de Mahomet. [a] Quoy que celuy-cy ne fut que le troisiéme en ordre, il s'appella cependant toûjours *le premier des Croyans*, ne comptant pour rien les deux autres. La conversion de *Zayd* fut recompensée de la liberté que Mahomet luy accorda ensuite. Cet exemple a fait une loy chez les Mahometans, qui depuis ce tems-là ont toûjours

[a] Sionita in append. ad Geograp Nubiens. c. 8.

toûjours affranchi ceux qui declarent vouloir embrasser la Doctrine de l'Alcoran.

Abu-Beker fut le quatriéme disciple de l'Imposteur. Ses grands biens & la haute reputation de vertu qu'il s'étoit aquis, donnerent du lustre au parti qu'il embrassoit; & determinerent en sa faveur, *Othman-Ebn-Affan*, *Zobaïr-Ebno'l-Awam*, *Saad-Ebn-Abu-Waccas*, *Abdorrahman-Ebn-Auf*, *& Abu-Obeïda-Ebno'l-Ierah*, qui furent tous dans la suite ses Generaux d'Armées, les instrumens de ses Victoires, & les Ministres de la fureur de son impieté.

Aprés s'être aquis des Sectateurs si estimez à la Mecque, il n'hesita plus à y publier ses impostures, & à s'y declarer un Prophete envoyé de Dieu pour enseigner la veritable Religion aux hommes. [a] L'Epoque de

[a] Abul Feda. Abul Farag. p. 102. Elmacin. lib. 1. c. 1.

cet évenement eſt marquée par la 44. année de ſon âge.

Elmacin. lib. 1. c. 1. Alcoran. c. 2. 3. 4. 5. & 6. cap. 53.

[a] Les pricipaux Articles de la Doctrine qu'il publia alors, étoient l'*Unité d'un Dieu, que ce Dieu ſeul doit être adoré, qu'il falloit détruire les Idoles, & le culte qu'on leur rendoit, que ceux qui enſeignoient que Dieu avoit des fils & des filles, & qu'il les avoit aſſociez pour partager avec luy l'honneur qu'on luy doit, étoient des impies, dignes d'être deteſtez de tout le monde.*

b Pocock Specim. p. 89. & 90. Hotting. Hiſt. Orient. lib. 1. c. 7. Alcoran. cap. 53.

[b] Par ces fils & ces aſſociez de la Divinité, il attaquoit les principes du Chriſtianiſme ſur la Trinité & la generation du Fils : & par les Filles le Paganiſme des Arabes qui adoroient *Aſſat, Menah,* & *Al-Wzza*, trois fauſſes Divinitez du ſexe feminin.

Et comme il remarqua ſans doute par les reproches de nouveauté dont on chargeoit ſa

doctrine, que tout ce qui porte ce caractere est suspect en fait de Religion, il chercha d'abord à autoriser la sienne par l'antiquité. Il disoit qu'elle ne differoit en rien de celle que Dieu donna autrefois à Adam, & qui s'étoit perduë par la negligence de ceux qui vinrent au monde aprés luy.[a] Que Dieu l'ayant déja rétablie une fois par la revelation dont il avoit honoré Abraham, ce Patriarche en avoit laissé Ismaël son fils & leur Ancêtre le dépositaire. Qu'il instruisit ses enfans conformément à cette revelation; mais que ses preceptes s'étant perdus par l'idolâtrie où sa posterité étoit tombée, Dieu avoit envoyé Mahomet pour les renouveller parmi ceux qu'il vouloit sauver.

[a] Pocock ubi suprà p. 53. Alcoran. cap. 3. &c.

Ce mensonge assez grossierement inventé, donna lieu aux

Juifs de nommer la nouvelle Doctrine l'*Ismaëlisme*, qu'ils appelloient ainsi par dérision, & en transposant quelques lettres du mot [a] *Islamisme*, qui est un terme d'honneur chez les Mahometans, & qui dérive de l'Arabe *Salama*, qui dans la quatriéme conjugaison fait *Aslama*, qui signifie *entrer dans l'état du salut*, d'où est formé *Eslam*, c'est-à-dire, *Religion qui sauve*, & *Musliman*, ou selon nôtre maniere de prononcer, *Musleman*, *celuy qui y croit.*

a Golii, Lexicon. & Pocock ubi suprà.

[b] Mahomet ne rejettoit ni le vieux ni le nouveau Testament; & reconnoissoit pour une Mission divine, celle de Moïse & de JESUS-CHRIST. Mais il soûtenoit que les Juifs & les Chrétiens ayant corrompu les Livres sacrez, Dieu l'avoit envoyé au monde pour leur redonner leur ancienne

b Alcoran. cap. 3. 4. 5. &c.

forme. De-là vient que les passages de l'Ecriture sainte qu'il cite dans l'Alcoran sont si differens de ceux de nos Bibles, parce qu'il les a accommodez à son sujet sous pretexte de les rectifier. Et je ne sçay si en cela il n'a pas été plus sage que les Sociniens, qui nient la Trinité en niant la Divinité du Fils de Dieu, bien qu'ils admettent l'autorité de cette même Ecriture qui combat si invinciblement l'impieté de leurs Dogmes.

[a] S'ils eussent suivi la maxime de Mahomet, qui se peut appeller leur Maître, puisqu'ils ne croyent de JESUS-CHRIST que ce qu'en a crû cet Imposteur, ou qu'ils eussent nié comme luy la verité de ces divins Oracles, tels qu'ils sont reçûs par les Orthodoxes & les Heretiques, ou qu'ils en euss-

[a] Hotting. Histor. Orient. lib. 2. c. 3.

ſent même ſubſtitué d'autres en la place de ceux-là, leur hypotheſe auroit eû une ſuite plus naturelle ; mais ils ont cette incommodité dans leur Syſtême qu'ils ne raiſonnent point conſequemment, & que leurs propres principes ſe détruiſent.

Quoique Mahomet ſemblât chercher les fondemens de ſa Religion dans une antiquité qui luy devoit concilier la veneration des peuples, ſi elle eût été veritable, il luy chercha pourtant un ſecond appuy, peu aſſuré du ſuccés de ſa nouvelle Doctrine ; [a] & publia que l'Ange Gabriel luy reveloit tout ce que ſes Sectateurs avoient juſqu'alors entendu de luy. Et parce qu'il falloit juſtifier cette revelation douteuſe, [b] il trouva dans les Symptômes frequens de l'épilepſie auquel il étoit ſujet dequoy la confirmer. Il fit

[a] Alcoran. c. 2. Ioan. Andreas. cap. 2. Guadagnol Tract. 2. c. 10. Sect. 1. Liber Agar.

[b] Rode-

passer le tems des accés de sa maladie pour celuy que le Ciel destinoit à communiquer avec luy ; & ses convulsions pour des impressions de la majesté & de la gloire du Ministre celeste qui luy apprenoit la volonté de Dieu.

ricus Toletan. cap. 6. Richardi Confutatio. c. 13. Teophan. Zonaras, Hotting. Hist. Orient. Liber. 1. cap. 2.

Comme ces apparitions pretenduës avoient leurs interruptions, il divisa son Alcoran par Chapitres, pour faire voir qu'il ne le recevoit que par fragmens & selon les occurrences: & c'est ce Recueil de differentes pieces qui compose le Livre qui porte ce titre, & qui est comme la Bible des Mahometans, puisqu'il est la source de leur croyance, de même que chez les Chrétiens la Bible est le premier principe de leur foy.

Il s'avisa encore d'une autre imposture, afin de faire davantage respecter par ses Secta-

teurs l'Alcoran qu'il vouloit leur donner. [a] Il les assura que l'Original entier étoit gardé dans les Archives du Ciel, & qu'au lieu de le recevoir tout à la fois, l'Ange Gabriel ne le luy délivroit que par Chapitres, & selon les occasions qui se presentoient, ce qui étoit cause aussi de ce qu'il le leur donnoit de même.

[a] Alcor. c. 6. & 80. ibid. c. 25.

Aprés avoir pris toutes ces diverses précautions, il publia une partie de l'Alcoran à la Mecque avant sa retraite, & l'autre à Medine, mais il le fit d'une façon bizarre & singuliere. [b] Car à mesure qu'il en composoit un Chapitre, il le dictoit à un Secretaire qui en donnoit une copie aux nouveaux Disciples ausquels il étoit ordonné de l'apprendre par cœur. Et lors qu'ils avoient bien retenu la Leçon qui de-

[b] Ioannes Andreas. cap. 2.

voit dans la ſuite dépendre de leur memoire, ils étoient obligez de rendre la copie à Mahomet qui la gardoit dans un coffre qu'il appelloit l'*Arche de ſon Apoſtolat.* Sans doute il voulut imiter par ce nouveau myſtere ce qu'il avoit oüy dire de l'Arche de l'Alliance chez les Juifs, dans laquelle on garda ſi longtems l'Original de la Loy que Moïſe délivra à ce peuple par l'ordre de Dieu.

Une des femmes de l'Impoſteur fut la dépoſitaire de ce treſor d'iniquité, & ce fut d'elle qu'on emprunta tous ces morceaux ramaſſez dont on compila l'Alcoran aprés la mort de Mahomet, comme on fit autrefois le Poëme d'Homere ſur les *Centons* ou *Rapſodies* qui couroient ſous le nom de ce Poëte. [a] *Abu-Beker* en fit le premier Recueil, qu'*Othman* corrigea depuis, & au-

[a] Elmacin. lib. I. cap. 2. & 4.

quel il donna une nouvelle forme, & qui eſt la même que celle qu'il a encore à preſent.

Toutes ces précautions de Mahomet pour s'inſinuer dans l'eſprit des peuples, ne le garantirent pas des reproches que meritoit ſon impoſture. Les uns l'accuſoient de Magie, & les autres de ſéduction & de menſonge. Ce qu'il y eut de vray dans ces accuſations le toucha vivement, & il s'en plaint en divers lieux de ſon Alcoran. Il ne ſe rebuta pas neanmoins pour avoir perdu la premiere année de ſa Miſſion à des travaux inutiles, & il continua ſes deſſeins avec autant de tranquilité en apparence que ſi rien ne les eût traverſez. [a] Il affecta même de n'avoir nul reſſentiment contre ceux qui ſe declaroient ſes plus ardens ennemis, & accommoda ſes ma-

[a] Elmacin. lib. 1. c. 1. Abunazar. Hotting. Hiſt. Orient. lib. 2. c. 4.

nieres à celles de tous ceux qui voulurent lier quelque commerce avec luy. Sa porte étoit ouverte à toutes sortes de gens, & il ne recevoit pas la moindre visite qu'il ne la rendît avec la derniere exactitude. Ceux qu'il ne pouvoit gagner par ses largesses & ses bienfaits, il les gagnoit par des loüanges qu'ils croyoient meriter, ou par des services proportionnez à leur état & à leur inclination. Enfin il ménagea les esprits avec tant de dexterité qu'il surmonta ces mêmes difficultez que l'audace de son imposture avoit elle-même formées ; & qu'il vit aprés bien des traverses, de nouveaux Proselytes se ranger à son parti, [a] parmi lesquels se trouva *Omar-Ebno'l-Chattab* qui fut depuis l'un de ses Successeurs. Cet exemple attira d'autres Sectateurs à Mahomet, qui s'en

[a] Elmacin. lib. 1. c. 1. Ioan. Andreas. cap. 1.

trouva quarante la cinquiéme année de sa Mission imaginaire.

Ces progrez considerables allarmerent les ennemis de l'Imposteur, & craignirent pour l'ancienne Religion ou pour leur propre liberté, menacée par les intrigues sourdes, mais ambitieuses d'un Concitoïen si dangereux; ils se liguerent ensemble, resolus de détruire par la force ce qui n'étoit encore qu'un ouvrage de cabale & de surprise.

[a] Elmacin. & Ioan. Andreas. Ibid.

[a] Cette ligue déplut à *Abu-Taleb* oncle de Mahomet, qui en arrêta les suites, & qui soûtint par son crédit en cette occasion le parti de son neveu, qui auroit souffert un rude échec sans un secours venu si à propos. Il n'entroit pas pour cela dans les sentimens de la nouvelle Religion, ayant toûjours préferé celle de ses An-

cêtres à une toute moderne. Sa conduite à cet égard étoit un effet du sang fortifié par l'éducation, qui laisse en ceux qui la donnent ou qui la reçoivent, des impressions semblables à celles de la nature.

Mahomet assuré d'une protection si efficace, ne garda plus les mesures ordinaires, il prêcha sa nouvelle Doctrine dans les places publiques, & montra même quelques Chapitres de son Alcoran que l'Ange Gabriel, à ce qu'il disoit, avoit soin de luy apporter de tems en tems. Son Systême n'avoit pas alors toute l'étenduë qu'il luy donna depuis, car il se réduisoit à croire un Dieu dont l'unité est indivisible, puis à quelques devoirs moraux; & enfin à l'excellence du pretendu Apostolat qui étoit le centre où tout se réünissoit.

Il joignit à la publication de ſa Doctrine, les promeſſes & les menaces, perſuadé que rien n'émeut plus efficacement les hommes, que la crainte & l'eſperance, & en fit comme les colonnes de tout l'édifice. Ses promeſſes avoient pour objet un Paradis inventé ſelon le goût des Arabes, & conforme aux plaiſirs qui les touchoient avec le plus de vivacité. [a] Leur ſéjour dans un climat brûlant, joint à des mœurs laſcives, leur faiſoit aimer tout ce qui conduiſoit à la ſenſualité. Ce côté foible fut celuy par où Mahomet les attaqua, & les ſurprit. *Vous entrerez*, leur diſoit-il, [b] *dans des jardins dont le ſeul aſpect enchante. Les rivieres y portent leurs eaux en cent endroits differens, les fontaines y font naître une infinité de ruiſſeaux qui arroſent de grands arbres ornez en tout tems de verdure &*

[a] Ammian Marcellin. lib. 14. c. 4.

[b] Alcoran. cap. 2. 4. 36. 37. 43. 47. 78. 90. &c. Joannes Andreas

de fruits délicieux. Sur le bord de ces ruisseaux & à l'ombre de ces arbres qui joignent l'agreable à l'utile, on trouve d'espace en espace des lits de repos aussi somptueux que commodes. Et pour comble de felicité des femmes d'une beauté incomparable, dont les yeux sont noirs, le teint blanc & vif, & qui vous offrent tout ce que l'amour a de plus doux, sans jamais regarder que celuy dont elles doivent faire le bonheur. Dans ce lieu la joüissance n'éteint point la passion, au contraire elle la ranime & fait aimer plus tendrement. De jeunes garçons dont les manieres sont charmantes vont perpetuellement autour des lits de repos, offrant des liqueurs d'un goût exquis, & qui ne sçauroient jamais être empoisonnées ; & qu'ils versent dans des coupes d'or, ou dans des cristaux comparables au diamant.

cap. 9. Richardi Confutat. cap. 8. Cantacuzen. Orat. 2. Sect. 11. Hotting. Hist. Orient. lib. 2. c. 4. Pocock Miscellanea cap. 7. Disput. Christ. cap. 26. & 28. Bellon. lib. 3. cap. 9.

Si cette idée trompeuse étoit propre à flatter l'esperance d'un peuple enclin à la volup-

té, celle qui devoit produire la crainte avoit des caracteres si opposez qu'elle ne pouvoit gueres de son côté manquer à produire son effet. Aussi peut-on dire que son Enfer est veritablement l'antipode de son Paradis. [a] *Les damnez n'y trouvent que de l'eau sale & boüillante pour remede à l'épouvantable soif qui les presse. On n'y respire qu'un air brûlant, chose terrible pour des voluptueux, un feu continuel y jette une fumée noire & salée : & l'ordinaire nourriture de ces malheureux sont les épines, & le fruit de l'arbre Zacon, duquel on n'a pas plûtôt mangé, qu'il semble que l'estomac soit changé en une fournaise ardente.*

a Alcor. c. 7. 37. 43. 44. 47. 50. 74. 77. 78. & 90.

Ces deux divers objets que Mahomet proposoit incessamment à ses Auditeurs, suspendoient merveilleusement leurs esprits, & y excitoient tour à tour la joye & la crainte à pro-

portion

portion de la foiblesse ou de la vivacité de leurs passions. Mais comme il luy étoit plus important de les effrayer que de les flatter, & que d'ailleurs les peines éloignées n'excitent pas dans l'ame des craintes aussi vives que le font d'ordinaire celles qui sont ou plus prochaines ou plus récentes, il joignoit aux peines futures la menace des temporelles, & soûtenoit ses raisons d'exemples en partie veritables, & en partie accommodez à sa maniere.

[a] *Apprenez*, leur disoit-il, *que le monde a été détruit par les eaux du déluge, pour n'avoir pas crû les pathétiques discours de Noé; que Sodome a été consumée par le feu du Ciel, à cause qu'elle ne suivit pas les sages conseils de Lot; & que le mépris que les Egyptiens firent de Moïse, leur attira tous ces châtimens dont le Ciel jugea à propos de punir leur impieté.*

a Ioan. Andreas c. 12.

A ces exemples veritables il en ajoûtoit de fabuleux, & leur citoit ceux d'*Ad*, & de *Thamet*, deux anciennes Tribus Arabes qu'il assuroit étre absolument peries par un semblable principe d'incredulité, & dont il leur disoit tant de circonstances, que d'autres que des Arabes ignorans auroient eû peine aussi à n'en pas croire quelque chose. Voici comment il racontoit cette pretenduë histoire.

[a] *Ad*, petit fils d'*Aram* fils de *Sem*, aprés la confusion des Langues étant venu habiter la partie Meridionale de l'Arabie, y laissa une posterité qui ne suivit pas long-tems ses exemples, & qui s'abandonna à l'idolâtrie. Dieu fâché de leur erreur leur envoya un Prophete nommé *Hud*, & que les Commentateurs de l'Alcoran

[a] Pocock Specim. Hist. Arab. p. 37. Alcor. c. 21.

appellent *Heber*, afin de les remettre dans la voye dont ils s'étoient écartez. Mais n'ayant pas suivi ses conseils, le Ciel irrité les fit tous perir en sept jours par un vent violent, excepté ceux qui s'étoient laissé fléchir par les discours du Prophete.

Quant à *Thamet*, continuoit-il, c'étoit une ancienne Tribu Arabe qui habitoit les Frontieres de Syrie. Etant tombée dans la même idolâtrie que l'autre, Dieu luy envoya le Prophete *Saleh*. Ils luy demanderent un miracle pour preuve de sa Mission, il en donna un, en faisant sortir un Chameau d'un rocher. Ce miracle les irrita au lieu de les convaincre, & ils blesserent l'animal par mépris pour le Prophete. Dieu ne laissa point impunie une infidelité accompagnée de tant d'inso-

Pocock ubi sup. Hotting. Hist. Orient. lib. 1. c. 3. Alcor. c. 21.

lence, il détruisit en trois jours l'incredule Tribu, & n'épargna que ceux que le saint homme avoit convertis.

Il rapportoit encore une autre Fable assez semblable aux deux precedentes, d'un troisiéme Prophete nommé *Chaib*, envoyé à la Tribu de *Madian*, & qui n'en étant point écouté, donna lieu au tonnerre vangeur de la perdre, aussi-bien que celles dont on vient de parler.

Alcor. Ibid.

Comme il racontoit souvent ces sortes de Fables repetées frequemment dans l'Alcoran, ses ennemis, par dérision, l'appelloient le *Conteur*. Cependant soit qu'elles fissent impression sur quelques Auditeurs, ou qu'ils fussent convaincus par d'autres motifs, il gagna encore quelques Sectateurs, & sur tout *Hamza* & *Al-Abbas* deux de

Alcor. c. 26. &c.

Joan. Andreas cap. 1.

ses oncles, dont le credit avec celuy d'*Abu-Taleb* qui ne l'abandonna jamais, servit de contrebatterie aux intrigues du reste de sa famille, qui se ligua avec les ennemis de Mahomet, persuadée que sa pieté apparente couvoit un dessein formé d'assujettir sa patrie.

Mais le chagrin qu'il reçut par là de ses proches, ne fut rien en comparaison de l'embaras où le jettoient ses ennemis en le pressant de confirmer sa pretenduë Mission par des miracles. Ils luy reprochoient qu'il étoit le seul à qui ce secours manquât au besoin : que Moïse, Jesus & les autres Prophetes avoient autorisé la leur par des actions tout extraordinaires. Et ils ajoûtoient que s'il étoit Prophete, & Superieur, comme il s'en vantoit, à ceux qui l'avoient precedé,

Alcor. cap. 2. 6. & Bidavvi ad Alcor. c. 12.

il ne devoit pas leur être inferieur du côté des miracles. *Si vous êtes ce que vous pretendez être,* disoient-ils, *que ne ressuscitez-vous des morts, que ne faites-vous parler les muets & entendre les sourds? Que ne donnez-vous des eaux en abondance à ces lieux naturellement arides, ou pourquoy ne faites-vous pas paroître des jardins fertiles dans ces terres steriles & incultes? Montrez-nous en un moment quelque édifice superbe qui soit un monument de l'efficace de vôtre puissance. Rendez-nous si vous voulez des exemples vivans de la divinité de vôtre Mission, en attirant sur nous ces châtimens dont vous menacez ceux qui n'y ajoûtent point de foy, car nous faisons gloire d'être incredules; ou du moins laissez-nous voir ce Livre que vous assurez être un don du Ciel, que nous le puissions lire, que l'Ange qui l'a apporté nous le montre, nous n'attendons que quelque chose de sensible pour nous rendre.*

Comme il étoit difficile de satisfaire des gens si curieux & si pressans, il varioit souvent dans ses réponses. Quelquefois il disoit qu'il n'étoit envoyé que pour leur annoncer simplement les peines & les récompenses à venir[a]. En d'autres tems il répondoit que leurs Ancêtres ayant méprisé les miracles de *Saleh*, & des autres Prophetes, Dieu n'en vouloit plus faire parmi eux. Et comme il sentoit le foible de ces réponses, il en ajoûtoit une nouvelle à celles-là ; & disoit que ceux que Dieu avoit prédestinez à croire, croiroient infailliblement sans Miracles, de même que ceux qu'il prévoyoit incredules le seroient toûjours, quand même ils verroient de leurs yeux tous ces prodiges qu'ils demandoient pour servir de pretexte à leur peu de foy.

[a] Alcor. cap. 17.

Ces défaites si opposées aux desirs de ceux que la curiosité excitoit à demander des Miracles, luy firent tort dans l'esprit de plusieurs de ses Sectateurs mêmes, qui l'abandonnerent cõme un homme plus rempli d'orgueil que de puissance. Il ne fut pas insensible à cette défection, & il s'en plaint avec aigreur en divers lieux de l'Alcoran.

Ce mauvais succez le détermina d'aller à Médine, & d'employer desormais d'autres voyes que celles de la persuasion pour se faire des Disciples. Il leva une petite armée proportionnée à son credit, & appella ainsi la force au secours de la raison. Et afin de prevenir les difficultez qu'on luy pourroit faire sur ce qu'il n'avoit point encore parlé de cette nouvelle maniere d'établir sa Religion, il ajoûta à son Systême des circonstances

constances prises de son état present.

Il avoüoit donc que Dieu avoit envoyé Moïse & Jesus pour faire des Miracles, bien que ceux qui les verroient n'en dûssent pas être convaincus, & que par cette raison il luy avoit refusé la puissance d'en faire, voulant qu'il se servît de l'épée, pour executer par la force ce qu'il exigeroit vainement d'eux sans cela. Richard. Confut. cap. 7. Cantacuzeni Apol. 4. Sect. 1. Alcor. c. 2. 3. 4. &c.

Sur ce nouveau principe il défendit à ses Sectateurs de disputer jamais de Religion, & leur commanda de détruire tous ceux qui s'opposeroient à son établissement. Et afin de les encourager à prendre ce parti, il promettoit les récompenses de la vie future à ceux qui s'armeroient pour sa nouvelle Doctrine, & la gloire qui suit le martire à ceux qui mour- Alcor. cap. 4. Cantacuzeni Orat. 1. Sect. 2.

roient en combattant pour elle.

Ahmed-Ibn-Zin. Guadaghol. Tract. 2. cap. 10. Sect. 11.

Un Dogme si singulier a donné lieu aux Docteurs Mahometans d'épuiser toute la subtilité de leur science, afin de justifier ce qu'il a de plus scandaleux. Ils ont dit que les Prophetes de Dieu étant differens en leurs fonctions, selon la diversité des attributs de la nature divine, on ne devoit pas s'étonner que l'un suivît une route inconnuë à l'autre. Que Jesus-Christ étoit envoyé *pour reveler la justice, la puissance & la connoissance de Dieu*; qu'il a montré sa parfaite justice dans son impeccabilité; sa science infinie dans la connoissance du cœur humain, & son pouvoir dans l'usage des Miracles qui ne pouvoient être faits que par Dieu même. *Que Salomon avoit manifesté l'étenduë de la sagesse, de*

la gloire, & de la Majesté divine, Moïse sa providence, & sa misericorde, chacun d'eux ayant soûtenu leur ministere par les Miracles, sans ordre d'appeller la force au secours de la raison & des prodiges. Mais que *Mahomet envoyé de Dieu uniquement pour faire connoître sa puissance par la force & par les armes*, n'avoit point été revêtu du don des Miracles, parce que l'épée seule devoit donner à sa Mission toute l'efficace que son Apostolat demandoit. Et c'est ce principe qui a donné lieu à une coûtume observée par leurs Prédicateurs, d'avoir auprés d'eux une épée nuë pendant leurs Sermons, pour marquer que ce qu'ils leur annoncent doit être publié & maintenu par les armes.

Cantacuz. Guadagnol. Tract. 2. c. 5. Sect. 3.

Mais quelques plausibles qu'ayent paru ces raisons aux Mahometans pour justifier l'in-

utilité des Miracles qu'auroit dû faire leur faux Prophete dans le cours ordinaire d'une Mission Apostolique, plusieurs n'ont pas laissé neanmoins de luy en attribuer un grand nombre, comme d'avoir partagé la Lune en deux, fait marcher des arbres, & obligé les pierres mêmes à le saluer, d'avoir d'un morceau de pain rassasié une multitude de personnes, & fait parler un Chameau ; & enfin d'avoir été averti par une épaule de mouton, que s'il en mangeoit, il seroit empoisonné.

Abul Farag. p. 104. Pocock Specim. p. 187. & 188. Hotting. Hist. Orient. lib. 2. c. 6. Guadag. Tra. 2. c. 2. Sect. 2.

J'avouë que ces sortes de contes ne sont rapportez que par des Auteurs peu accreditez, [a] & que les Sçavans de cette Secte, & Mahomet même en son Alcoran, confessent qu'il n'a point fait de Miracles. Et parce que cet aveu les laisse toujours en une espece

[a] Abul Farag. p. 104. Pocock Specim. p. 191. 192. &c. Hotting. Hist. Orient. lib. 2. c. 6. Alcor. c. 6. &c.

d'embaras, quand on les presse d'alleguer quelque raison solide qui excuse l'impuissance de l'Imposteur à ce sujet, ils citent avec beaucoup de confiance celuy de l'Alcoran, comme si ce Livre étoit un Miracle parlant.

En effet ils [c] prétendent qu'il a été impossible humainement que Mahomet ne sçachant pas même lire ny écrire, quelque capacité qu'il eût d'ailleurs, ait pû composer non-seulement un livre, mais sur tout un livre aussi profond que sublime, & d'un caractere si particulier qu'il peut être comparé aux miracles les plus extraordinaires du Vieux & du Nouveau Testament. [d] Il a souvent luy-même cité cet argument en sa faveur, défiant les hommes & les démons tous ensemble de pro-

[c] Al-Gelazi. Sepho, Cozri, Bidavvi. Ahmed-Ebn-Edris. Hot. l. 2. c. 6. Pocock. Specim. p. 191. 192, &c.

[d] Alco. c. 2. 10. 17. &c.

duire rien d'approchant, ſoit à l'égard du tout, ou à celui de ſes parties ſimplement. Et ſes Sectateurs fortifiez du propre témoignage de leur Maître ont tenu depuis pour indubitable ce principe, & crû que ce Livre étoit un don de Dieu, & que Mahomet n'avoit été que le porteur de ce rare preſent.

Cap. 27.

Ce qu'il y a de certain dans la preuve qu'ils alleguent, c'eſt que l'Alcoran * eſt pour le ſtyle & la maniere de s'exprimer, un modele d'éloquence en langue Arabe : & [c] que Mahomet étoit effectivement ignorant juſqu'à la barbarie, ne ſçachant ny lire ny écrire. Au reſte ce défaut ne luy étoit pas particulier, il [d] avoit cela de commun avec toute

c Alcor. c. 7. Joa. Andreas c. 2. Poc. Speci. p. 156. Diſput. Chr. c. 12. Richardi confut. c. 3.

d Ebno'l Athir. Saneſt. Al-Motarezi. li. Mogreb.

* On ne parle point icy de l'extravagance de ſes Dogmes.

ſa Tribu, où l'on faiſoit profeſſion de vivre & de mourir dans l'ignorance. Ce fait eſt ſi conſtant, que lorſque Mahomet entreprit de paſſer pour Prophete, il n'y avoit que [c] *Warakak* dans toute la Mecque, couſin de *Cadigha*, qui ſçût lire & écrire : & encore étoit-ce par accident, à cauſe que s'étant fait Juif & depuis Chrétien, il apprit depuis ſon commerce avec les deux partis, à écrire l'Arabe en caracteres Hebreux. [d] Le peu de ſoin que ce peuple avoit pris à cultiver les Lettres, donna lieu de deſigner ſouvent les Habitans de la Mecque par le terme d'*ignorans*, comme on appelloit au contraire ceux de Medine *le peuple du Livre*, à cauſe qu'ils ſçavoient lire & écrire.

Pocock. ib. p. 157.

c Al-Bochari Pocock. ubi ſup.

d Shar. Pocock. ib. Hot. Hiſt. Orient. l. 1. c. 1.

Ce fut principalement d'eux que pluſieurs diſciples de Ma-

homet, depuis qu'il eut fait son sejour de cette derniere Ville, apprirent l'un & l'autre, n'y en ayant eu qu'un petit nombre à qui *Balhar*[e] le Cendian l'eût enseigné, lors qu'il se fut établi à la Mecque, où il épousa une sœur d'*Abusophian*; car il demeuroit auparavant à *Anbar* Ville d'*Erac* proche l'Euphrate, & par conquent ne participoit point à l'ignorance de ceux dont il devint le Maître quand il eut embrassé la nouvelle Religion.

e Pocock p. 157.

De tous les disciples de l'Imposteur il n'y en eut pas qui fit plus de progrez dans les lettres qu'*Othman*[d], qui parvint depuis à la dignité de Secretaire du Prophete. Mais comme leur ignorance n'avoit donné aucun lieu à l'usage du papier, ils se trouverent assez embarassez lors qu'ils voulurent s'exercer à

d Elmacin. l. 1. c. 1. Barth. Edessen.

écrire ; & ils furent contraints de recourir à l'ancien usage des Tribus Arabes pour subvenir à leur indigence. [c] Il consistoit à se servir au lieu de papier des os plats d'une épaule de mouton, & dont on lioit plusieurs ensemble avec des cordes [d], lorsque l'ouvrage, soit en prose, soit en vers, étoit trop long pour être contenu dans une seule. Comme on ne sçauroit donc nier, que nonobstant l'élegance du style de l'Alcoran, celui qu'on en suppose l'Auteur, étoit un homme sans étude & sans science, on souhaite naturellement de sçavoir par qui ce Livre a été composé. Ce qui en augmente encore le desir, c'est qu'il contient diverses choses empruntées du Christianisme & du Judaïsme, que Mahomet nourri dans une ignorance grossiere

c Pocock Specim. p. 157.

d Ebno'l Athir. Pocock ibid.

n'a pû sçavoir par luy-même, & qui ne laissent aucun lieu de douter que quelque personne plus habile que luy y ait mis la main. Mais le mistére dont on a caché cet ouvrage d'iniquité, la credulité avec laquelle les Mahometans l'ont reçû, & le zele trop vehement dont les Chrétiens l'ont combattu, ont répandu tant de ténébres dessus, qu'il est bien difficile de déveloper une intrigue que des principes si differens semblent avoir voilés exprés.

Le peu de certitude qu'on voioit dans ce dénouëment, a fourni mille contes extravagans au faux zele des Chrétiens, & qui ne servent qu'à nous rendre ridicules chez les Mahometans, lorsque nous les leur recitons comme des faits constans. Ils admirent que nous puissions nous flatter de sçavoir

une chose qui s'est passée dans le fond de l'Arabie, & parmi des gens qui ne souffroient chez eux que ceux qui étoient de la même Secte ; & qui n'ont eû garde de répandre des bruits sur un sujet qu'ils ont reçû sans examen, & sans se mettre en peine de l'approfondir. Cependant pour ne pas frustrer entierement la curiosité des Lecteurs, je veux rapporter ce que j'ay trouvé là-dessus chez les Ecrivains les plus connus, afin qu'en conciliant toutes les diverses relations, on puisse en tirer des consequences plus justes qu'on n'a pas fait jusqu'icy.

C'est un fait incontestable qu'on n'a jamais crû à la Mecque, que Mahomet eût luy-même composé son Alcoran, dans lequel il se plaint que ses ennemis l'ont accusé, non seulement de mensonge, mais aussi

d'avoir eû beſoin d'un ſecours étranger pour le faire. *Ils pretendent*, dit-il au Chapitre 35. *que l'Alcoran eſt un tiſſu de menſonges, & que d'autres m'ont aidé.* Surquoy [a] les Commentateurs diſent, que ceux dont il veut parler, ſont les Domeſtiques d'un Artiſan de la Mecque, qui étoient Chrétiens, & avec leſquels Mahomet avoit lié un commerce aſſez étroit, afin d'apprendre d'eux ce qu'il ignoroit du Vieux & du Nouveau Teſtament. Et c'eſt ce qui a fait dire à *Belon* que Mahomet rencontra deux Chrétiens à la Mecque qui avoient des Exemplaires de la Bible, & qui luy furent d'un ſecours merveilleux pour faire l'Alcoran. Mais un deſſein ſi myſterieux ne demandoit pas un ſi grand jour; & ce n'étoient pas ceux qui paroiſſoient exterieurement le

[a] Liber Agar. Guadag. Tract. c. 10. Sect. 1. Joan. Andreas de Confuſ. Sect. Mahomet. cap. 1. Belon. liv. 3. c. 2.

plus dans sa familiarité, que ses ennemis soupçonnoient d'être les complices de son imposture. Il y a plus d'apparence que ceux qu'il destina à cela étoient des amis secrets, & qui écrivoient ces Chapitres qu'il disoit que l'Ange Gabriel luy apportoit. Luy-même au 16. Chapitre de l'Alcoran, semble désigner celuy qu'on pouvoit soupçonner d'en être l'Auteur. *Je sçay que l'on dira*, ce sont les propres termes, *qu'un homme luy a enseigné l'Alcoran, mais celuy qu'ils veulent dire est Persan de nation, & parle Persan, au lieu que l'Alcoran est écrit en Arabe & est plein d'érudition & d'éloquence.*

Il s'agit donc à present de sçavoir quel étoit ce Persan qui l'a aidé. Le Moine Richard nous donne quelque lumiere là-dessus dans sa *Refutation de la Loy de Mahomet*, lorsqu'il dit

dans ſon 13. Chap. que l'Impoſteur étant tres-ignorant, s'étoit ſur tout ſervi du miniſtere d'*Abdia-Ben-Salon*, Juif Perſan, dont il changea un peu le nom pour l'approcher de la Langue Arabe, luy donnant celuy d'*Abdollah-Ebn-Salem*, qui avoit déja de l'affinité avec le premier, *Abdiah*, ſignifiant en Hebreu ce qu'*Abdollah* ſignifie en Arabe, c'eſt-à-dire, *Serviteur de Dieu*, & *Ben* qui veut dire, *fils*, étant le même qu'eſt en Arabe le mot, *Ebn*.

Cantacuzene & le Cardinal de *Cuſa* confirment la même choſe. [a] Elle a auſſi été reçûë par pluſieurs Auteurs modernes qui ont regardé ce Juif, comme le principal Artiſan de l'impoſture, & qui eſt vray-ſemblablement le même que celuy dont parle l'Alcoran, puiſque Richard remarque au ſixiéme

[a] Schilkard. Taric. in Proemio. p. 54. Forbes Inſtruct. Hiſtoric. Theolog. lib. 4. c. 3. Spanheim Introduct. ad Hiſt. Eccleſiaſ. Sect. 7. c. 6.

Chapitre de ſon Traité, que ce Fourbe étoit de Perſe. Ce ſentiment eſt encore conforme à celuy d'*Elmacin*, qui le nomme *Salman le Perſan*, à l'exemple de *Bidawi* un des plus celebres Commentateurs de l'Alcoran, qui dît, *que le Perſan dont Mahomet a voulu parler dans le paſſage allegué, étoit Salman.*

Ce fut ſelon *Elmacin*, ce même Juif, qui conſeilla ſi à propos à Mahomet lors de la Bataille *du Foſſé*, de faire un retranchement à la tête de ſon Camp, pour reparer l'avantage que ſes Ennemis avoient ſur luy, par un nombre de Combatans fort ſuperieur au ſien, & qui luy épargna la honte d'une défaite entiere. [a] Le ſçavoir-faire de cet homme ne ſe bornoit pas à l'artifice & à l'experience que donne l'uſage du monde, il avoit outre cela une

[a] Dialog. inter Mahomet. & Abdollah

parfaite connoissance de ce qu'on appelle érudition Juive, ce qui luy avoit aquis le titre de *Rabbi*. C'est donc de luy, selon toutes les apparences, que Mahomet apprit tout ce qu'il a sçû des Coûtumes & de la Religion des Juifs, & qu'il a depuis cousu aux autres lambeaux qui composent sa nouvelle Loy.

Cette conjecture est encore fondée sur ce qu'il y a dans l'Alcoran des choses tirées de mot à mot du *Talmud*, & que les Rabbins seuls pouvoient alors sçavoir. Il faut joindre pour abondance de droit à toutes ces probabilitez le sentiment de Jean-André, *Alfaki*, ou ou Docteur Mahometan, depuis devenu Chrétien, [a] qui prouve par les Auteurs Arabes les plus fameux, que cet *Abdollah-Ebn-Salem*, que luy ou plûtôt son

[a] De Confus. Sect. Mahomet. cap. 2.

son Traducteur nommé *Abdala-Celem*, fut occupé dix ans entiers à écrire de sa propre main les pretenduës revelations de Mahomet, dont on peut croire aussi qu'il fut le principal Auteur.

Il y a à la fin de la version Latine de l'Alcoran, publiée par *Bibliander*, un Traité qu'-*Hermannus Dalmata* a traduit de l'Arabe, qui est en forme de Dialogue entre Mahomet & cet *Abdollah*, où l'on voit une partie des extravagances de la Religion de l'Imposteur; & par lequel il est facile de rectifier le nom corrompu dans l'ouvrage du Moine Richard; qui a souffert diverses alterations, étant une Traduction de la troisiéme main, si cela se peut dire. En effet, les Sçavans n'ignorent pas qu'elle est faite d'aprés le Grec de *Demetrius Cy-*

donius, qui fit cette verſion en faveur de l'Empereur *Cantacuzene*, ſur l'Original Latin que nous n'avons plus aujourd'huy.

Outre les ſecours que Mahomet tira de ce Juif, il eut encore celuy d'un Moine Schiſmatique qui luy fournit tout ce qui a dans l'Alcoran relation au Chriſtianiſme. Les Auteurs de l'Hiſtoire *Biſantine*, comme *Theophanes*, *Zonare*, *Cedrene*, *Anaſtaſe* & les autres ne le déſignent que par le nom du Moine Neſtorien. Mais celuy qui a composé *la Diſpute contre un Mahometan*, abregée par Vincent de Bauvais dans ſon *Miroir Hiſtorique*, & imprimée à la fin de l'Alcoran Latin de *Bibliander*, l'appelle *Sergius*. Et ſoit que luy ou d'autres l'ayent fait connoître ſous ce nom, il eſt conſtant que tous les Occidentaux qui en ont parlé depuis, ne

luy en ont point donné d'autre, quoy qu'aucun Ecrivain du Levant ne leur en ait montré l'exemple, ne le nommant jamais que *Bahira*.

Et c'est pourquoy le Moine Richard qui alla exprés à *Bagdad* l'an 1210. pour s'instruire exactement dans les Livres des Arabes, & par un étroit commerce avec les Orientaux, de tout ce qui pouvoit luy fournir quelque lumiere pour refuter le Mahometisme, parle toûjours de *Bahira* comme du principal instrument dont se servit l'Imposteur pour imposer à tous ceux qu'une fole credulité devoit engager dans son parti. Cap. 6. & 13.

[a] *Cantacuzene*, Barthelemy d'*Edesse*, & un autre Grec Auteur d'une refutation de cette nouvelle Secte, & publiée par feu Mr le Moine Professeur à *Leyden*, ne disent pas le moindre mot

[a] Orat. 1. contra Mahom.

de *Sergius* ; [a] ce qui peut donner lieu de croire constamment que *Sergius* & *Bahira* sont deux differens noms d'une même personne, qui fut Moine Syrien de la Secte des Nestoriens.

[a] Echelens. Hi. Arab. p. 1. cap. 6.

Et c'est de luy qu'ont voulu parler les Mahometans, lorsqu'ils ont fait mention de ces dons Prophetiques qu'un certain *Bahira* reconnut d'abord en Mahomet, mais ils n'ont pas remarqué que la Chronologie ne s'accordoit guere bien avec cette relation, puisqu'il auroit été trop âgé pour avoir eû part si long-tems aprés à des intrigues qui demandoient beaucoup d'activité. Ce qu'il y a de vray en tout cela, c'est que Mahomet ne le connut que bien des années ensuite ; & lors qu'ayant déja projetté son dessein, il ne cherchoit qu'à penetrer dans le caractere des Reli-

gions Chrétienne & Juive pour les faire servir à ses vûës, & à se lier d'amitié par cette raison avec ceux dont il esperoit des lumieres.

[a] Ayant donc connu *Bahira* dans un de ses voyages en Syrie, soit à *Bostra*, [b] comme disent quelques-uns, ou à Jerusalem selon d'autres, il fut charmé de ses discours, & se faufila avec luy.

Peu de tems aprés que ces deux méchans hommes eurent fait societé, le Moine fut excommunié pour des crimes énormes & chassé de son Monastere. [c] S'étant retiré à la Mecque, Mahomet le reçût chez luy avec toutes les démonstrations d'amitié imaginables; en tira tout le secours dont il eut besoin, [d] & le fit perir ensuite; de peur que quelque moment d'indiscretion n'allât re-

a Abul Farag. Abul Feda. Al-Kodai. Al-Jannabi.

b Georgius Monachus. in Disputat. cum Abu-Salama.

c Theophan. Zonare. Richardi Confut. cap. 13.

d Rich. Ibid. Edit. de Mr. le Moine.

veler un myſtere dont le ſuccez alors dependoit uniquement du ſecret.

Comme *Sergius* fut le nom ſous lequel cet homme fut connu en ſon Convent, *Bahira* fut donc celuy qu'il ſe donna en Arabie. Et il y a apparence qu'il y chercha de l'allegorie, & que parce que ce [a] terme ſignifie dans la Langue de ce païs-là un *Chameau*, animal cheri des Arabes, & qu'on engraiſſe ſeparément, exempt de tout travail, lorſqu'il a rendu de longs ſervices, il y a, dis-je, apparence qu'en adoptant ce nom, il vouloit inſinuer que ſon expulſion luy devoit tenir lieu de merite, & que ſon arrivée à la Mecque avoit été comme préſagée par ce nouveau nom, qui ſembloit marquer myſtiquement ſon état paſſé & preſent.

[a] Golii Lexic. Arab. Pocock Specim. Hiſt. Arab. p. 330. Hotting. Hiſt. Orient. lib. 1. cap. 7.

Il y a tant d'incertitude dans ce qu'on rapporte des autres personnes que Mahomet a pû encore employer pour trâmer son imposture, que je n'ay garde d'entreprendre d'en rien dire de positif, outre qu'il est aisé à conjecturer qu'un dessein si important n'aura été communiqué qu'à un petit nombre de gens choisis & pour leurs talens & pour leur discretion. D'ailleurs, je ne voy pas quel rolle un quatriéme Acteur auroit eû à joüer dans cette Comedie. Car la nouvelle Religion étant tissuë de Christianisme, de Judaïsme, & de Paganisme, *Abdollah*, *Bahira* & *Mahomet* suffisoient pour occuper la scene, sans l'embarasser de plus de personnages.

[a] Je n'ignore pas de combien de circonstances on a voulu enrichir la piece, & les contes ri-

[a] In Præfat. ad Disput. Christ.

Purchas Pilgrim. lib. 3. c. 3.

dicules qu'on a faits, du Taureau instruit par Mahomet à luy apporter dans les Assemblées publiques l'Alcoran sur ses cornes ; celuy du Pigeon privé qu'on avoit accoûtumé à s'approcher de son oreille, & d'autres semblables que j'ay presque honte de rapporter, bien que [a] *Scaliger*, [b] *Sionita* & *Grotius* [c], n'ayent pas douté de ce dernier qui me semble aussi-bien que celuy du Taureau trop grossier pour des peuples d'un esprit aussi délié que l'ont communément les Arabes. Et rien, à mon avis, ne fait mieux voir combien Mahomet redoutoit de leur imposer par ces sortes de prestiges, que le parti qu'il prit de nier plûtôt la necessité des Miracles, que d'en feindre quelques-uns dont la découverte suffisoit seule à confondre le dessein le mieux imaginé.

a In notis. ad Sphær. Manilii.
b In append. ad Geog. Nubiens. c. 7.
c De verit. Relig Christ. lib. 6. c. 5.

giné. De plus, il faut avouër que son imposture fut conduite avec tout l'art imaginable, & son Alcoran, qu'on peut appeller la maîtresse rouë de toute la Machine, travaillé avec tant de secret, que rien à cet égard ne fut divulgué. D'où l'on peut naturellement conclure que les choses qu'on a voulu depuis debiter sur ce sujet n'ont aucune proportion avec un dessein si mystérieux; & qu'elles ont été controuvées par des Chrêtiens simples, mais zélez, qui ignorant la verité du fait, ont appellé le mensonge au secours d'une pieté aveugle, qui cherchoit des armes imaginaires pour combattre l'ennemy, pendant qu'ils en avoient de veritables, dont ils n'ont pas sçû faire l'usage auquel on pouvoit les emploïer.

La huitéme année de la pré-

[a] Elmac. lib. 1. c. 1.

tenduë Miſſion, [a] le parti de Mahomet paroiſſant déja formidable à la ville de la Mecque, elle publia une Ordonnance qui défendoit à ſes Habitans de ſe joindre à luy ſous quelque prétexte que ce fût. L'autorité de ſon Oncle ôta à ce decret toute ſa force, mais la mort de ce Citoyen accredité étant arrivée dans ces circonſtances, changea bien-tôt la face des affaires. *Abuſophian*, de la Famille d'*Ommia*, Ennemi juré de Mahomet, ayant depuis ce tems-là la principale autorité dans la Ville, y releva bien-tôt ſon parti, & n'épargna rien pour arrêter le cours des progrés que faiſoit l'Impoſteur à la Mecque. Ses ſoins eurent tant de ſuccés, qu'aucun Proſelyte n'oſa plus ſe declarer, & que pluſieurs autres, que des vûës d'interêt avoient jettez dans la nouvelle

Religion, l'abandonnerent incontinent.

Une Révolution si fatale aux desseins de l'ambitieux Prophete le fit resoudre à quitter pour un tems le lieu de sa naissance; sans abandonner pour cela le dessein de s'en rendre un jour le maître, & d'en faire le centre de l'Empire, où il se flata toûjours de parvenir, quelques obstacles qu'il trouvât dans son chemin. Et comme il avoit besoin d'une Ville qui luy servît de retraite en attendant qu'il pût se rendre maître de celle qu'il quittoit à regret, [a] il jetta les yeux sur *Tayf*, à l'Orient de la Mecque, & qui n'en étoit éloignée que de soixante milles. Le séjour qu'y avoit fait son Oncle *Abu-Taleb* ne fut pas un des moindres motifs qui le fit tourner de ce côté-là, persuadé que l'ombre seule

[a] Golii Notæ ad Alfragan. p. 100.

de ſon nom luy ſerviroit d'appuy, le mort ayant laiſſé aprés luy une ſi belle réputation dans ce païs-là, que depuis cette Ville fit gloire de quitter ſon propre nom, pour prendre celuy d'un Citoyen ſi celebre, ſe faiſant appeller [a] *Abbas Baledi*, c'eſt-à-dire la ville d'*Abbas*. Soit que Mahomet eût compté là-deſſus plus qu'il ne devoit, ou qu'il ſe fût attendu à quelqu'autre ſecours, il crût qu'il ſe rendroit aiſément maître de cette Place. Mais bien loin de s'y faire un parti aſſez puiſſant pour cela, il n'y fit pas même un Diſciple pendant un mois entier qu'il y demeura, de ſorte qu'il ſe vit contraint de revenir à la Mecque.

[a] Elmac. lib. 1. c. 1.

Ce fut à ſon retour qu'il eut la douleur de voir mourir [b] *Cadigha* ſa femme aprés 22. ans de mariage enſemble. Les premiers

[b] Elmac. Abul Farag. Abul Feda.

mouvemens de tristesse qui suivent d'ordinaire la perte d'une personne aimée, étant passez, il pensa à de secondes nôces. C'étoit un avantage pour luy d'être en état de contracter de nouvelles Alliances, qui pouvoient fortifier son parti. Il les tripla afin que ces liens multipliez s'unissent à plus de gens; & se fit gendre des trois principaux Chefs de Famille du lieu de sa naissance, [a] en épousant *Ayesha*, fille d'*Abu-Beker*, *Sweda* fille de *Zama*, & peu de temps aprés *Hapsa*, fille d'*Omar.* [b] Comme cette derniere n'avoit que six ans, il ne consomma son mariage avec elle que deux ans aprés son engagement. Le tems qui seroit prématuré en Occident ne l'étant pas dans le Levant non plus qu'aux Indes, où la chaleur du climat fait qu'à cet âge les femmes y sont

[a] Elmacin. ibid.

[b] Gentii Notæ ad Musladin. Sad. p. 568. Joan. Andreas cap. 12. Sionita in append. c. 8. Guadagnol Tr. 2. c. 10. Sect. 12. Theven. part. 3. de ses Voyages liv. 1. c. 49.

Tempestivæ viro, pour parler comme Horace, & même en état d'avoir des enfans neuf mois aprés.

L'on met sa *Mesra*, c'est-à-dire son prétendu Voyage fait pendant une nuit de la Mecque à Jerusalem & de Jerusalem au Ciel, sur la douziéme année de sa Mission. C'est une pure invention de l'Imposteur, qui fatigué de se voir incessamment sollicité de montrer sa puissance par quelque action surnaturelle, s'avisa de ce Voyage imaginaire, pour luy tenir lieu de miracles dans l'esprit de ceux qui auroient assez de crédulité pour y ajoûter foy. Les circonstances en sont si extravagantes, que je n'aurois garde d'en donner le détail, si elles ne passoient aujourd'huy pour un article de Foy chez les Mahometans, & si elles ne se trou-

voient pas chez tous ceux de leurs Auteurs, qui ont ramassé les Traditions communément reçûës parmy eux.

[a] Ils rapportent donc, qu'étant couché une nuit avec *Ayesha*, celle de ses femmes qu'il aimoit le plus tendrement, il entendit fraper à la porte de sa Chambre, & que s'étant levé pour l'ouvrir, il y vit l'Ange Gabriel orné de soixante-dix paires d'aîles déployées sur ses côtez, dont la blancheur égaloit celle de la neige. Il étoit suivi de l'*Alborak*, qui est un animal, à ce que disent les Mahometans, qui avoit toûjours servi jusqu'alors de monture aux Prophetes lorsque Dieu vouloit qu'ils fussent promptement transportez d'un lieu à l'autre pour l'execution des ordres ausquels il les destinoit.

Mahomet faisant la peinture

a Roderic Toletan. c. 5. Joan. Andreas c. 8. Ricard. Confutat. legis Saracen. c. 1. & 7. Cantacuz. Orat 4. Guadagnol Tract. 2. c. 2. Sect. 2. Belon. liv. 3. c. 7. Bochart. Hierozoïcon part. 2. l. 6. c. 13. Liber Agar. Zammashari & Bidavvi. in Alcor. ad c. 17. & 53.

de cette bête, la represente d'une blancheur de lait : & dit qu'elle tenoit de l'Asne & de la Mule. Au reste elle étoit, selon luy, d'une douceur peu commune, & d'une vitesse si singuliere, que l'éclair ne passe pas avec plus de rapidité, qu'elle faisoit d'un lieu à l'autre. Et c'est cette agilité qui luy fit mériter le nom d'*Alborak*, qui signifie un *Eclair* en Langue Arabe.

A peine Mahomet avoit eû le loisir d'envisager le Messager Celeste, que l'Ange l'embrassa d'une maniere affectueuse & tendre, & le salüa de la part de Dieu, qui étant son Maître, luy avoit commandé de le conduire au Ciel, pour luy faire connoître des mysteres, ausquels, préferablement au reste des humains, il le vouloit initier : & qui luy envoyoit exprés l'*Alborak* pour faciliter son voya-

ge, & afin qu'il partît sans délay.

Comme Dieu n'avoit pas envoyé des Prophetes au monde depuis long-tems, & que l'*Alborak* par conséquent étoit fort réposé, l'aise luy avoit fait oublier ses premiers devoirs, de sorte que Mahomet fit plusieurs vains efforts pour le monter sans y pouvoir réüssir. Inquiet de trouver là un obstacle qu'il n'avoit pas prévû, il s'avisa de luy promettre une place dans le Paradis, s'il vouloit bien reprendre pour luy son ancienne docilité. L'animal qui n'avoit jamais été flatté d'un pareil espoir, fut sensible à cette promesse, & se laissa monter alors sans façon. Il n'attendit point qu'on l'excitât à marcher, & partant avec sa vitesse accoûtumée, arriva en un moment de la Mecque à Jerusalem, pré-

cedé de l'Ange Gabriel qui luy tenoit la bride.

A peine Mahomet y fut arrivé, que tous les Prophetes & les Saints ressuscitez vinrent le salüer à la porte du Temple, & le conduisirent vers le principal Oratoire, le conjurant d'offrir ses prieres à Dieu pour eux. L'ayant ainsi accompagné jusques-là, ils le laisserent dans ce lieu, d'où il sortit peu de tems aprês pour continuer son voyage avec l'Ange Gabriel. Comme l'*Alborak* demeura là attaché à un rocher jusqu'à leur retour, ils trouverent au lieu de luy une échelle de lumiere posée exprês pour eux, sur laquelle ils monterent, & qui les fit enfin parvenir au premier Ciel.

D'abord l'Ange frappa à la porte, qui luy fut aussi-tost

ouverte, dés qu'il eut declaré qu'il accompagnoit Mahomet l'ami de Dieu. Les Commentateurs de l'Alcoran ont eu ſoin de nous décrire ce qu'il vit dans ce premier Ciel. Ils diſent qu'il étoit tout d'argent, que les portes en étoient extremement larges, & que les étoiles y étoient attachées avec des chaînes d'or, dont chacune étoit groſſe comme la Montagne de *Noho* qui eſt en Arabie, & voiſine de la Mecque. Ils aſſurent qu'il y avoit des Anges dans ces étoiles qui font la garde continuellement pour défendre aux Demons l'approche du Ciel, de peur qu'ils n'ayent connoiſſance de ce qui s'y paſſe. Il y vit ſelon eux à l'entrée Adam tout caſſé de vieilleſſe, lequel l'embraſſa rendant grace au Ciel de luy a-

voir donné un si digne fils, & luy demanda celle d'avoir part à ses prieres. Après avoir penetré plus avant en continuant son chemin, il remarqua une multitude d'Anges de formes differentes, les uns ayant la figure d'hommes, les autres d'oyseaux, ou de quelques autres bêtes. Parmi ceux de cette seconde espece étoit un Cocq d'une blancheur éblouïssante, & d'une hauteur si prodigieuse, qu'ayant les pieds sur ce premier Ciel, il touchoit de sa tête au second, quoyque la distance de l'un à l'autre comprenne autant de journées de chemin, pour parler selon la maniere de compter des Levantins, que l'on en peut faire en cinq cens ans.

Des Musulmans encore plus remplis d'hyperboles parlent d'une maniere plus singuliere

de ce Cocq, qui étoit, à ce qu'ils pretendent, d'une taille si énorme, qu'il traversoit de sa tête les sept Cieux, allant jusqu'au Trône de Dieu, qui est, suivant leur sentiment, sept fois plus élevé que ne le sont les sept Cieux ensemble. Ils ajoûtent que ses aîles étoient enrichies de perles & d'escarboucles, & qu'il les étendoit à proportion de sa grandeur, l'une sur l'Orient, & l'autre sur l'Occident.

L'Ange Gabriel, qui avoit soin d'instruire le Prophete des choses qui attiroient le plus son attention pendant son voyage, luy apprit que ses Compagnons intercedoient incessamment auprès de Dieu pour toutes les creatures vivantes qui sont sur la terre : Que ceux qui étoient de figure humaine, prioient pour les hommes, com-

me ceux qui avoient celle d'oyſeau faiſoient pour les oyſeaux, & de même des autres, ſelon l'eſpece qu'ils avoient revêtuë: Que ce grand Cocq qu'il voyoit étoit le Chef des Anges que Dieu avoit créez ſous cette forme: Qu'il joignoit ſon chant à celuy de Dieu en chantant un Hymne tous les matins avec luy; mais que ſa voix étoit ſi perçante, que tout ce qui étoit ſur la Terre & dans les Cieux, exceptez les hommes & les demons, l'entendoit, & que c'étoit comme un ſignal pour tous les Cocqs du monde qui ſe faiſoient entendre alors. Les Mahometans croient que quand le jour du Jugement approchera, Dieu commandera à ce Cocq ſi ſingulier de retirer ſes aîles & de ſe taire; ce qui doit être, à ce qu'ils prétendent, un ſigne aſſuré de la proximi-

té de ce jour redoutable, & auquel toutes les creatures le reconnoîtront, hormis les hommes & les demons, qui ayant été toûjours sourds à sa voix ne s'apperçevront point aussi de son silence. Ils estiment encore que ce Cocq est si favorisé de Dieu, que sa voix est une des trois qu'il a accoûtumé d'entendre avec plus de plaisir; car ils disent qu'il y en a trois qui ont ce privilege, sçavoir celle du Musulman soigneux de lire l'Alcoran, celle de l'Homme qui demande chaque matin le pardon de ses pechez, & enfin celle de ce Cocq qui est encore la plus harmonieuse de toutes à ses oreilles.

Cette historiette est une imitation d'une autre tirée du *Talmud*, dont *Abdollah* fit part à Mahomet, & qu'il diversifia

de la maniere dont on vient de le rapporter pour cacher la ſource d'où il l'avoit puiſée. En effet on lit quelque choſe de ſemblable dans le Babylonien, au Traité qui a pour titre *Bava Bathra*, un oyſeau appellé *Ziz*, qui marchant ſur la terre touche pourtant les Cieux de ſa tête, & qui par la ſeule extenſion de ſes aîles cauſe des éclipſes de Lune & de Soleil.

Buxtorf Lexicon Rabbin. in voce Ziz.

La Paraphraſe Caldaïque ſur le Pſeaume 50. 11. & 80. 14. fait mention de cet oyſeau, à qui elle donne auſſi le nom de Coq, & qu'elle repreſente de la taille qui a déja été deſignée, & chantant devant Dieu. Cette même Paraphraſe ſur Job dit qu'il chante tous les matins en la preſence de Dieu, qui luy a donné une ſageſſe merveilleuſe. L'on peut voir ce que les *Talmudiſtes* en ont

Cap.3.v. 7.c. 38. v. 36. c. 39. v.16.

ont écrit au 50. Chapitre de la *Synagogue* de *Buxtorf*, & au Livre 2. Chap. 2. des *Pelerinages* de *Purchas* Poëte Anglois fort celebre.

Mais pour revenir au voyage de Mahomet, d'où cette digression nous avoit éloignés, on assure qu'il monta du premier Ciel au second, autant éloigné du precedent que celuy-là l'est de la Terre ; ce qu'il estime estre la juste distance qui se trouve entre chaque Ciel. La porte luy en étant ouverte avec les mêmes ceremonies que l'autre, il rencontra d'abord Noë, qui fut charmé de le voir, & qui luy demanda le secours de ses priéres. Ils pretendent que ce second Ciel qui est d'or pur, contient deux fois autant d'Anges que celuy qui luy est inferieur, & un principalement

d'une grandeur proportionnée à l'Ange Cocq, puisqu'il touchoit de ſa tête le troiſiéme Ciel.

Dans ſon paſſage du ſecond au ſuivant il remarqua que celuy-cy étoit de pierres précieuſes. Abraham reſidoit dans ce brillant ſejour, mais il n'y étoit pas vray-ſemblablement tout-à-fait content, puis qu'il ſouhaita que le Prophete priât en ſa faveur. Il y apperceut encore plus d'Anges que dans les autres, parmi leſquels il y en avoit un d'une forme monſtrueuſe, & d'une taille ſi énorme, qu'il y avoit entre ſes deux yeux autant d'eſpace qu'un Voyageur en peut parcourir en ſoixante-dix mille journées de chemin.

Ce calcul extravagant montre évidemment l'ignorance de Mahomet en ce qui regarde

les proportions Mathematiques. Car n'y ayant entre les yeux de chaque homme à raison de sa hauteur, que la distance d'un à soixante-douze, il faudroit neanmoins, selon la relation du pretendu Prophede, que son Ange eût prés de quatorze mille ans de journées en hauteur ; ce qui monte à quatre fois autant que celle de tous les sept Cieux ensemble, & prouve consequemment l'impossibilité où auroit dû estre cet Ange de se contenir dans la sphere qu'il luy attribuë au commencement. Quoy qu'il en soit de cette supputation, cela ne l'a pas empêché de placer cet Ange dans le troisiéme Ciel, où il le represente sans cesse occupé à écrire & à effacer des caracteres sur une Table prés de laquelle il se tient. Cette occupation pa-

roissant toute mysterieuse à Mahomet, il eut la curiosité d'en sçavoir la raison. Son guide, auquel il proposa sa difficulté, luy apprit que ce Ministre de Dieu étoit l'Ange de mort, qui écrivoit tous les noms de ceux qui naissent, & qu'il calculoit le nombre des jours qu'ils avoient vêcu ; effacant le tems qui s'étoit écoulé selon la quantité qui étoit prescrite à chacun, d'où s'ensuivoit aussi-tôt la mort de celuy dont les jours venoient de recevoir le coup d'éponge.

Instruit de ce mystere, il continua son voyage, & parvint au quatriéme Ciel, qui étoit tout d'émeraudes. Joseph, fils du Patriarche Jacob, y faisoit sa residence. Il ne fut pas long-tems sans reconnoître le merite du Voyageur, aux prieres duquel il se recommanda.

Parmi la multitude d'Anges, qui sont les Habitans de ce quatriéme Ciel, & qui excede celle des precedens, il y en remarqua un qui avoit autant de stature qu'il y a d'intervalle de celuy-là au cinquiéme, & qui pleuroit incessamment sur les pechez des hommes, & sur la ruine inévitable qui doit suivre leurs iniquitez.

Ils rapportent peu de choses du cinquiéme Ciel, sinon qu'il étoit de diamans, que Moïse y demeuroit, qu'il demanda l'intercession du Prophete auprés de Dieu, & que le nombre des Anges y surpassoit celuy des autres Cieux.

Ils ne sont gueres plus diffus sur ce qui regarde le sixiéme, dont ils disent simplement qu'il étoit tout d'escarboucles; qu'il y vit Jean-Baptiste, lequel souhaita d'avoir part à ses

prieres, & qu'au reste ce Ciel étoit encore plus rempli d'Anges que les autres.

Enfin parvenu au dernier, qui étoit tout de lumiere, il y rencontra JESUS-CHRIST. Icy l'Imposteur change de style; il ne dit pas que JESUS-CHRIST se recommanda à ses prieres, mais que luy-même demanda le secours des siennes; par où il se confesse inferieur au Redempteur du monde; ce qui étoit moins un effet d'un reste d'humilité de ce méchant homme, qu'un trait de sa politique, qui vouloit par là flater les Chrétiens qu'il cherchoit d'attacher à son parti. Ce fut dans ce sejour de la gloire qu'il remarqua un Ange encore plus extraordinaire que ceux dont il a parlé, puis qu'il avoit soixante-dix mille têtes, & en chacune autant de langues qui for-

moient toutes separément & à la fois chacune soixante-dix mille voix occupées jour & nuit à glorifier Dieu.

Aprés que l'Ange Gabriel eut conduit son Prophete jusqu'à ce dernier Ciel, il luy declara qu'il étoit forcé à s'arrêter, ne luy étant pas permis de passer au-delà, & qu'ainsi il ne pouvoit plus luy servir de guide ; & que tout ce qu'il pouvoit desormais faire en sa faveur, étoit de luy montrer le chemin pour aller seul au Trône de Dieu. Le Prophete plein d'obeïssance continua sa route, bien que destitué de conducteur, & arriva enfin au lieu souhaité aprés bien des difficultez dans sa route, & avoir traversé des abîmes de neiges & d'eaux. Ce passage franchi, il oüit une voix qui luy dit, *O Mahomet, tu vois ton Createur !*

& s'avançant encore toûjours en montant, il vint à un lieu extremement vaste, & si éblouïssant par l'excez de la lumiere, qu'il n'en pouvoit soûtenir l'éclat. C'étoit dans ce brillant sejour qu'étoit le Trône de Dieu, sur le côté droit duquel on lisoit ces caracteres Arabes, qui comprennent le *Credo* des Mahometans, & que l'Imposteur assure avoir vûs gravez sur les portes des sept Cieux. *La Ellah Ellallahah Mohammed resul ollah*, c'est-à-dire, *il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, & Mahomet est son Prophete.*

[a] Aprés s'être encore approché davantage, & avoir été enfin admis en la presence de ce Dieu, il le vit sur son Trône ayant la face couverte de soixante-dix mil voiles. Le Tout-puissant voulant luy témoigner la

[a] Alcor. cap. 53.

la bienveillance dont il l'honoroit, étendit ſa main ſur luy; mais il la ſentit d'une froideur ſi exceſſive qu'il reſta comme s'il eût été pénétré de glace, ne la pouvant plus ſupporter.

Ce premier Cérémonial fini, Dieu, à ce qu'il dit, luy parla familierement, luy révela pluſieurs myſtéres que leur profondeur avoit juſqu'alors rendus impénetrables, luy expliqua toute ſa Loy, & luy expoſa même les moyens qu'il jugeoit néceſſaires pour la faire recevoir de ceux à qui elle devoit être annoncée. Et pour achever de le combler de graces, il luy accorda outre cela cinq prérogatives, qui l'élevoient audeſſus de tout le genre humain. La 1e. fut qu'il ſeroit à l'avenir le plus parfait de tous les êtres créez : la 2de. qu'au jour du jugement il joüiroit de

plus de degrez de gloire que tous les autres hommes : la 3me. qu'il seroit le rédempteur de tous ceux qui croiroient en luy: la 4me. qu'il n'ignoreroit aucune langue morte ou vivante ; & la 5me. qu'il n'auroit à partager avec personne les dépoüilles des ennemis vaincus, puisque desormais elles luy appartiendroient de droit.

Gratifié de si grands priviléges il retourna sur ses pas jusqu'au lieu où il avoit laissé l'Ange Gabriel, qui l'y attendoit, & qui le ramena par le même chemin qu'ils étoient venus, c'est à dire en traversant les sept Cieux: & enfin par Jerusalem où l'*Alborak* étoit demeuré attaché. Le Prophete monta dessus à l'instant précedé de l'Ange qui ne le quitta qu'à la Mecque, où ce voyage se termina si heureusement, qu'il fut commencé & fini en moins

de tems qu'il n'y en a dans la dixiéme partie d'une nuit.

Quelque grossiere que fût [a] cette imagination, il ne laissa pas d'en faire part au matin à ses amis, comme il auroit pû faire d'une histoire veritable dans toutes ses circonstances. Mais il ne trouva pas des auditeurs de facile créance, les uns s'en mocquerent, & les autres plus vehemens indignez de l'opinion qu'il sembloit avoir conçûë de leur credulité, luy répondirent qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour les persuader là-dessus que de faire encore en plein jour ce même voyage qu'il supposoit avoir fait la nuit, afin qu'il pût avoir des témoins oculaires autres que luy d'un évenement si singulier. [b] Le dépit se joignit à l'indignation, & plusieurs de ses disciples l'abandonnerent.

[a] Cantacuz. Orat. 4. Richardi Confuta. legis Saracen. cap. 14. Hotting. Hist. Orient. lib. 2. c. 26.

[b] Joannes Andreas.

deflors, honteux d'une impofture qui portoit avec elle un caractere tout vifible de reprobation. [c] Divers Auteurs comptent de ce tems-là jufqu'à mille deferteurs du parti de Mahomet, & rapportent que cet exemple auroit encore été fuivi de bien d'autres, [d] fi *Abu-Beker* n'eût arrêté le cours de cette defection, en jurant que le Prophete leur avoit dit la verité, & que pour luy en fon particulier il ajoûtoit une foy entiere à cette narration. Un fervice rendu fi à propos ne demeura pas fans recompenfe. [a] *Abu-Beker* fut honoré du titre d'*Alfadik*, qui veut dire *jufte*, pour être à la pofterité un témoignage de fa foy : & quiconque fait profeffion du Mahumetifme en doit avoir tout autant que luy à cet égard, puifque c'eft-là un article de foy

Hotting. Ibid.

c Richard. Cantacuz.

d Hotting. l. 2. c. 2.

a Elmacin. l. 1. c. 2.

Chez les Turcs. [a] Il y a seulement diversité d'opinions sur la maniere de croire cette fable, les uns voulant que ce soit une vision prophetique, & les autres un voyage veritable. Ceux qui ont voulu remedier aux absurditez sans nombre dont cette narration est embarassée, ont adopté le premier sentiment; mais la multitude a suivi le second, qui a enfin tellement prévalu, qu'un Mahometan n'oseroit aujourd'huy en douter.

[a] Hotting. l. 2. c. 6.

L'éminent danger où se trouva la nouvelle loy par une fable si mal concertée, porta Mahomet à luy chercher de quoy se soûtenir dans l'esprit des mécreans, voyant que la déposition d'*Abu-Beker* ne suffisoit pas dans une occasion si délicate. Et comme le parjure coûte peu, aprés un mensonge de

dessein formé, il ne fit point de scrupule d'appeller le Ciel à témoin de la verité de son voyage. Delà vient qu'en deux endroits de l'Alcoran, dont l'un se lit au Chapitre *des Enfans d'Israël*, & le second en celuy de l'*Etoile*, il prend Dieu pour garand de son imposture, le representant qui jure par l'Etoile, que son Prophete n'a point imposé à ses sectateurs; qu'il a été reçu effectivement dans le plus élevé de tous les Cieux, qu'il y a vû les prodiges étonnans qu'il renferme, appris les plus cachez mystéres; & qu'enfin personne n'en doit plus revoquer en doute la réalité.

Au reste tout extravagant qu'étoit ce conte, on ne l'avoit pas forgé sans dessein, & il étoit la suite d'une vûë plus étenduë qu'il ne paroissoit d'abord. Mahomet sentoit le foi-

ble de sa doctrine, & voyoit bien que le tissu n'en étoit pas également serré. A la verité il avoit déja pris la qualité de messager de Dieu, s'étoit autorisé par l'envoy prétendu de l'Ange Gabriel vers luy ; il avoit publié son Alcoran avec protestation de le donner comme il l'avoit reçû, & sans y rien changer. Mais cela ne le délivroit pas d'une infinité d'objections pressantes de la part de ses ennemis, qui ne se contentoient point d'entendre pour toute réponse, *un Dieu l'a dit ; qu'il s'en explique autrement, s'il juge à propos de vous satisfaire*, parce que c'étoit répondre par la chose même qui étoit en question. Ainsi il falloit allonger le systéme pour en sauver les premiers principes. Son ami *Abdollah* luy en fournit la matiere en luy apprenant que les Juifs se

régloient par deux ſortes de loix, l'une Ecrite, & dictée de la bouche de Dieu même, & l'autre Orale, donnée à Moïſe en même tems que la premiere, & communiquée par ſon miniſtére aux Anciens du peuple; pour être enſuite perpetuée de ſiecle en ſiecle, & ſervir de tradition autentique. Ce trait d'érudition plut à l'impoſteur, & il forma deſlors le deſſein d'inventer quelque choſe de ſemblable, pour ſe débarraſſer de tant d'importunes difficultez qu'on propoſoit chaque jour contre ſon Alcoran, en donnant à ſes réponſes la même autorité parmi les Muſulmans qu'en avoit chez les Juifs la loy Orale.

Ce fut donc pour s'aplanir un chemin qui ne le retardât plus dans ſa courſe, qu'il imagina ſon fabuleux voyage de la

Terre au Ciel, assuré que s'il pouvoit une fois persuader à ses Sectateurs qu'il eût parlé aussi familierement avec Dieu, que Moïse avoit fait sur la montagne ; & qu'il eût appris de luy tout ce qu'il leur enseignoit, c'étoit une voye sûre pour parvenir à ses fins ; & s'accrediter d'une maniere incontestable dans leur esprit.

[a] Ce projet tout étrange qu'il étoit, luy réussit pourtant ; car ceux qui avoient crû comme une réalité la fable qu'il leur avoit débitée, reçurent avec la même crédulité tout ce qu'il luy plut inventer dans la suite, divinisant & ses paroles & ses actions. Ils recueillirent même aprés sa mort tout ce qu'on avoit oüy & sçu de luy pendant sa vie, & en composerent ce qu'on appelle le *Sonnah*, qui est une compilation de tradi-

a Pocock Specim. p. 298. & 299. Joan. Andreas c. 3. Belon. l. 3. c. 4. Hottingeri Bibliot. Orient. c. 2. Fechelens. Eutych. vindicat. c. 27. Gentii Notæ ad Musladin. Sadum. p. 578.

tions qui ont rapport à l'Alcoran, & dont l'autorité chez les Mahometans est égale à celle de la loy Orale chez les Juifs. Et comme parmi ceux-cy on trouve divers livres qui contiennent cette loy expliquée & redigée par chapitres & par matieres ; de même le *Sonnah*, où plusieurs Auteurs differens ont mis la main, comprend non seulement ce que le faux Prophete a dit & fait, mais encore les Decrets & les Ordonnances des Anciens, [b] c'est à dire des Califes qui luy succederent, & particulierement des quatre premiers. Cet ouvrage revû & corrigé a produit enfin une somme de Theologie theoretique & practique, que les compilateurs ont divisée en livres & en chapitres, & par lieux communs, où l'on trouve tout ce qui est en usage chez

[b] Ebno'l Athir, Ebel Kassaï. Pocock. ibid.

les Mahometans, quant à la religion,

Je me suis étendu plus que je n'aurois souhaité sur tout ce qui regarde ce voyage fabuleux, trop ridicule en luy-même, pour trouver place dans une histoire ; mais comme il sert, pour ainsi dire, de commentaire pour expliquer la fausse religion de Mahomet, & les impostures grossieres de sa nouvelle loy, j'ay crû que je ne me pouvois dispenser d'en rapporter les circonstances, puisqu'elles servent absolument au dénouëment de toute la piéce, & à faire connoître une intrigue accompagnée d'évenemens si funestes au monde Chrétien.

La défection de tant de Sectateurs, causée par une si extravagante revelation, [a] rendit les Ennemis de Mahomet si

[a] Abulfeda. Ebno'l Athir. Kamus. Pocock. Specim. Hist. Arab. p. 172. Echelensis Eutychius vindicat. c. 27. Golius not ad Alfrag. p. 53.

puiſſans, qu'il ne fut plus en état de maintenir ceux de ſes Diſciples, qu'un reſte de crédulité ou d'interêt attachoit encore à luy. Cent des principaux, devenus l'objet de la haine publique, furent contraints à quitter la Mecque, & à aller chercher un aſyle dans les Etats de *Nagash* Roy d'Ethiopie. La recommandation que leur donna le Prophete prés de ce Prince leur aquit ſa protection, malgré l'Ambaſſade de ceux de leur Ville, qui envoyerent deux de leurs Habitans pour redemander les Criminels. Quant à Mahomet, il étoit trop intereſſé à maintenir ſon crédit au lieu de ſa naiſſance pour en ſortir; de maniere qu'il y demeura tant qu'il crût y trouver quelque aſſurance pour le reſte de ſon parti.

A la fin la diminution de ſon

crédit & l'accroissement de celuy de ses Ennemis l'auroient aussi déterminé à aller joindre le Prince protecteur de ses Amis, si sa bonne fortune ne luy eût fait retrouver à [a] Medine, alors nommée *Yatreb*, Ville au Nord de *Hagiaz*, & distante de la Mecque de deux cens soixante & dix milles, ce qu'il perdoit en sa Patrie. [b] La situation où se trouvoient les affaires de cette Ville, habitée de Juifs & de Chrétiens Schismatiques peu unis entr'eux, fit juger à Mahomet que ce lieu étoit propre à y multiplier sa Secte. Il ne se trompa pas dans le jugement qu'il en avoit fait. Les plus ardens des Factieux, animez par l'espoir d'un parti auquel ils pouvoient s'unir en cas d'extrémité, ne ménagerent plus rien, & aprés bien des contestations, se declare-

a Geogr. Nubiens. Clim. 2. p. 5. Golii Notæ ad Alfrag. p. 98.

b Sharestani Disput. Christ. c. 4. Joannes Andreas c. 1. Pocock. Specim. p. 137.

rent Diſciples du nouveau Legiſlateur. [c] Il y en eut ſoixante & quinze, parmi leſquels étoient deux femmes, qui vinrent tout à la fois ſe jetter entre ſes bras à la Mecque, la treiziéme année de ſa prétenduë Miſſion.

[c] Elmac. lib. 1. c. 1.

La joye de Mahomet ne fut pas médiocre, de trouver une ſi ample moiſſon dans un lieu où il n'avoit point encore ſemé. Il reçut ces Proſelytes avec tous les témoignages d'eſtime & de bienveillance qu'ils en pouvoient eſperer ; & aprés avoir exigé d'eux le ſerment de fidelité, il en choiſit douze pour les inſtruire à fond de ſes ſentimens, leſquels il renvoya enſuite à Medine comme douze Apôtres qu'il deſtinoit extraordinarement à ſa Miſſion. Ils ne démentirent point l'eſperance qu'il avoit conçûë de

leur adresse & de leur capacité; ils travaillerent avec un succés si étonnant, qu'en peu de tems la plûpart de leurs Concitoyens embrasserent leur nouvelle Secte.

Mahomet instruit du progrés que faisoit sa Doctrine en ce lieu-là, & lassé des persecutions qu'il souffroit en [a] sa Patrie, se resolut de ceder pour un tems à l'orage, & ramassant ceux qui restoient affectionnez à son parti, il en fit les Compagnons de son exil. [b] Pour éviter les surprises dans sa retraite, il commença à faire sortir secretement de la Ville & de grand matin tous ceux qui étoient dévoüez à luy, ordonnant de prendre le chemin de *Yatreb*; & lorsqu'il les crût assez éloignez, [c] *Abu-Beker* & luy suivirent cette petite troupe. *Ali* resté seul pour achever de

a Alcor c. 8. Joa. Andreas cap 1. Bidavvi Comm. ad Alcor. cap. 8. Abunazar. Hotting. hist. Orientalis lib. 2. c. 5.

b Elmacin ubi suprà. Abul Farag. Abul Feda. &c.

c Elmacin. ibid. Clenard. Epist. l. 1. p. 52.

terminer quelques affaires qui demandoient sa presence, partit à son tour, & les joignit à la troisiéme journée.

a Alcor. c. 9. Bidavvi ad istud caput. & ad cap. 5.

[a] Lorsqu'on sçut à la Mecque la fuite de l'Imposteur, on détacha quelques Troupes pour tâcher à couper les fugitifs dans leur chemin. La diligence de ses Ennemis le pensa perdre, & il eût bien de la peine à se sauver dans une grotte, où il demeura caché tout le tems qu'il crut nécessaire pour rallentir leur poursuite.

b Elmacin lib. 1. c. 1. Golii Notæ ad Alfragan. p. 55. Ahmed-Ebn Yuseph. Pocock. Speci. p. 174.

[b] Enfin aprés bien des inquiétudes & des traverses il arriva à *Yatreb* le douziéme jour du mois appellé par les Arabes le premier *Rabia*, qui répond à nôtre vingt-quatriéme de Septembre. Il y fut reçû de son parti avec toutes les démonstrations d'une joye extraordinaire, & qui furent d'un heureux

reux augure pour luy.

Les Auteurs ne marquent point si les Sectateurs qu'il trouva en cette Ville étoient ou Juifs ou Chrétiens, deserteurs de la Foy de leurs peres. Mais s'il est permis de conjecturer, lorsque les preuves évidentes manquent, il y a apparence que ce furent plûtôt les derniers qui se declarerent pour luy, vû la douceur avec laquelle il traitoit alors ceux-cy, pendant qu'il témoignoit aux autres une haine implacable. Et il semble qu'on n'en puisse pas douter, aprés la maniere diverse dont il parle de chacun d'eux au cinquiéme Chapitre de l'Alcoran, & qui fut un des premiers qu'il publia aprés son arrivée à *Yatreb.*

Vous verrez par experience, dit-il, *que les Juifs sont les plus grands Ennemis des Musulmans, & que les*

Chrétiens ont plus de douceur & de penchant pour eux. Car leurs Prêtres & leurs Religieux sont humbles, & ils ne sçauroient retenir leurs larmes lorsqu'ils entendent parler de la Doctrine que Dieu t'a inspirée, convaincus qu'elle est la veritable ; penetrez de nos paroles, ils disent, Seigneur, nous croyons en ta Loy, écry-nous au rang de ceux qui professent ton Unité. Qui nous empêchera de croire en Dieu, & en la Verité qu'il nous a apprise? Nous desirons, ô Dieu, avec ferveur d'être du nombre des Justes.

On peut juger par ce discours de l'état déplorable où le Christianisme étoit alors réduit en Orient, puisque ceux qui en faisoient profession, étoient si prompts à l'abandonner pour embrasser les extravagantes opinions d'un homme aussi barbare par l'esprit, que par le cœur. Aveuglement fatal, mais ordinaire à ceux qui

ont une fois quitté l'Orthodoxie, & la Foy de leurs Ancêtres! Ils courent d'erreur en erreur; & de précipice en précipice, tant qu'enfin ces changemens fréquens les conduisent à l'Irréligion & à l'Athéisme. Et plût à Dieu, que l'Angleterre ne nous fît pas tant voir de ces sortes d'exemples!

[a] Mahomet logea d'abord à *Yatreb* chez *Chalid-Abu-Job*, un des Principaux de la Ville, & le Chef du party, qui l'y avoit appellé. Il y demeura jusqu'à ce qu'il se fût fait bâtir une Maison dans la Ville avec une Mosquée tout joignant pour l'Exercice de sa nouvelle Religion. [b] En jettant les fondemens de ce prétendu Sanctuaire, il n'observa pas les régles de l'équité; s'étant emparé avec violence du lieu destiné à l'Edifice, & qui apparte-

a Elmacin. lib. I. c. I. Abul Feda, &c.

b Disputat. Chr. c. 4.

noit à de jeunes orphelins, enfans d'un Artisan décedé peu de tems auparavant, qu'il en chassa avec une extrême inhumanité. Ainsi cette Maison d'impiété fut élevée sur les mêmes fondemens que la Religion qui s'y devoit enseigner.

Se voyant ainsi établi avec tranquillité en cette Ville, il la choisit pour en faire à l'avenir son séjour, & c'est pour cela qu'elle perdit depuis son premier nom, afin de prendre [a] celuy de *Medinato'l-Nabi*, c'est-à-dire, *la Ville du Prophete*, & puis par abregé, *Medine*, nom qu'elle retient encore aujourd'hui.

[b] La fuite de Mahomet, toute honteuse qu'elle fut, devint si illustre aprés sa mort, qu'on en fit une Epoque celebre nommée *Hegire*, qui a été depuis l'Ere de tous ses Sectateurs. *Omar* troisiéme Empereur des Sarrazins en fit la premiere Loy à

[a] Geograp. Nubiens Clim. 2. part. 5. Append. ad eandem c. 8. Golii Notæ ad Alfragan. p. 98. Abul Feda, Al Kamus, &c.

[b] Alfragan. c. 1. Golii Notæ ad eund. p. 53. Elmacin. lib. 1. c. 1. & 3. Eutichius Abul Farage. Pocock. Specim.

l'occasion d'une dispute qui s'éleva pour le payement d'une somme pendant son Regne, & telle que je vas la rapporter. Hist. Arab. pag. 172. & 173. Ecchelensis

Certain Creancier avoit une obligation sur un debiteur, qui s'engageoit à l'aquiter le jour d'un mois marqué dans la Cedule. Le terme expiré, il est appellé en cause devant *Omar*. Interrogé sur le motif de son refus, il allegue qu'à la verité il est debiteur, mais nie en même tems l'écheance, soûtenant qu'elle n'arriveroit que le mois d'aprés celuy que son creancier estimoit être le tems du remboursement. *Omar* se trouva embarassé à regler ce differend né de l'inexactitude de la datte & du manque d'une Epoque juste. Pour arrêter le cours de pareils differends, il ordonna par l'avis de son Conseil, que l'on insereroit desor- Hist. Arab. part. 1. ch. 10.

mais dans tous les Actes, soit privez, soit publics, le jour du mois & de l'année dans lequel il auroit été passé : & reglant en même tems une maniere fixe de compter, aprés en avoir conferé avec un fameux Persan nommé *Hermuzan*; il declara que les années se compteroient à l'avenir du jour que Mahomet s'enfuit de la Mecque à Medine. De-là vient que cette Ere, qui commence le seiziéme de Juillet 622, fut appellée *Hégyre*, qui veut dire, *Fuite*, en la Langue des Arabes.

Depuis cette Ordonnance d'*Omar*, faite la dix-huitiéme année depuis la fuite, cette Epoque a été reçûë avec le même respect chez les Mahometans, que celle de la Naissance de JESUS-CHRIST parmi les Chrétiens. Le jour que Mahomet quitta la Mecque fut le

premier du *premier Rabia*, mais il n'arriva à Medine que le douziéme de ce même mois. [a] Cela n'a pourtant pas empêché que l'*Hegyre* n'ait été censée avoir commencé de deux mois plutôt, sçavoir du premier de *Moharram*, parce que celuy-cy étant le premier mois de l'année Arabe, *Omar* n'y voulut rien changer, se contentant d'anticiper cinquante-neuf jours, afin que le commencement de l'Ere vulgaire s'accordât avec celuy de la nouvelle.

[a] Golii Notæ ad Alfragan. pag. 52. & 55. Elmacin. lib. 1. c. 1.

Avant cette periode de l'*Hegyre* les Arabes comptoient d'ordinaire depuis la plus recente & la plus longue guerre qu'ils avoient eûë. Et parce que celles de l'*Elephant*, & de la *Guerre impie*, ont précedé l'Epoque de la fuite, il n'est pas tout-à-fait inutile d'en marquer l'origine.

[a] La premiere commença à la guerre qu'eurent ceux de la Mecque avec les Ethiopiens l'année que nâquit Mahomet, & dont les Auteurs Arabes ont ainsi rapporté ce qui y donna occasion.

[b] Les Homérites, ancienne nation Arabe qui habitoit au Midy de la Mecque, ayant pour Roy *Du Navas*, le virent avec regret embrasser le Judaïsme, Il ne fut pas long-tems de cette secte sans devenir le persecuteur des Chretiens établis dans ses Etats du moins depuis trois cens ans; & sans former le dessein de les détruire, s'ils ne suivoient son exemple. Et afin que l'horreur du supplice fît une plus vive impression sur l'esprit de ceux qu'il vouloit attirer, on creusa par son ordre une fosse profonde, & on y alluma un feu ardent où l'on jettoit

[a] Al Kodai. Golii notæ ad Alfragan. p. 54. Pocock. Specim. Hist. Arab. p. 173. & 174.

[b] Abul Feda. Al-Masudi. Ecchelensis Hist. Arab. part. 1. c. 10. Pocock. Specim. p. 62.

ceux qui préferoient le choix du supplice à l'abjuration du Christianisme. Plusieurs succomberent à l'apprehension d'une mort si terrible, & d'autres souffrirent le martyre. [a]Une femme Chretienne, célebrée par les Historiens Arabes pour la rareté de l'exemple, se distingua dans cette persecution d'une maniere toute divine. Car étant menée au lieu du supplice avec un petit enfant qu'elle tenoit entre ses bras, effrayée de l'ardeur du feu, elle paroissoit s'en éloigner & balancer entre son devoir & ce qu'elle craignoit, lors qu'excitée par la remontrance de son enfant, qui luy cria : *Ma Mere, n'apprehendez pas de mourir pour la foy ; aprés ce feu il y en a encore un autre*, elle fournit constamment la carriere en remportant la couronne du martyre.

a Al Masad. Echelens. ibid.

Une persecution si violente engagea un grand nombre d'Homerites à se retirer en Ethiopie. Le Prince étoit Chrétien, & animé d'une juste colere contre le Tyran ennemy de la Foy, resolut d'exterminer ce persecuteur. Il envoya contre luy une armée de soixante & dix mille hommes commandée par *Aryat* son oncle. Dieu benit un dessein si pieux, & dont sa gloire étoit le motif. *Du* [a] *Navas* fut vaincu, & poursuivi par les troupes ennemies, se précipita dans la mer, pour ne pas tomber entre les mains d'*Aryat*; & perit dans les eaux, aprés avoir livré aux flâmes tant d'innocentes victimes.

[a] Al Jannabi. Ahmed Ebn-Yuseph, Ecchelens. Hist. Arab. part. 2. c. 1. Pocock. ubi supra p. 63.

Cette victoire si complette fit passer le sceptre des Homerites chez les Ethiopiens, qui reconnurent pour Roy le General, sous les ordres duquel

ils avoient vaincu. [a] *Aryat* régna vingt ans sur ses nouveaux sujets, & laissa *Abraham al Ashram* pour successeur. Ce fut celuy-cy qui fit bâtir une magnifique Eglise à *Sanaa*, capitale des Homerites, afin de diminuer le credit superstitieux des Payens Arabes pour le Temple de la Mecque. La proximité de *Sanaa* contribua à la conversion d'un grand nombre d'Arabes qui renoncerent à l'Idolatrie, pour embrasser la Religion Chrétïenne. Ainsi le Temple de la Mecque, où l'on accouroit auparavant de toutes parts à certaines Fêtes anniversaires que l'on célébroit avec beaucoup de solemnité, commença à n'être plus si frequenté, & recevoit moins d'offrandes qu'à l'accoûtumée. Le ressentiment de la perte joint à la fureur de la superstition, anima

[a] Abul Feda. Al Jannabi. Ahmed. Ebn-Yuseph. Zamachshari. Bidavvi, & Jalal. Comment. ad cap. 103. Alcor. Pocock. ubi suprà, p. 64. Golii Notæ ad Alfrag. pag. 54.

les Idolâtres contre l'Eglise de *Sanaa*, où quelques-uns d'entr'eux s'étant glissez à l'insçu des Chrêtiens y commirent toutes les indignitez que des profanes irritez purent imaginer.

Abraham eut à peine appris ce sacrilege, qu'il jura de s'en vanger, en renversant le Temple de la Mecque jusqu'aux fondemens. Et ne pouvant se résoudre à differer plus longtems l'execution de ce vœu, il leva incontinent une nombreuse armée avec laquelle il vint assieger cette Ville. Le Ciel pour lequel il sembloit combattre, ne le favorisa pas dans cette entreprise, ou plûtôt faute de précaution & de prudence il se vit contraint de lever le siege, les vivres manquant de toutes parts à ses Troupes par la sterilité du

lieu qu'il devoit avoir prévuë. Et parce qu'il avoit grand nombre d'Eléphans en son armée, ses Ennemis appellerent cette guerre *la guerre de l'Elephant*, & en firent une Epoque remarquable, à laquelle ils donnerent le même nom.

Cet évenement trop avantageux aux Infidelles n'avoit garde d'être passé sous silence par le nouveau Legislateur. Aussi il l'a non seulement amplifié à sa maniere, mais il a Cap. 105. voulu encore que le Chapitre de son Alcoran, où il en parle, portât le titre superbe du Chapitre de l'*Elephant*. Vous sçavez, y dit-il, *comment le Seigneur traita ceux qui vinrent montez sur des Elephans pour ruiner le Temple de la Mecque, & la maniere dont il les détruisit, en envoyant contre eux des oiseaux qui laissoient tomber des pierres sur les*

têtes des Ennemis ; & comment il en couvrit les campagnes, semblables au grain qui est foulé par les bêtes.

a Zamachshari. Bidavvi Jalalavi.

[a] Les Commentateurs de l'Alcoran ont glosé à leur maniére sur ce Texte romanesque. Ils ont dit que Dieu se declarant le conservateur du Temple de la Mecque, avoit envoyé contre les Ethiopiens une armée d'oiseaux dont chacun portoit trois pierres, l'une dans le becq, & les deux autres sur les pieds : Que ces pierres, bien qu'elles ne fussent pas plus grosses que des poix, traversoient pourtant les casques des Ennemis, & leur faisoient trouver la mort sous des armes qui devoient naturellement les deffendre contre des instrumens si foibles. Ils ajoûtent pour embellir l'histoire, que le nom de celuy qui devoit être tué du coup,

étoit gravé ſur la pierre dont il devoit être frapé. C'eſt ainſi que les Mahometans par une complication de miracles controuvez, d'un évenement commun en ont fait un extraordinaire ; habituez qu'ils ſont à croire toutes les imaginations de leur faux Docteur, qui cachoit un deſſein prémédité ſous le récit de ces prodiges, de même qu'il avoit déja fait par la narration de ſon voyage fabuleux.

En effet comme l'Impoſteur avoit marqué ce Temple pour être le centre de ſon nouveau Culte, il étoit bien aiſe de luy conſerver ſon ancienne réputation, en luy en acquerant une plus récente, afin d'allumer davantage en faveur de ce lieu, le zéle des peuples, qui s'imaginent d'ordinaire que rien n'eſt bien ſanc-

tifié, si les miracles ne s'en mêlent. Son audace à mentir en cette occasion alloit jusqu'à l'insolence, voulant imposer sur un fait connu, & que bien des gens encore vivans alors pouvoient avoir vû; La guerre dont parle Mahomet, ayant commencé lorsqu'il vint au monde, c'est-à-dire cinquante ans avant l'*Hegyre*. Mais peut-être aussi que ce Chapitre n'a été publié que dans l'édition de l'Alcoran par *Othman* bien des années aprés que tous ceux qui auroient pû se souvenir de cette guerre étoient morts, ce qui a quelque apparence.

Quant à l'Ere de la [a] *guerre impie*, elle commença l'an vingtiéme de celle de l'Elephant, & prit son nom d'une guerre cruelle entre les *Korashites* & les *Kaisailanites*, où [b] Maho-

[a] Pocock Specim. Hist. Arab. p. 174.
[b] Gol. notæ ad Alfragan. p. 54.
[c] Al Kodai. Al Kamus.

met âgé de vingt ans fit ses premieres campagnes sous son oncle *Abu-Taleb.*

Cette guerre mérita avec raison l'épithéte d'*impie*, par l'animosité & l'acharnement de ces peuples les uns contre les autres, dans laquelle ils s'attaquoient en toutes rencontres, sans avoir égard aux mois où il ne leur étoit pas permis de combattre.

[a] Car c'étoit une coutume pratiquée dans toute l'Arabie, d'observer la tréve quatre mois l'année, sçavoir en ceux de *Moharram*, de *Rajeb*, de *Dulkaada*, & de *Dulhagha*, c'est-à-dire le premier, le septiéme, le onziéme, & le douziéme de l'année. Ces quatre mois avoient été si sacrez jusqu'alors, que quelque haineux que soient naturellement ces peuples, ils mettoient les armes bas, dés

[a] Al Jauhari. Al Sharestani. Al Kamus. Cazvvinr. Golii Notæ ad Alfrag. p. 4. 5. Pocock. ubi supra p. 174. & 176.

que ce tems approchoit, & rentroient dans un mutuel commerce, comme s'il n'eût souffert aucune interruption. Ils poussoient même si loin le respect dû à ces mois privilegiez, qu'un homme y rencontrant le meurtrier de son Pere ou de son Frere s'abstenoit de luy nuire, quelque vif ressentiment qu'il eût de l'outrage reçu. Comme on n'avoit donc point vû de tems immemorial violer cette Loy, qu'un long usage avoit consacrée parmi ces peuples, ce ne fut pas sans raison qu'ils caractériserent d'un nom odieux une action aussi criminelle que celle-là. [a] Ceux qui moralisent sur chaque évenement, disent que Mahomet ne pouvoit mieux commencer ses exploits militaires, dont la suite étoit destinée uniquement à établir l'impieté, que

[a] Al Kodai, Al Kamus. Pocock. Specim. pag. 174.

dans une guerre qui n'avoit de singularité que le sacrilege.

Mais pour revenir à l'*Hegyre*, qui depuis le Decret d'*Omar* resta la seule Epoque des Turcs, il est nécessaire de remarquer, puisqu'aussi-bien c'est celle que nous suivrons dans la suite de cet ouvrage, que l'année des Mahometans se compte par mois lunaires, & que son commencement n'a rien de fixe par les raisons que j'en vas dire.

[a] Quoyque les Arabes comptassent anciennement par mois lunaires, ils ne laissoient pas cependant de les réduire aux années solaires par une intercalation de sept mois en 19. ans. De maniere que chacun revenoit toûjours dans sa même saison. Mais cet usage étant aboli du tems de Mahomet, leur année est depuis restée absolument lunaire, & composée

[a] Al Jauhari. Ebno'l Athir. Pocock. Specim. p. 177.

de 354. jours huit heures, & quarante-huit minutes, qui jointes ensemble aprés deux ou trois années font un jour de plus, qu'ils intercalent le dernier mois de l'an, où l'intercalation est reçuë : & alors l'an est composé de 355. jours. La [a] premiere intercalation se fit la seconde année de l'*Hegyre*, ensuite la cinquiéme, la septiéme, la dixiéme, la treiziéme, la quinziéme, la dix-huitiéme, la vingt & uniéme, &c. c'est à-dire de deux en trois, & de trois en deux.

[a] Golii Notæ ad Alfraganum. p. 11. Scaliger de Emendat. temp. lib. 2. cap. de anno Hegiræ.

Cette maniere de compter par années lunaires, fut tellement autorisée par Mahomet, que dans le neuviéme Chapitre de l'Alcoran, il nomme impiété le dessein de prolonger l'année, sous quelque prétexte que ce soit, au de-là du terme réglé par ce calcul, qui la rend

d'onze jours plus courte que la nôtre, & ſans commencement déterminé. D'où vient qu'il tombe tantôt en un mois, & tantôt en un autre; quelquefois en Eté ou au Printems, & d'autrefois en Hyver ou en Automne; deſorte que dans l'eſpace de 33. ans ce même commencement ſe trouve dans toutes les differentes Saiſons, & revient enfin à la même période de l'année Solaire, ſans que ce ſoit pour cela au même jour.

Ce Calcul plein d'inconveniens pour ceux qui ſe reglent par l'année Solaire, m'a obligé de joindre en marge avec l'an de l'*Hégire* celuy de nôtre Epoque; & de marquer ici une fois pour toutes les noms des mois chez les Arabes, dont voici le Catalogue. 1. *Moharram*, 2. *Saphar*, 3. *le premier Rabia*, 4. *le dernier Rabia*, 5. *le premier Jomada*, 6. *le*

deuxiéme Jomada, 7. *Rajeb*, 8. *Shaban*, 9. *Ramadan*, 10. *Shawall*, 11. *Dulkaada*, 12. *Dulhagha*. Le premier a trente jours, le ſecond vingt-neuf, & de même alternativement, excepté l'an d'Intercalation, où *Dulhagha* a trente jours, à cauſe de celuy qui eſt ajoûté, n'en ayant ordinairement que vingt-neuf.

Hegire 1. Juillet 16. An. D. 622. Une des premieres choſes que fit Mahomet aprés s'être établi à Medine, fut de marier *Fatima* ſa fille à *Ali* ſon couſin. Elle reſtoit unique de ſix enfans qu'il avoit eû de *Cadigha* ſa premiere femme; car il n'en eût aucun de cette multitude d'autres qu'il épouſa aprés qu'elle fut morte. [a] Il faiſoit des éloges perpetuels de celle-là, qu'il avoüoit ſurpaſſer en merite tout ce qu'il y avoit de perſonnes les plus accomplies en ſon ſexe. Il relevoit d'au-

[a] Abul-Farag. pag. 103.

tant plus les perfections de *Cadigha*, qu'il croyoit qu'elles se trouvoient rarement parmi les femmes : [a] Ce qui luy faisoit dire souvent qu'il y avoit bien des hommes parfaits, mais qu'il n'avoit jamais oüy parler que de quatre femmes, dont les vertus pussent être celebrées; Sçavoir *Asiah*, épouse de *Pa-roah*, Marie Mere de CHRIST, feüe *Cadigha* sa femme, & *Fatima* sa fille, de laquelle descendent tous ceux qui se disent encore aujourdhuy de la race de Mahomet.

[a] Abul-Feda. Pocock. Specim. Hist. Arab. 183.

L'Imposteur aprés bien des traverses, se trouvant enfin maître d'une ville où il pouvoit armer son parti, & executer les desseins qu'un défaut de retraite luy avoit fait suspendre jusqu'alors; il se fit voir sur la Scêne dans uns posture differente des premieres. Car au

lieu qu'il avoit passé les treize années précedentes à prêcher sa Doctrine, il n'employa les dix dernieres qu'à combattre en sa faveur, & à la faire recevoir l'épée à la main.

Il s'étoit trouvé long-tems si fatigué d'objections & de disputes de la part de ses Ennemis, & même souvent exposé [a] aux railleries que ses mauvaises réponses donnoient lieu de faire, qu'il ne put plus souffrir sa maniere lente & inefficace de persuader. Ainsi convaincu que ses Sectateurs seroient encore plus embarassez que luy en suivant la même voye, il leur en prépara une plus abregée, en leur défendant à l'avenir toute dispute; & leur recommandant de passer au fil de l'épée tous ceux qui contrediroient ou refuteroient sa Doctrine, à moins que par un tribut

[a] Alcor. c. 4. Cantacuz. Orat 1. Sect. 12. Joan. Andreas c. 12. Disput. Christiani cap. 8. Cantacuz. Orat 1. Apol. 4. Richardi Confutat. c. 10.

but annuel ils ne rachetassent le peché d'incrédulité qu'ils auroient commis.

[a] De-là vient qu'encore aujourd'huy tous ceux qui vivent dans des lieux dépendans de l'Empire des Turcs, & qui ne suivent pas leur Religion, sont obligez à payer tous les ans une taxe, qui est comme une amende qu'on leur impose à cause de cela, que l'on nomme en Turquie *le Carrage*; [b] & qu'on punit de mort ceux qui osent y disputer contre la Croyance reçûë. Et certainement il faut demeurer d'accord qu'on ne pouvoit trouver de moyen plus sûr pour couvrir l'absurdité du Mahometisme, qu'un silence absolu, & dont l'infraction fût sujete à une peine si dure.

[a] Theven. par. 1. liv. 1. chap. 55. &c. 28.

[b] Cantacuz. Orat 2. Sect. 5. Theven. ibid.

Le faux Prophete ne fut pas long-tems sans mettre en usage sa sanguinaire Doctrine.

Il leva des Troupes pour appuyer la foiblesse de sa Mission, & fit [a] *Hamza* son oncle Lieutenant General de ses Armées, l'envoyant à la premiere expedition qui se presenta.

a Elmac. lib. 1. c. 1.

[b] Et comme il eut appris que la Caravane de la Mecque revenoit de Syrie, il envoya ce nouveau Commandant avec trente Chevaux seulement en embuscade pour tâcher de s'en rendre maître. Celuy-ci ayant trouvé le Bois de *Yamama* propre à son dessein, il s'y cacha. Mais voyant la Caravane escortée de trois cens Chevaux, il n'osa l'attaquer, & s'en retourna sans aucun butin. Mahomet n'eut pas de meilleurs succés cette premiere année en diverses autres entreprises.

b Elmacin. ibid. Disput. Christ. cap. 4.

Hegire 2. Juillet 5. An.D. 623.

Il fut plus heureux dans la suivante, contre une autre Caravane, chargée pour le com-

pte des Habitans de la Mecque, de Marchandises précieuses, & même de beaucoup d'argent monnoyé, laquelle faisoit le voyage ordinaire de cette Ville en Syrie. [a] Car s'étant posté à un passage appellé le *Beder*, à la tête d'un peu plus de trois cens hommes des siens, il chargea avec tant de vigueur l'escorte, qui étoit de mille hommes, & commandée par *Abu-Sophian*; qu'il la mit en fuite, malgré tous les efforts du General Ennemi, qui par une retraite sage & ferme, sauva une partie de la Caravane; mais ne put pourtant empêcher que Mahomet, outre l'honneur de la victoire, n'eût encore emporté un riche butin.

[a] Elmacin. lib. 1. cap. 1. Abul Farag. pag. 122. Alc. cap. 3. & Comment. in illud caput.

Cette espece de Conquête pensa être l'occasion d'un second Combat dans l'Armée de Mahomet. Elle étoit comme

divifée en deux partis, que l'habileté feule du Chef entretenoit dans l'union. [a] L'un étoit compofé de ceux de Medine, qui l'avoient fuivi, que l'on nommoit les *Anfars*, ou les Auxiliaires de Mahomet, & l'autre des *Mohagerins*, ou Compagnons de la fuite. Les premiers s'eftimant fuperieurs aux autres ou par le nombre, ou par la gloire d'avoir donné un afyle à leur Prophete, vouloient partager en maîtres plûtôt qu'en compagnons; & les feconds, fiers de leur perfeverance à fuivre leur Maître dans fes adverfitez, croyoient affez faire que d'admettre l'égalité qu'on leur conteftoit. Une fédition fi à contre-tems ne pouvoit être que d'un fâcheux exemple, Mahomet en jugea ainfi: & afin qu'un femblable prétexte n'en fît plus naître d'autres,

[a] Hotting. Bibliot. Orient. cap. 2.

il composa le huitiéme Chapitre de l'Alcoran, par lequel en s'adjugeant la cinquiéme partie, il donnoit le reste à ses soldats, pour être divisé entre eux en portions égales.

Cet avantage dû à la bonne conduite de Mahomet & à la valeur de ses Troupes donna un grand lustre à son party. [a] Le Chef n'a pas oublié d'en parler dans son Alcoran; & il y voudroit persuader que deux miracles faits en sa faveur ont ajoûté quelque nouvel éclat à la celebrité de cette journée. Le premier selon luy consiste en un charme, dont Dieu fascina les yeux de ses ennemis, en leur faisant voir l'armée de Mahomet deux fois plus nombreuse qu'elle n'étoit; & le second en un secours de trois mille Anges qui hâterent la victoire à se declarer pour luy.

[a] Alcoran. c. 3. Bidavvi.

Mais comme ces deux évenemens n'ont été connus que de luy, c'est de luy seul aussi qu'en dépend toute la certitude.

[a] Abul Farag. pag. 102. Al Kodai. Abul Feda. Joann. Andreas, &c.

[b] Propheta Daniel, cap. 6. verf. 10. Buxtorf. Synago. Judaic. cap. 10. Maimonid. in Halach. Tephillah. c. 1. Sect. 3.

[e] Abulfarag. p. 102.

[a] L'Imposteur fit cette année quelque changement au *Kebla*, qui est le lieu où ses Sectateurs se tournoient en priant, suivant la coutume de tous les Orientaux, de regarder vers un certain point du Ciel au tems de leurs prieres. [b] Les Juifs dans quelque part du monde qu'ils soient se tournent du côté de Jerusalem; [c] les Arabes vers la Mecque, parce que c'étoit là leur *Caaba*, le principal lieu de leur Culte pendant leur Paganisme: [d] Les Sabéens vers l'Etoile du Nord; & les [e] Persans idolâtres du feu & de la lumiere, dont ils faisoient des Divinitez, vers l'Orient, dautant que le Soleil,

selon eux, principe de l'un & de l'autre, s'y leve.

d Ibid. p. 184. Pocock. Specim. p. 148.

Durant les premieres années de l'imposture forgée par Mahomet, il avoit accoutumé ses Disciples dans le tems de leurs dévotions, de se tourner du côté de Jerusalem, qu'il appelloit *la sainte Cité, la Cité des Prophetes*, ayant eû d'abord en vûë d'y établir le siege de son impieté, & d'en faire un lieu de pelerinage. Mais ayant remarqué par la suite du tems que ses Sectateurs ne pouvoient se défaire de leur ancienne superstition pour le Temple de la Mecque, qu'une longue antiquité leur rendoit toûjours venerable : & esperant d'ailleurs que le respect qu'il témoigneroit pour ce lieu, en luy conservant ses privileges, luy regagneroit l'affection de ses Concitoyens, alienée par

e Abul Feda. AbulFar. p. 102. Joann. Andreas. cap. 6. Pocock. ubi suprà p. 175.

[a] Alcor. cap. 2. Joann. Andreas. c. 2. & 6.

ses desseins ambitieux, [a] il rendit à cette Ville la préeminence qu'il avoit auparavant donnée à Jerusalem. Et afin qu'on ne pût plus douter de la sincerité de ses intentions là-dessus, il ordonna qu'à l'avenir les Musulmans regarderoient en priant vers ce lieu-là, qu'il embellit d'un nouveau Temple, qui de sa figure tétragône fut nommé *Kaaba*, qui veut dire en Arabe un Quarré; & qu'il destina déslors pour être le centre de sa superstition, & le rendez-vous general de ces pelerinages si fréquens chez les Turcs.

Ce changement de dessein fut une suite de la haine qu'il conçut contre les Juifs, avec lesquels il ne voulut plus avoir aucune conformité de céremonies, ny même retenir, [b] comme il est dit dans l'Al-

[b] Alcor. cap. 2.

coran,

coran, aucun exterieur de culte qui pût confondre ses Sectateurs avec eux. [a] On ne goûta point dans son parti cette innovation, & plusieurs la regardant comme une instabilité d'esprit dans le Legislateur mal d'accord avec luy-même sur des principes de religion qui doivent être fixes, ils l'abandonnerent.

[a] Joan. Andreas. cap. 6.

Aprés s'être declaré sur le changement qu'on vient de marquer, il inventa mille absurditez, pour tâcher de mettre en réputation sa nouvelle Mosquée. [b] Il soûtenoit que cet édifice avoit premierement été construit dans le Ciel, pour y être le Temple des Anges; qu'Adam dans le Paradis y faisoit ses prieres. Car selon les Mahometans le Paradis, que nous nommons Terrestre, étoit dans le Ciel; mais qu'en ayant

[b] Sharestani. Pocock. Specim. Hist. Arab. p. 115. Sionitæ appendix ad Geograph. Nubiens.

été chaſſé il demanda à Dieu la grace d'en avoir un ſemblable ſur la terre, où en célebrant ſes loüanges il pût aller en rond, de même qu'il l'avoit vû pratiquer aux Anges dans le Temple céleſte où ils adorent le Seigneur. Il aſſuroit qu'enſuite de cette humble priere Adam exaucé avoit vû dans une nuée pleine de lumiere un modele ſemblable à l'original, & que conformément à ce qu'il vit, il jetta les fondemens d'un ſemblable au lieu où eſt aujourd'huy le *Caaba*. Mais comme la mort prévint l'Auteur de ce miraculeux édifice, Seth prit ſoin de l'achever, & le laiſſa à ſa ſainte poſterité qui s'y aſſembla juſqu'au Deluge, qui n'épargna pas plus le *Caaba* que le reſte du monde. Il n'étoit pas juſte qu'un miracle ſi ſenſible fût dé-

truit sans retour par les eaux ; aussi Mahomet accoûtumé à inventer en continua ainsi la généalogie. Dieu toûjours bienfaisant à ceux qui le cherchent, ne voulut pas priver Abraham d'une faveur accordée à ses Ancêtres : il luy envoya une vision qui luy marquoit l'ancienne figure du *Caaba* ; & qui luy aida à reconnoître la place où il avoit été autrefois ; & qu'il apperçut au [a] *Shecinah* visible qui y réside perpétuellement. Ismaël & luy assurez par ce signe qu'ils avoient infailliblement trouvé l'endroit destiné, rebâtirent le Temple détruit, & y laisserent à leur posterité des exemples de pieté qu'elle oublia enfin, en profanant par son idolâtrie un lieu si sacré : & qu'il fallut de nouveau sanctifier, disoit l'Imposteur, par la pratique de sa Loy.

[a] Alcor. c. 2. 3. & 22. Al annabi. in vita Abrahami. Sharestani. Zamachshari. ad c. 2. Alcorani. Sharifol Edrisi. Liber Agar. Joa. Andreas. cap. 1.

En gardant cet ancien Temple il retint encore la plusipart des cerémonies qui y étoient déja en usage, pour faire voir qu'il n'étoit que le restaurateur & non le destructeur du Culte primitif. Unissant ainsi par une politique sage des peuples tout different en religion, qui n'auroient autrement jamais consenti à prendre la Loy les uns des autres. Au reste ce qu'il y a de certain touchant le Temple de la Mecque, & son état avant Mahomet, c'est qu'il étoit aussi celébre chez les Arabes que celui deDelphes autrefois chez les Grecs; que toutes leurs Tribus depuis bien des siecles y venoient tous les ans adorer leurs Dieux; [a] & qu'ils persistoient encore en ce même usage, lors que l'Imposteur les força de renoncer à leur Ido-

[a] Shahrestani. Golii notæ ad Al Fragan. p. 8. & 9.

lâtrie, pour embrasser une autre religion, qui tout exempte de ce defaut n'étoit neanmoins guere meilleure que celle qu'on luy substituoit.

Makrisi. Pocock. Specim. p. 177. & 311.

[a] La même année que se fit ce changement il institua le mois de *Ramadan* pour être un tems de jeûne & d'abstinence. Et quoiqu'il évitât depuis quelque tems la conformité de cérémonies avec les Juifs, il ne laissa pas d'en établir une qu'il emprunta d'eux immediatement. [b] Car ayant remarqué à son arrivée à Medine qu'ils solemnisoient la Fête des Expiations le dixiéme du premier mois ; & sçû que cette observance étoit de Moïse, il declara qu'il y avoit infiniment plus d'affinité entre ce Legislateur & luy qu'entre eux & celuy dont ils suivoient le précepte ; & ordonna en conse-

a. Abul Farag. p. 102. Al Kodai.

b Al Cazvvini. Pocock. Specim. p. 309.

quence pour le dixiéme de *Moharram*, qui est le premier mois de l'année Arabe une fête solemnelle, qu'il appella *Ashura*, [a] du terme Hébreu *Ashor*, qui veut dire, dixiéme; parce que la célebration s'en faisoit le dixiéme de *Tisri*. Son affectation à vouloir en cela imiter Moïse étoit moins un effet de son respect pour luy qu'un dernier essay de l'impression que feroit cette pratique sur l'esprit des Juifs, voulant voir si l'adoption de cette céremonie luy attireroit autant de Circoncis que l'imitation des Payennes luy avoit gagné d'Idolâtres. [b] Mais reconnoissant par luy-même l'inutilité de cette complaisance il abrogea non seulement cette Fête, mais encore toutes les précedentes qui avoient quelque conformité avec les leurs.

[a] Levitiq. c. 16. Misna. tract. Yoma. Maimonid. Tra. Yomi. Kippur.

[b] Ebno'l Athir.

Comme il étoit trop politi-

que pour se broüiller avec tous les partis ; & qu'il vouloit regagner sur les Chrêtiens ce qu'il perdoit parmy les Juifs, il s'approcha d'eux en plusieurs choses, & sur tout dans l'imitation d'un jeûne pareil à leur Carême, ainsi que je l'ay déja dit. Ce qu'il y eut de singulïer, c'est que cette année-là le mois de *Ramadan* concourut fortuitement avec celuy de Mars. De maniere que la Quadragesime des Chrétiens se rencontra avec le premier Carême de Mahomet. Pour sauver ce qu'il y avoit de trop apparent dans cette imitation, [a] il allegua que le principe du sien venoit de ce qu'à pareil mois l'Alcoran luy fut apporté du Ciel, c'est-à-dire le Chapitre qui a relation à cette pratique.

[a] Alcor. cap. 2.

Avant ce tems-là le mois de *Ramadan* [b] chez les Arabes étoit

[b] Ebn Ahmed. Al

Makrisi. Pocock. Specim. Hist. Arab. pag. 175. Al Jauhari. Ebno'l Athir. Golii notæ ad Alfrag. p. 7 Pocock. ubi suprà p. 176.

destiné à la joye & aux festins. Et parce qu'il venoit toûjours au milieu de l'Eté, lors que l'année étoit Bissextile, pour parler à nôtre maniere, ce mois prit son nom de l'état de la saison, c'est-à-dire de l'extréme chaleur qui régnoit alors; ce qui s'appelle en Arabe *Ramado'l Har*.

[b] Elmacin Abul Farag.

[b] Mahomet aprés avoir passé le reste de l'année à ravager ses voisins, & à piller ceux de Medine, qui ne voulurent pas embrasser son parti, porta dans la suivante la guerre chez les Arabes de son voisinage, qui faisoient profession de Judaïsme. Sa valeur & sa bonne fortune le rendirent maître de toutes leurs places fortes; non seulement il subjugua ces nouveaux ennemis, mais il en fit des esclaves qu'on vendit à l'encan, & partagea entre ses

Hegyre 3. Juin. 24. ann. D. 624.

Soldats le bien de ces malheureux. Le principal motif de cette guerre fut la haine invétérée qu'il avoit conçûë contre [a] *Caab*, un de leurs plus fameux Rabins, dont il esperoit faire la premiere victime de sa fureur. Quand il vit que l'objet de sa vengeance manquoit à sa victoire, son couroux redoubla, & il mit de tous côtez des partis en campagne, avec ordre de le luy amener mort ou vif.

[a] Elmacin. Ibid.

[b] Les talens merveilleux de l'infortuné Rabin pour la Poësie avoient donné lieu à l'animosité de Mahomet contre luy. Un de ses Freres, nommé *Béjaïr*, soit par crainte, soit par aveuglement avoit embrassé la religion de l'Imposteur. Le Poëte outré de cette Apostasie, fit une Satyre ingenieuse, où en attaquant le Proselyte il

[b] Ecchelensis Hist. Arab. p. 1. cap. 1. Eutych. vindicatus. p. 303 & 304.

n'épargnoit ni le Mahometisme, ni celuy qui en étoit l'Auteur. Plus les coups furent portez avec adresse, & plus ils se firent sentir. La vengeance suivit le ressentiment, & ne fut differée que faute d'occasion. Durant quelque tems *Caab* évita avec assez de bonheur tous les piéges que luy tendit son ennemy ; mais voyant la plus grande partie de l'Arabie recevoir les Loix du victorieux ; & ne croyant plus pouvoir se dérober à une haine si puissante, il se résolut à venir implorer la clemence de Mahomet, & à suivre enfin le pernicieux exemple de son Frere.

La premiere satisfaction que l'Offencé exigea de luy fut d'éfacer son nom de tous les endroits satyriques de ce Poëme contre luy. *Caab* y consentit volontiers en apparence ; & y

substitua par tout celuy d'*Abu-Beker*. Cette rétractation suspendit pour un tems le reste de la colere du Prophete. Cependant le Juif qui se confioit aux dons de son esprit, crut achever sa réconciliation en flatant son nouveau maître par un endroit sensible. Sçachant que Mahomet malgré ses occupations guerrieres en avoit d'amoureuses, & qu'il étoit épris des charmes d'une jeune beauté, dont au milieu de ses conquêtes il regrettoit toûjours l'absence ; il fit un Poëme à la loüange de la Dame, qu'il récita devant son Amant avec toutes les graces d'un homme qui vouloit plaire. L'excellence de l'ouvrage enchanta tellement Mahomet qu'il le voulut entendre une seconde fois, & charmé comme à la premiére il ne put plus tenir contre

un mérite si brillant ; son aversion se métamorphosa en amitié, & de son ennemy il en fit son plus intime confident.

Et pour luy donner une preuve incontestable de sa bienveillance, il luy fit present d'un manteau qu'il portoit luy-même ; faveur qu'il n'avoit encore accordée à personne. Le nouveau favory bon courtisan, parut faire un cas singulier du present dont son maître l'honoroit, le conservant avec un soin extrême, & le regardant d'une maniere à donner lieu de croire que la vûë seule de ce don excitoit en luy une veneration extraordinaire pour le bienfacteur.

L'estime que ces soins & ces égards concilierent dans la suite du tems à ce manteau, alla si loin que *Moavias*, un

des successeurs de Mahomet, étant à son tour parvenu à l'Empire, l'acheta trente mille pieces d'or. On ne s'arrêta pas encore là, tant le prix de certaines choses s'accroît par le tems! D'un vétement commun du prétendu Prophete on en fit un habit de cerémonie pour tous ceux de la maison d'*Ommia*, lors qu'ils parviennent à la Souveraineté; lesquels sont accoutumés de s'en parer aux jours de Céremonie.

Quelques-uns attribuënt à ce *Caab*, depuis qu'il fut si avant dans l'amitié de Mahomet, d'avoir aidé plus qu'aucun autre à l'Imposture, & d'avoir même composé l'Alcoran, qui semble se ressentir de l'éloquence si naturelle à ce Juif impie.

[a] La Bataille d'*Ohud*, qui se

[a] Elmacin. lib. 1. cap. 1. Abul Farag. pag. 102.

donna ensuite de la destruction des Juifs Arabes, pensa être aussi fatale à Mahomet, que ses Conquêstes précedentes avoient été heureuses. *Abu-Sophian*, toûjours attentif à réparer la honte de sa défaite passée, ayant levé trois mille hommes de pied & deux cens chevaux, se saisit de la montagne d'*Ohud*, distante de Medine [a] de quatre milles seulement, & forma de-là comme une espece de Blocus qui incommodoit extrémement les Habitans de cette Ville. Mahomet honteux de laisser l'Ennemi aux portes d'une Cité à laquelle il étoit si redevable, prit le parti de le chasser de ce poste, bien qu'il n'eût en tout que mille hommes pour une entreprise si hazardeuse.

[a] Geogr. Nubiens. Clim. 2. part. 5.

Tout inferieur en nombre qu'il étoit, il ne laissa pas

d'engager le Combat, où d'abord il eut quelque avantage, mais à la fin accablé par la multitude plûtôt que vaincu; il vit tomber plusieurs des siens, tuer *Hamza* son Lieutenant General, & luy-même blessé en divers endroits, & prêt d'avoir un même sort que son oncle, [a] s'il neût été secouru de *Telha*, neveu d'*Abu-Beker.* Ce secours coûta cher à ce genereux Ami, qui reçut en cette occasion un coup à la main dont il perdit presque l'usage.

[a] Disp. Christ. & Abul Farag. p. 117.

Le peril où se trouva alors Mahomet, joint à la fuite des siens, ne fut pas son unique sujet de chagrin, se voyant vaincu, pour ainsi dire, une seconde fois, ou du moins vivement pressé par les objections que sa défaite donnoit lieu de faire, & par les repro-

ches de ceux qui luy imputoient la mort de leurs proches. [a] Car les uns luy demandoient par quel ſecret myſtere un Prophete cheri du Ciel, Meſſager de Dieu, pouvoit avoir été vaincu par des Infidéles; & les autres, d'où vient qu'imprudemment il avoit été cauſe de la mort de leurs parens & de leurs amis.

[a] Alcor. cap. 3.

Aprés bien des réflexions ſur ces difficultez preſſantes, il répondoit aux premiers, que le malheur qui luy étoit arrivé avoit ſa ſource particuliere dans l'iniquité de quelques-uns des ſiens, dont le châtiment avoit éclaté par leur mort; Dieu ayant voulu marquer ainſi avec quel ſoin il veilloit à la garde des ſiens, pendant qu'il laiſſoit les méchans expoſez aux coups de leurs Ennemis.

Comme

Comme les objections des seconds demandoient plus de discussion & qu'elles sembloient se fortifier par la réponse précedente, il fallut en faire une matiere de systême. Ce fut donc pour en faciliter le dénouëment, qu'il inventa la Doctrine du Destin, ou de la Prédestination, confondant les idées de ces deux termes si differens, & bâtissant là-dessus, il disoit que la durée de l'homme étant déterminée de Dieu, il n'y avoit point de précaution à prendre pour éviter la fin d'un temps aussi fixe que l'est celuy que le Créateur a marqué à chaque homme, que cette verité étant incontestable, il falloit croire que ces hommes, dont ils regrettoient la perte, auroient trouvé dans leurs propres maisons, & entre les bras de leurs Amis, cette mort

qu'ils avoient rencontrée dans un Combat, & que puisque l'heure & le moment de nôtre départ est limité, il n'y avoit qu'à reconnoître que dans cette occasion ils n'étoient morts, que parce que Dieu ne vouloit absolument plus qu'ils vêquissent. Il joignoit la Morale à cette Doctrine, en ajoûtant, que mourant pour la Foy, ils avoient le merite du martyre, qu'ils vivoient maintenant d'une vie heureuse, & que leur felicité étoit si superieure à celle dont ils pouvoient joüir ici-bas en vivant, qu'on ne pouvoit les regretter sans violer ce que l'amour & la pieté demandoient pour eux dans cette rencontre.

Ce Systême controuvé si à propos, n'a pas peu contribué à l'établissement du Mahometisme, & on peut dire [a] que

[a] Ricaut Etat present de l'Emhire Ottoman, liv. 2. ch. 8.

cette notion a laissé depuis à cette Secte, des principes extraordinaires de fermeté & de courage ; rien n'étant plus propre à animer la valeur, qu'un sentiment assuré & détaché des principes qui semblent le temperer indirectement ; que les dangers les plus évidens ne hâtent pas d'un moment nôtre derniere heure, & que tout au plus, la joüissance d'une felicité éternelle, suit infailliblement une mort arrivée pour le soûtien de la Religion qu'on défend.

Les *Nadirites*, Tribu des Juifs Arabes, & voisins de Medine, eurent la même destinée que leurs freres avoient eûë l'année précedente. Ils furent vaincus comme eux par Mahomet, [a] chassez de leurs anciennes demeures ; & contraints d'aller chercher chez leurs voi-

Hegire 4. Juin 13. ann. D. 625.

[a] Elmacin lib. 1. c. 1. Abul Farag. p. 102.

ſins un repos, qu'ils ne trouvoient plus dans leur Patrie. Les uns ſe retirerent à *Chaibar*, Ville qui profeſſoit la même Religion qu'eux, & les autres en Syrie. Ces derniers, plus infortunez que leurs compagnons, furent pourſuivis par un détachement des Troupes de Medine, que commandoit *Mundir-Ebn-Oman*; & tous paſſez au fil de l'épée, à l'exception d'un ſeul, lorſqu'ils touchoient preſque le païs qui leur devoit ſervir d'azyle. Cette même année fut encore remarquable par la Bataille de *Beder*, & par divers autres Combats contre ceux qui oſerent ſe défendre, & dans la plûpart deſquels il eut de l'avantage, les autres reſtant ſi douteux pour le ſuccés, qu'il ſeroit difficile de dire quel fut le parti vaincu ou vainqueur.

Pendant que ses Armées étoient ainsi en campagne, il arriva un desordre entre les principaux Chefs, qui auroit eû de fâcheuses suites pour Mahomet, s'il n'eût travaillé promptement à le calmer. Le jeu & le vin l'avoient causé; & chacun animé du feu qu'excitent ces sortes d'excés, s'alloit porter aux dernieres violences, & fournir au Soldat inquiet un mauvais exemple à suivre, lorsque Mahomet arrivant, reprima la sédition par son autorité.

Le danger cessé, il ne pensa plus qu'à prévenir ceux qui pouvoient naître à l'avenir par de tels inconveniens. [a] La voye qu'il jugea la plus sûre pour cela, fut d'interdire absolument l'usage du vin & des jeux de hazard. Et afin de donner à cette loy toute recente & plei-

[a] Al Kodaï Pocock Specim. Hist. Arab. pag. 175. Alc. c. 5.

ne d'amertume pour des gens de guerre, la force qui luy étoit néceſſaire outre la volonté du Legiſlateur, il eut recours à ſon ancienne pratique, qui fut d'inventer quelque exemple qui juſtifiât ſa conduite à cet égard, & en même tems la verité du fait controuvé.

[a] L'exemple étoit de deux Anges, nommez *Arut* & *Marut*, qui furent envoyez de Dieu ſur la Terre pour adminiſtrer la juſtice de ſa part dans la Province de Babylone, & y enſeigner les vertus morales. Une femme plus appliquée à ſes devoirs que les autres, chercha à s'inſtruire dans l'Ecole de ces deux grands Maîtres; les invita même à dîner chez elle, & leur preſenta du vin à boire. Dieu leur en avoit défendu l'uſage, mais l'odeur

[a] Alcor. cap. 2. Zamachshari. Bidavvi & alii ad iſtud cap. Dialog. Mahumetis cum Abdollah. Richardi Confut. legis Saracenicæ cap. 4. Cantacuzen. Orat. 2. Sect. 15. Belon. l. 3. c. 6. Guadagnol Tr. 2. c. 4. & Liber Agar.

de cette liqueur agreable excitant en eux l'envie d'en goûter, non seulement ils en bûrent, mais même ils s'enyvrerent, aprés avoir oublié les regles de la sobrieté, dont ils devoient donner des exemples, ils s'engagerent dans d'autres dereglemens. D'Yvrognes devenus lascifs, ils firent des leçons d'incontinence à leur hôtesse; & voulurent la séduire. Elle mit à prix la faveur qu'ils luy demandoient, & leur promit tout à condition qu'auparavant l'un d'eux l'enleveroit au Ciel, & que l'autre la rameneroit sur la Terre. Le traité fut conclu, elle fut portée dans le Ciel, mais elle s'y trouva si-bien, qu'elle dispensa du soin de la reconduire l'Ange qui s'étoit chargé de cette commission : elle fit plus, car elle declara à Dieu tout le secret

de sa translation. Dieu, pour la recompenser d'avoir mieux pratiqué la chasteté que ses Maîtres, la fit l'*Etoille du matin*. Pour les coupables, toute la grace qui leur fut faite, se réduisit à pouvoir opter sur la nature du châtiment qu'ils méritoient, & s'ils le vouloient present ou futur. L'avenir leur sembla trop redoutable, ils se déterminerent pour une punition presente, de maniere qu'ils furent condamnez à être suspendus par les pieds avec une chaîne de fer dans une fosse proche de Babylone, où ils doivent souffrir jusqu'au jour du Jugement, qui doit mettre fin à leurs peines. Ce libertinage des deux Anges causé par l'yvresse, fit que Dieu defendit depuis l'usage du vin à tous les Musulmans.

[a] Epist. 3 Hist. de l'Etat present de l'Empire Otoman, l. 2. c. 25.

[a] *Busbeque* & *Ricaut* qui la suivi en

en cela, racontent d'une autre maniere l'occasion de cette défense. Ils disent que Mahomet étant allé à la campagne voir un de ses amis, chez lequel il n'arriva qu'à l'heure du dîner, il y trouva un repas somptueux préparé pour une nôce qui s'y faisoit; & tout ce qui accompagne d'ordinaire ces sortes de Fêtes. Les Conviez déja entre deux vins y témoignoient une gayeté singuliere, & s'embrassoient réciproquement avec une cordialité charmante. Mahomet admiroit cette vive & mutuelle bienveillance, dont il voyoit que tout l'honneur étoit dû au fruit de la vigne, & loüoit Dieu d'avoir donné au monde une liqueur si propre à animer l'amitié. Comme il s'arrêta peu, & qu'il n'eut pas le loisir de voir la catastrophe

de cette journée, il s'en alla rempli d'eſtime pour le vin. Mais le hazard l'ayant ramené au même lieu le lendemain, il y vit la Scéne bien changée. Ce n'étoit plus la joye qui y régnoit, ny cette tendre amitié du jour précedent. Le lieu du banquet étoit devenu un affreux champ de bataille qui n'offroit à la vûë que des ruiſſeaux de ſang, des membres ſeparez du corps, & tout livides des coups qu'ils avoient reçus : & un débris general de tout ce qui avoit auparavant ſervi aux plaiſirs & à la bonne chere. Il s'informa de la cauſe du deſordre, on luy apprit que c'étoit l'excés immoderé du vin ; qu'il n'avoit produit que la joye & l'union tant qu'on s'étoit reglé à une certaine quantité ; mais que deſlors qu'ils s'étoient abandon-

nez à une folle intemperance, ils étoient devenus des furieux & des lions. Un effet si funeste fit connoître à Mahomet ce qu'il avoit jusqu'alors ignoré. Il révoqua la benediction qu'il avoit si legerement donnée au vin, y substitua sa malediction dans les formes, & le deffendit à ses Sectateurs.

Bien que ces deux sentimens paroissent n'être pas tout-à-fait semblables, cependant ils ne s'éloignent ny l'un ny l'autre de ce qu'en dit Mahomet au cinquiéme Chapitre de l'Alcoran, qui semble attribuer cette défense & au vin & au jeu. *Le Démon*, dit-il, *desire de semer la discorde entre vous par le moyen du vin & des jeux de hazard, pour vous faire perdre le souvenir de Dieu & l'usage de la priere. Quittez donc deux abus si criminels, obeïssez à Dieu & au Pro-*

phete qui est son Apôtre, & prenez garde à vous-mêmes.

a Ecchelens. Hist. Arab. part. 1. cap. 5. Richardi confutat. cap. 8.

[a] Ce qu'il y a de certain, c'est que les Arabes aiment le vin avec passion, & en boivent extraordinairement dans les occasions. Et parce que Mahomet connut que leur temperament vif & boüillant, tel que le peut être celuy d'un peuple qui habite la Zone Torride, étant échauffé par le vin se pouvoit porter à des excés, dont les suites étoient souvent fâcheuses ; il prit prétexte de quelque exemple récent, pour le deffendre, & pour prévenir les maux qui en arriveroient infailliblement sans cela.

b Hegyre 5. Jun. 2. An. D. 626.

[b] La guerre du *Fossé* rendit mémorable la cinquiéme année de l'*Hégyre*, parce que Mahomet y évita le plus éminent danger où il se fût encore trou-

vé. Ceux de la Mecque toûjours ses irréconciliables ennemis avoient formé une ligue avec toutes les Tribus voisines des Arabes, pour opprimer enfin ce fleau de leur Ville. Et ayant mis ensemble dix mille hommes commandez par Joseph frere d'*Abu-Sophian*, ils ne cherchoient plus que les occasions d'en venir aux mains. D'abord Mahomet résolut d'engager le combat, ignorant le nombre des Troupes alliées. Mais lors qu'il eut appris combien elles étoient superieures aux siennes, il ne pensa plus qu'à se tenir sur la défensive. Et afin de se mettre à couvert de toute surprise, il suivit le conseil que luy donna *Abdollah-Ebn-Salem*, ce Juif Persan, dont on a déja parlé, & qu'*Elmacin* appelle *Salman*, sçavoir de faire un large & profond retran-

chement à la tête de ſon camp, ſans lequel il étoit difficile de n'être pas attaqué malgré luy. Et ce fut ce retranchement qui donna le nom à cette guerre, parce que tout ſe paſſa là ; les Ennemis ayant converty en ſiege le deſſein qu'ils avoient pris auparavant de tenir la campagne.

Mais ce qu'ils regardoient comme un chemin aſſuré à la victoire, devint par l'adreſſe de Mahomet le principe de leur perte. Car la proximité des deux Armées luy facilita des entretiens ſecrets avec les principaux Officiers ennemis, qu'il corrompit par promeſſes ou par preſens, d'où s'enſuivit une défection entiere. En effet ceux qui avoient été les premiers gagnez, ne penſerent plus qu'à ſéduire les autres, & à chercher tous enſemble

le tems propre à l'éxecution de leur perfidie. L'occasion ne tarda pas, & voici comment la chose arriva.

Il y avoit dans leur camp un *Korashite* fameux, Oncle d'*Ali*, nommé *Amrus Ebn-Abdud*, qui passoit pour le plus adroit Cavalier de l'Arabie. Comme il s'ennuyoit de voir si long-tems sa valeur inutile par le soin que prenoit Mahomet à ne pas combattre, il vint reconnoître les Ennemis jusqu'à la tête de la tranchée, & defier en combat singulier le plus hardi avanturier d'entre eux. *Ali* son Neveu accepta le cartel, & aprés un assez long combat resta victorieux de son Oncle, qu'il tua, & d'un second Ennemi, qui se présenta, esperant vainement effacer la honte que son parti venoit de recevoir. Les traîtres

Ecchelens. ubi suprà part. 1. cap. 3. Abul Farag. p. 102.

[a] Idem pag. 102. Elmacin lib. 1. cap. 1.

[a] gagnez par les bienfaits de Mahomet prirent ce prétexte pour déserter & se retirer chez eux. Et comme les mauvais exemples en font d'autres, le reste étonné se dissipa, & laissa à l'Imposteur tout le loisir necessaire à profiter de la circonstance, dont les suites furent d'autant plus heureuses pour luy, qu'il en tira tout l'avantage qu'il eût pû recevoir de la plus complette victoire; quoyqu'en tout ce grand bruit de bataille prochaine il n'y eût que six hommes de tuez d'un côté, & trois de l'autre.

Mahomet voulant ôter aux Ennemis dissipez le tems de se reconnoître, fit marcher en diligence *Saad-Ebn-Maad* un de ses generaux contre les Cozaïtes, une des Tribus Juives confederées qui les attaqua à

l'improviste dans leurs forts ; & les contraignit de se rendre à discrétion. Il usa en furieux & en barbare du droit que la force luy donnoit sur eux. Car plein de ressentiment d'une blessure qu'il avoit reçuë dans une rencontre contre un de leurs partis ; il passa au fil de l'épée tout ce qui étoit en état de porter les armes, sans excepter *Habib-Ebn-Atab* le Commandant ennemi. Un peu moins inhumain envers les femmes & les enfans, il en fit des esclaves, à qui il ne laissa que la vie pour unique bien.

Cet excés de fureur fut puni du Ciel, qui voulut que cet impitoiable Ennemi mourût de sa blessure, au même lieu où il avoit tant versé de sang. Les Cozaïtes qui restoient, eurent bien-tôt pour compagnons

Hegyre 6. May, 23. An. D. 627.

dans leur misere, les Lahianites & les Mustalachites, avec diverses autres Tribus Arabes. Ceux-cy étoient la posterité de ces Cozaïtes, que Coza avoit chassez anciennement de la Mecque. Mahomet aprés les avoir vaincus en bataille fit, selon sa coutume, perir presque tous les hommes, & emmena en esclavage les femmes & les enfans. *Iweïra* fille de *Hareth*, femme d'une beauté incomparable, fut du nombre des captives; mais victorieuse à son tour, elle triompha par ses charmes de son vainqueur, qui pressé d'un violent amour l'épousa, & affranchit à cause d'elle tous ceux de sa famille, qu'un sort heureux avoit sauvez d'un massacre presque general.

[a] Elmacin. lib. 1. c. 1.

[a] Mahomet aprés tant de prosperitez qui augmentoient con-

ſiderablement ſa puiſſance, ſe
crut aſſez fort pour ſubjuguer
enfin la Mecque. Mais il trou-
va dans cette rencontre plus
de réſiſtance qu'il n'avoit ima-
giné. On n'attendit point qu'il
vint aſſieger la Ville. Le peu-
ple naturellement belliqueux
ſortit en campagne & preſen-
ta la bataille. Elle ſe donna à
Hadibia aſſez prés de leurs
murs, du côté qui conduit à
Jodda. Comme la victoire a-
prés bien du ſang répandu ne
ſe declaroit d'aucun parti, on
parla d'accommodement, &
enfin on conclut une Treve
de dix ans aux conditions ſui-
vantes. 1°. Que tous ceux de
la Mecque qui s'étoient decla-
rez pour Mahomet, pourroient
librement ſe joindre à luy ; &
qu'auſſi tous ceux de cette
Ville, qui l'avoient juſqu'a-
lors ſuivi, joüiroient du droit

de s'en retourner chez eux, ſelon qu'ils le jugeroient à propos. 2°. Qu'à l'avenir il ne ſeroit permis à aucun habitant de la Mecque de ſe retirer vers Mahomet ſans le congé du Gouverneur ; & qu'en cas de contravention à cet ordre, ſur la premiere demande qui en ſeroit faite, le parti contraire ſeroit tenu à rendre celuy qui auroit violé cette Loy. 3°. Que Mahomet & ceux qui étoient attachez à luy, pourroient aller à la Mecque, ſans être moleſtez en nulle maniere, pourvû qu'ils fuſſent ſans armes, & qu'ils n'y demeuraſſent pas plus de trois jours conſecutifs.

[a] Elmacin ubi ſuprà.

[a] Cette tréve qui ouvroit à Mahomet un chemin à de plus grandes choſes, acheva de flater ſa vanité. Il ſe crut digne du titre de Roy, aprés avoir

acquis sur divers peuples une autorité absoluë ; & il se fit installer par son General d'armée dans cette dignité à laquelle il aspiroit depuis si long-téms. La Céremonie s'en fit proche de *Medine* sous un grand arbre, qui fletrit & mourut aussi-tôt : comme s'il eût eû honte d'avoir prêté son ombre pour favoriser une fête qui tiroit tout son lustre des crimes & des brigandages commis par celuy qu'on en declareroit le Heros. Les Mahometans qui n'ont pû cacher cette circonstance, ont moralisé autrement, & tourné cet évenement à leur avantage, suivant le genie de tous les hommes, qui jugent diversement de la même chose, selon la qualité des préjugez que la nature ou l'éducation leur a donnez.

Le libre accés à la Mecque,

accordé par la Tréve aux Sujets de Mahomet, le fit resoudre à choisir cette Ville pour celle où ses Sectateurs devoient faire leurs Pelerinages. [a] Ils y consentirent, & ont observé cette institution avec tant de régularité, que depuis cet établissement il ne s'est pas passé une seule année sans quelque Caravane à ce dessein. Ce Pelerinage, comme on l'a déja dit sur la seconde année de l'Hegire, faisoit une partie de l'ancien Culte des Arabes Païens, qui alloient une fois tous les ans adorer leurs fausses Divinitez au Temple de la Mecque.

[a] Al Kodaï, Pocock. Specim. pag. 175.

[b] Le mois de *Dulhagha* étoit le tems destiné à ce voyage, & le dixiéme de ce même mois, le jour de la solemnité auquel on accomplissoit toutes les cerémonies prescrites aux Pele-

[b] Sharestani. Makrisi. Golii Notæ ad Alfraganum, p. 9. &c. Pocock. Specim. p. 177.

rins. De-là vint qu'on luy donna le nom de *Ayd-Al-Cabir*, c'est-à-dire la grande Fête, ou, *Ayd-Al-Korban*, c'est-à-dire, Fête de l'Oblation, parce qu'alors on offroit les Sacrifices. Tout le tems de la Fête ensemble se nommoit *Al-Hagha*, qui signifie celebrité, dans le même sens que *Chag* chez les Hebreux, d'ou celuy-cy est emprunté, & qu'on employoit pour marquer une des trois Fêtes que les Juifs devoient aller celebrer à Jerusalem, pour s'y presenter au Temple devant le Seigneur. Du nom de la Solemnité, les Arabes ont fait celuy du mois de *Dulhagha*, qui veut dire le mois de la Fête Solemnelle.

Et parce qu'il eût pû arriver que dans ce voyage estimé si saint, le Pelerin rencontrât quelque obstacle à sa piété de la part d'un Ennemi, ils étoient

convenus non ſeulement que le mois qui y étoit deſtiné ſeroit ſacré, mais encore le précedent & le ſuivant, pendant leſquels tout acte d'hoſtilité ceſſoit. L'obſervance de ce Pelerinage fut donc retenuë par Mahomet, qui y ajoûta le commandement d'en faire un devoir indiſpenſable : uſant de la même circonſpection à cet égard, qu'il avoit déja obſervée pour tous les autres rites Arabes qu'il avoit adoptez. C'eſt-à-dire, que pour concilier le reſpect dû à des Actes de Religion, il luy donna plus d'antiquité qu'elle n'en avoit, aſſurant que c'eſtoit un precepte donné de Dieu à Abraham & à Iſmaël, depuis que le *Caab* avoit été rebâti.

En ſe declarant Souverain, il n'oublia pas à prendre toutes les marques de la Royauté, mais il ne renonça pas pour cela

Hegire. 7. May 11. An. D. 628.

cela au caractere de Chef de la Religion; conſervant tout enſemble & l'Empire temporel & le ſpirituel, qu'il tranſmit depuis à ceux de ſes Succeſſeurs qui regnerent aprés luy ſous le titre de *Caliphes*, à peu prés comme les Princes de la race des Maccabées, qui faiſoient tout à la fois chez les Juifs les fonctions de Princes Seculiers & de Pontifes.

Ce pouvoir Sacerdotal des *Caliphes* conſiſtoit à interpreter la Loy de Mahomet, à faire des Conſtitutions en matiere de Religion; & même à officier publiquement dans leurs Moſquées, ſoit en priant, ſoit en prêchant, & particulierement aux jours de ceremonies.

Par la ſuite des tems ces *Caliphes* ne conſerverent que la Juriſdiction Eccleſiaſtique, (ſi cela ſe peut dire ſans profaner

ce terme) [a] ayant été dépoüillez de la temporelle par ceux qu'ils avoient eux-mêmes honorez des plus considerables Gouvernemens : & qui usurpant toute l'autorité reçûë de leurs Princes, se declarerent Rois chacun dans les Provinces où ils commandoient, ce qui arriva vers l'an de l'Hegire 325, & donna lieu à d'autres d'achever le démembrement de cet Empire, dont il ne resta plus que l'ombre aux *Caliphes*.

[a] Elmacin. l. 3. c. 1. Abul Farag. &c.

Car bien que ces nouveaux Souverains conservassent encore une espece de respect pour leurs premiers Maîtres; qu'ils sembloient regarder comme des personnes sacrées, pour lesquels on prioit Dieu dans leurs Mosquées, dont les noms mêmes étoient inserez dans les Registres publics avant ceux

des Usurpateurs ; on ne reconnoissoit cependant en nulle maniere leur autorité dans ce qui regardoit le Gouvernement Civil. Ils en vinrent même jusqu'à les déposer dans la suite, ayant attaché cette dignité à la seule ville de *Bagdad*; de sorte qu'ils restoient plus ou moins *Caliphes*, selon que le sort décidoit pour ou contre le Prince à qui cette superbe place tomboit en partage. [a] Et enfin l'inondation des Tartares ayant ravagé tout l'Orient, ils acheverent de perdre & l'autorité & le nom même de ces anciens Pontifes, de qui ils l'avoient reçû.

[a] Abul Farag. pag. 339.

Depuis la chûte de cet Empire, la plûpart des Princes Mahometans ont fait choix, chacun dans ses Etats, d'une personne qu'ils ont revêtuë pour le spirituel d'une puissan-

ce à peu prés semblable à celle des *Caliphes*, que l'on nomme *Mupti* en Turquie, & *Sadre* en Perse. Mais comme ce pouvoir n'est qu'emprunté, & qu'ils sont toûjours en crainte de perdre la dignité dont on les a gratifiez, cette apprehension les rend presque tous les Ministres de l'avarice, & de l'ambition des Princes qui la leur ont conferée; & d'infidéles Interpretes des Loix, qu'ils expliquent plûtôt au gré du Maître, que selon l'intention du Legislateur.

Lorsqu'on eut achevé la Mosquée de Medine, Mahomet affectoit d'y officier, autant que ses continuelles occupations le luy permettoient, y faisant les priéres publiques, & y prêchant luy-même au peuple. Avant la construction de cet Edifice, il montoit sur

une poûtre, ou ſur un tronc de Palmier qu'on plantoit en terre lorſqu'il vouloit faire le Service, & officioit de-là. Mais s'étant inſenſiblement élevé à un rang qui requeroit plus de pompe, il fit faire par le conſeil d'une de ſes femmes une petite Tribune, où l'on montoit par deux marches avec un ſiege au milieu, abandonnant ſon premier marche-pied, [a] qui ſoûpira de ſe voir ainſi negligé, à ce que diſent les Legendaires Mahometans.

Othman-Ebn-Affan orna cette Tribune d'une tapiſſerie lorſqu'il fut parvenu à être *Caliphe.* [b] Et *Moawias*, que l'excés de ſon embonpoint empêchoit d'officier debout, contre la pratique de ſes Prédeceſſeurs, l'éleva de ſix nouvelles marches; jugeant cette élevation neceſſaire pour ſe mieux faire enten-

[a] Al Gazali. Pocock. Specim. Pag. 188.

[b] Elmacin. lib. 1. cap. 7. Eutichius tom. 2. pag. 360. Abul-Farag. p. 124.

dre du peuple. Depuis ce tems la Chaire de la Mosquée de Medine n'a point souffert d'autre changement, celuy-là ayant suffi pour tous ceux à qui elle a servi depuis.

[a] Abul Farag. p. 102. Elmacin. l. 1. cap. 1.

[a] Mahomet ennuyé du repos dont il avoit joüi depuis ses dernieres victoires, fit marcher son armée contre les Juifs Arabes de *Chaïbar*. La fortune, qui depuis quelque tems s'étoit ouvertement declarée pour luy, luy continua ses faveurs. Il les vainquit en bataille rangée, assiegea ensuite leur Ville, & la prit d'assaut. [b] *Ali*, si l'on en croit ceux qui ont suivi sa secte, se signala à la prise de cette place; & comme un second Samson aprés avoir enlevé une des portes, que luy seul pouvoit remuer, il s'en servit comme d'un Bouclier tout le tems que dura le siege.

[b] Abul Feda.

[a] Le Vainqueur entra en triomphe à *Chaïbar*, & alla loger chez un des principaux Citoyens nommé *Hareth*. Si celuy-cy le receut avec tout le respect dû à un Conquerant, sa fille plus animée contre luy, le regardant comme l'ennemi de sa patrie, empoisonna une épaule de mouton qu'elle luy servit dans l'esperance de se vanger de ce nouveau Tyran. Ceux qui veulent que Mahomet ait fait des miracles, soûtiennent que l'épaule parla, & qu'elle l'avertit du poison qu'elle cachoit. Mais l'avis fut donné trop tard, puisque *Basher*, un des amis du Prophete, en mangea & en perdit incontinent la vie. Et il y a apparence que Mahomet n'en fut pas aussi instruit d'assez bonne heure; car bien qu'il n'eût pas une faim si prompte que *Basher*, par-

a Abul Feda. Al Kodai. Al Jannabi. Disput. Christiani cap. 8. Richardi Confutat. c. 13. Pocock. Specim. p. 189. 190.

ce que le goût de la viande luy ayant déplû, il la rejetta à l'instant. Le poison neanmoins eut encore tant de force, que depuis ce fatal repas il fut presque toûjours valetudinaire, & en mourut enfin aprés trois ans d'une vie languissante, lors qu'on demanda à *Zaïnab* pourquoy elle avoit empoisonné des mets destinez à nourrir un Prophete, elle répondit qu'elle avoit voulu connoître par experience s'il l'étoit; persuadée qu'un homme de ce caractere n'en pouvoit ressentir aucun mal; & que ne l'étant pas, elle rendoit un service considerable au monde, en le délivrant d'un Tyran & d'un Imposteur.

a Elmacin. lib. 1. cap. 1.

[a] La reduction de *Chaïbar* servit d'exemple à *Beder*, *Watiba*, & *Selalima*, Villes appartenantes aux Juifs Arabes, qui les rendirent

rendirent par capitulation, à la charge que les Habitans qui y voudroient rester payeroient annuellement la moitié du revenu qu'ils tireroient de la vente de leurs dates : & qu'il seroit toûjours en la disposition du Vainqueur de les chasser à sa volonté. L'Accord ayant été observé exactement, la plûpart y demeurerent sans être molestez jusqu'au Regne d'*Omar*, qui les chassa, sous prétexte que Mahomet en mourant, avoit ordonné qu'on ne souffrît pas deux differentes Religions en Arabie.

Cependant que Mahomet accroissoit son Empire par tant de Victoires, il augmentoit aussi ses troupes, qui monterent enfin à dix mille hommes. Il se crut assez fort avec une telle Armée pour assieger la Mecque. Et comme l'esprit de

Hegire 8. Avril 3. Ann. D. 629.

conquête prévaut toûjours sur la bonne foy, il imputa à ceux qu'il vouloit subjuguer d'avoir les premiers rompu la Tréve. [a] Sur ce prétexte, dont ils ne sçurent rien que lors qu'ils le virent aux pieds de leurs remparts, il marcha avec tant de secret contre cette Ville, que se trouvant sans défense, elle fut obligée à se rendre.

[a] Abul Farag. p. 103. Elmacin. l. 1. c. 1.

Abu- Sophian se voyant par cette surprise au pouvoir de son Ennemy, alla implorer sa clemence, s'étant fait accompagner d'*Al-Abbas* oncle de Mahomet, qui étoit toûjours resté à la Mecque, quoy qu'il fût de la nouvelle Secte; & embrassant comme luy la Religion de l'Imposteur, sauva sa vie par ce changement. Comme la Ville s'étoit renduë à discretion, le Vainqueur y fit mourir ceux de ses Ennemis, qu'il

avoit éprouvez les plus irréconciliables ; il pardonna aux autres ; & eût ensuite la joye de voir tous ses compatriotes se declarer en faveur de son impie Doctrine.

Cette révolution si avantageuse pour luy le fit penser à changer quelque chose au *Caaba*. Et parce que les Idoles qu'on y veneroit ne s'accommodoient pas avec ses desseins, il les jetta par terre, conservant toûjours l'envie de faire de ce lieu, la Ville Métropole de son Culte extravagant. Les plus considerables *Images* de leurs Temples étoient celles d'*Abraham* & d'*Ismaël*, qui étoient placées au dedans, au lieu que l'Idole de *Hobal* étoit au dehors. Les autres representoient des Anges, des Prophetes & divers Saints, dont ils imploroient l'intercession

auprés de Dieu, à peu prés comme les Catholiques Romains, *celle de ceux que l'Eglise a reconnus pour tels.* Car ces peuples avoient toujours perseveré dans la foy de l'Unité de Dieu, Createur & Conservateur de toutes choses, lequel ils appelloient [a] *Allah-Taall*, c'est-à-dire, *le Dieu Suprême*, *le Dieu des Dieux*, & *le Seigneur des Seigneurs*, lequels ils n'osoient representer sous aucune forme. L'excellence de cet Estre si grand leur faisoit craindre de luy adresser directement leurs priéres, ce qui les obligeoit d'avoir recours à la médiation de ces Anges & de ces Saints, dont les Images se voyoient dans leurs Temples. Voilà donc en quoy consistoit ce que Mahomet nommoit Idolatrie Arabe, & le Culte qu'il abolit.

[a] Pocock. Specim. Hist. Arab. p.95.&c.

[b] La réduction de la Mecque

[b] Elmacin. lib.1. cap. 1.

allarma tous les Arabes qui en étoient voisins, sur tout les Havvasins, les Thakifians, & plusieurs autres Tribus. Ils s'armerent sous le commandement de *Melec-Ebn-Auf*, pour tâcher d'arrêter le cours de ce torrent, & allerent eux-mêmes chercher l'Ennemi commun. Quand Mahomet eût appris cette conjuration generale, il marcha à la tête de vingt mille hommes contre ces peuples confederez. Et parce qu'il n'étoit pas encore bien assuré de l'affection des Mecquois, il prit soin d'empêcher qu'il n'arrivât quelque soulevement parmi eux dans son absence, & leur laissa pour Gouverneur *Gayat-Ebn-Asad*, dont il connoissoit la prudence & le courage.

[a] Comme les deux Armées se cherchoient avec une égale

a Zamachshari. & Bidavvi sur le 9. chap. de l'Alcor.

ardeur de combattre, elles se rencontrerent bien-tôt. Ce fut dans la plaine de *Honaina*, entre la Mecque & *Taïf* que se donna la Bataille. Mahomet, bien que superieur en nombre, y plia à la premiere charge ; & fut contraint à se battre en retraite jusques sous les murs de sa nouvelle Conquête. Il parle de cette espece de déroute au neuviéme Chapitre de l'Alcoran, & en attribuë la faute à la présomption de ses Soldats, qui se confioient plus à leur nombre qu'à leur valeur. [a] Il ne perdit pas le jugement dans cette occasion, & ralliant ses Troupes fugitives, il en fit un second corps, qu'il ramena au Combat, avec toute la valeur & la conduite qu'on pouvoit esperer d'un bon General. Ce fut alors que la face des choses changea ; &

[a] Bidavvi. Zamaschari ib.

que ces mêmes hommes, qui avoient fuy, contraignirent les autres à fuïr à leur tour. Ce revers de fortune fut si heureux pour Mahomet, qu'enfin les Ennemis absolument défaits perdirent leur bagage, leurs femmes & leurs enfans, & une multitude de bétail qui faisoit toute leur richesse, & qu'ils conduisoient avec eux, suivant l'ancienne maxime des *Nomades* Arabes, (dont ces peuples étoient la posterité) & qu'ils ont toûjours retenuë. Comme il y avoit quelque chose d'extraordinaire dans cette vicissitude, l'Imposteur en fit un vaste champ pour mentir. Et privant ses Soldats de la gloire que leur valeur méritoit, il assura que sa victoire étoit dûë à une legion d'Anges invisibles, dont le secours luy étoit venu à point nommé. [a] Les Commentateurs

[a] Alcor. cap. 9.

de l'Alcoran ont ajoûté foy à ses mensonges ; & ont multiplié le secours, selon qu'ils l'ont voulu rendre plus ou moins merveilleux. [a] Les uns l'ont fait monter au nombre de huit mille, les autres de seize mille ; les frais de l'augmentation ou de la diminution ne tournant point à leur charge.

[a] Elmacin. l. 1. cap. 1.

Les vaincus aprés leur défaite eurent recours à la clemence de Mahomet, auquel ils envoyerent des Ambassadeurs pour le conjurer de leur rendre leurs femmes & leurs enfans. Il leur demanda lequel ils aimoient mieux ou de leurs biens, ou de ce qu'ils luy demandoient. Ils opterent pour ce qui faisoit le sujet de leur ambassade, & ils l'obtinrent. Le butin restant fut partagé aux Soldats, excepté ce qui appartenoit à *Melec-Ebn-Auf*,

qui conserva son bien en se declarant Mahometan.

Le Prophete employa le reste de l'année à démolir les Temples des Nations vaincuës, & à renverser dans toute l'Arabie conquise les Idoles qui étoient l'objet de leur veneration. Et pour en voir plutôt la fin, il commit ce soin à plusieurs de ses Generaux, donnant à chacun son département. Ils n'oublierent rien dans l'execution de cet employ. *Saad* détruisit l'Idole de *Menah*, *Chalid* celle de *Al-Uzza*, avec le Temple de *Bossa*, & ainsi des autres. Comme il ne restoit plus aprés cela à ces peuples rien qui les fît ressouvenir de leur ancien Culte ; ils l'oublierent enfin, & embrasserent ensuite les funestes erreurs qu'il plut à leur Conquerant de leur faire recevoir.

Hegyre 9. Avril 20. An. D. 630. Abul-Farag. p. 103. Elmacin l. 1. c. 2.

[a] Mahomet ne borna pas son ambition à commander à la plus grande partie de l'Arabie : il voulut encore porter ses armes dans la Syrie, où il se rendit maître de *Tabûl*, ville de la dépendance de l'Empire des Grecs ; & attaqua ensuite les Princes de *Dauma* & d'*Eyla*, qu'il se rendit tributaires. Aprés ces exploits il s'en retourna à *Medine*, au mois de *Rajeb* : & finit par-là toutes les guerres où il avoit commandé en personne.

Ses Generaux non moins heureux que luy acheverent de soûmettre les *Takifians* en son absence, & leur firent admettre chez eux cette même Religion, qui avoit jusques-là été l'objet de leur aversion. A son retour il envoya *Abu-Sophian* pour les desarmer, & leur donna *Othman-Ebn-Abulas* pour les gouverner.

[a] Les Arabes, que leur éloignement ou leur puissance avoit soustrait aux malheurs qu'avoient ressenti tant de peuples, étonnez des progrés surprenans que faisoit chaque année Mahomet, aimerent mieux se soûmettre à luy de bon gré que d'y être contraints par la force des armes. Ainsi ils se rangerent d'eux-mêmes sous sa domination, & embrasserent volontairement la religion que les autres venoient de recevoir avec tant de peine. Cette année qui fut la derniere de sa vie, devint par-là la plus glorieuse pour luy, puisqu'il y vit non seulement son pouvoir reconnu dans toute l'Arabie; mais encore son nouveau Culte, qui devoit être comme un lien par lequel tous ces peuples récemment soûmis se maintiendroient dans une obeïssance

Hegyre 10. Avril. An. D. 631.

[a] Elmacin. l. 1. c. 1. Abul Feda.

toûjours fort chancelante, quand elle n'eſt pas fortifiée des devoirs que la conſcience admet. Comme les révoltes ſont frequentes dans les grands Etats, ſur tout lors qu'ils ſont encore pleins de l'idée de leur liberté paſſée, Mahomet employa ce qui luy reſtoit de vie pour les prévenir. Il rétablit par tout des Commandans pour veiller ſur les déportemens de ſes Sujets, & pour achever de confirmer ſon autorité. Ils eurent ſur tout un ſoin ſingulier de ruiner le peu de Temples idolâtres qui ſubſiſtoient encore, de peur que leur vûë ne rappellât à ces peuples naturellement inquiets les idées d'un changement, où la force avoit eû plus de part que la volonté.

Aprés que Mahomet eut paſſé la plus grande partie de l'année à des occupations ſi im-

portantes, sur la fin il alla en pelerinage à la Mecque, où il entra le dixiéme de [a] *Dulhagha*, le jour le plus sacré de toute la Fête. Une affluence prodigieuse de peuple qui étoit accouru de toutes les parties de son Empire à ce spectacle, alla hors des portes au devant de luy. Il fit dans cette occasion plutôt les fonctions de Legislateur que de Roy, car il ne s'y occupa presque qu'à enseigner sa Loy & à prêcher. Lorsque le terme de la solemnité fut expiré, il s'en retourna à *Medine* lieu ordinaire de son sejour. Ses Sectateurs en memoire de ce que ce pelerinage fut le dernier acte autentique de la devotion de leur Prophete, le nommérent le *pelerinage d'adieu*.

[a] Elmacin. l. 1. cap. 1. AbulFed. Abul Farag. p. 103.

A quelque haut point de puissance que fût parvenu Mahomet, il ne laissa pas de ren-

contrer de grandes difficultez à maintenir en repos ſon nouvel Empire. Car l'exemple de ſes progrés étant un motif d'ambition & d'eſperance pour d'autres, excita contre luy un nombre conſiderable de rivaux & d'imitateurs de ſa conduite paſſée, qui en contrefaiſant les Prophetes n'aſpiroient à rien moins qu'à une Monarchie.

[a] Abul-Farag. pag. 103. Elmacin l. 1. c. 1. & 2. Diſput. Chriſtiani. c. 17.

[a] Un des plus fameux de ceux-là fut *Moſeiléma*, qui ſe declara tout d'un coup Prophete dans la ville de *Yamama*, & qui attira aprés luy une grande quantité de peuple. Ayant des talens pour parler en public, il prêcha comme aſſocié de Mahomet dans les fonctions Prophetiques, & ſe vanta d'avoir même miſſion que luy, pour rétablir le Culte du vray Dieu. Il publia auſſi un Alcoran de ſa façon, afin de ne paroître pas

inferieur à celuy dont il se disoit l'adjoint. Les Mahometans ne parlent de luy qu'avec éxecration, & l'appellent par mépris, *le menteur Moseilema*; mais quoy qu'ils en disent, il fit en peu de tems bien des sectateurs, & mit sur pied une Armée formidable par le nombre.

[a] Il ne fut pas au reste le seul singe de Mahomet. *Aswad* armé des mêmes raisons fit à *Framyard*, païs des Homerites, ce que celui-cy avoit fait à *Yamama*, & s'empara de *Sanaa*, de *Nasra*, & de *Taïf*. *Taliha*, & divers autres tentérent pareils desseins; mais ils joüerent tous moins heureusement leurs personnages, que celuy qui leur avoit servi d'exemple; & ne laisserent enfin aprés eux que la honte qui accompagne d'ordinaire une ambition sans succés. Il est vray que Mahomet

[a] Elmacin. lib. 1. cap. 1. & 2.

ne joüit pas du plaisir de voir la chûte de tous ces téméraires; mais ses Successeurs firent pour luy ce qu'il auroit fait, s'il eût vêcu plus long-tems.

Hegyre 11. Mars 28. Ann. D. 632. [a] Abul Farag. pag. 103. [a] Elmacin lib. 1. cap. 1. Eutych. tom. 2. p. 251. Abul Feda. Al-Jannabi Al Kodai Sharestani, &c.

[a] En arrivant à *Medine* il se sentit beaucoup plus foible qu'à l'ordinaire, le poison qu'on luy avoit donné trois ans auparavant à *Chaïbar*, achevant d'épuiser le peu de forces que la bonté de son temperament luy avoit fournies jusqu'alors. Ce redoublement de mal le contraignit à se mettre au lit, le vingt-huitiéme de *Saphar*, qui est le second mois de l'année Arabe, d'où enfin il ne se releva plus, étant mort le 12[me] du mois suivant, aprés treize jours de maladie continuelle. D'abord il n'eut qu'une fiévre lente, qui redoubla depuis avec violence, & fut enfin suivie d'un délire.

Etant

[a] Etant en cet état il demandoit incessamment une plume, de l'encre & du papier pour dicter, disoit-il, un Livre qui les défendroit aprés sa mort contre les erreurs où ils pourroient retomber sans cela. Mais *Omar* détourna ce coup en soûtenant que l'Alcoran suffisoit, & que le redoublement de la fiévre faisoit ainsi parler le Prophete. Il y en avoit d'autres cependant qui étoient d'un sentiment contraire, & qui marquoient une extréme envie qu'on écrivît ce que le malade vouloit laisser à la posterité. La diversité d'opinions là-dessus commençoit même à faire entrevoir une semence de discorde, lors que Mahomet debarrassé du transport qui l'agitoit auparavant, leur ordonna à tous de s'en aller dehors, étant messéant à eux de disputer en

[a] Bochari. Sharestani. Al Jannabi. Pocock. Specim. p. 178. & 179.

ſa preſence. Ainſi le Livre reſta dans l'imagination troublée de l'Impoſteur, ce qui a été regretté de pluſieurs Muſulmans comme une grande perte.

[a] Il ſe plaignit fréquemment pendant ſa maladie du mets fatal qui la cauſoit ; & aſſuroit que depuis ce moment-là il avoit toûjours été valetudinaire, reſſentant par intervalle d'extrêmes douleurs. Et lorſqu'il vit dans ſa Chambre la mere de ce *Bashar* qui étoit mort du même poiſon, il s'écria : [b] *O Mere infortunée ! le même venin qui coula dans les veines de ton fils à Chaïbar, & qui te priva de ce cher enfant, fait aujourd'huy le même effet dans les miennes, & déchire cruellement mes entrailles.* Cet aveu peu politique découvroit aſſez clairement la vanité de ſon prétendu commerce avec l'Ange Gabriel, & la fauſſeté

[a] Abul Feda. Ebno'l-Athir. EbnPhares. Al Jannabi.

[b] Al Jannabi. Pocock. Specim. Hiſt. Arab. p. 190.

de ses revelations, qui luy avoient manqué au besoin. Mais il est de certains momens dans la vie, où nôtre propre naturel nous trahit, & où un fourbe cesse de l'être.

Cette mort inopinée causa un grand trouble parmi ses Sectateurs, dont plusieurs ne pensoient pas même qu'il fût mortel. Car, disoient-ils, [a] *comment peut mourir celuy qui doit être nôtre témoin devant Dieu? Non, il n'est point mort; il ne le peut être; il aura seulement été enlevé pour un tems, puis il reviendra, comme autrefois Jesus.* Ensuite de ces reflexions, ils venoient à la porte de la maison, où son corps étoit exposé, & crioient: *Ne l'enterrez pas, car l'Apôtre n'est pas mort.* Omar se déclara pour ce sentiment, & jura en mettant le sâbre à la main, qu'il mettroit en pieces quiconque seroit assez

[a] Abul Feda. Sharestani. Al Jannabi. Pocock. Specim. p. 179.

hardi pour ſoûtenir que le Prophete eût paſſé de cette vie à une autre : & répetant ce que les autres avoient déja dit, il s'écrioit à ſon tour : *L'Apôtre de Dieu n'eſt point mort, il a diſparu pour quelque tems, comme Moyſe le fils d'Amram, qui ſe ſepara du peuple d'Iſraël pendant quarante jours, & qui revint enſuite.*

Abu-Beker ne ſupportant qu'impatiemment toutes ces conteſtations, prit la parole, & dit. *Qui adorez-vous, de Mahomet, ou de ſon Dieu? Si c'eſt ſon Dieu, vous avez raiſon de le croire immortel ; mais ſi c'eſt Mahomet, je vous declare qu'il eſt mort.* Il joignit les raiſons à ſon ſentiment, & prouva par divers paſſages de l'Alcoran que le Prophete devoit mourir comme les autres hommes.

Ses preuves parurent ſi démonſtratives à *Omar* & à tout ſon parti, qu'ils conclurent

avec *Abu-Beker* que Mahomet étoit mort, qu'il ne reſſuſciteroit qu'au jour du Jugement. Et cette Doctrine a été reçûë ſi unanimement parmi ſes Sectateurs, que c'eſt aujourd'huy une erreur chez eux que de croire le contraire. Ce fait eſt ſi conſtamment vray, que je ſuis ſurpris que des Auteurs de quelque réputation, ayent oſé avancer que les Mahometans attendent encore le retour de leur Prophete ſur la Terre. Mais ce n'eſt pas-là l'unique reproche qu'on leur ait imputé ſans fondement.

[a] A peine le trouble excité à cette occaſion étoit appaiſé, qu'il s'en éleva un plus grand touchant le lieu de la Sépulture de l'Imposteur. Les *Mohagerins*, ou ceux qui avoient autrefois fuy de la Mecque avec luy, vouloient que ce lieu, qui

[a] Abul Farag. p. 103. Ahmed Ebn Yuſeph. Abul Feda. Shaheſtani. Pocock. Specim. Hiſt. Arab. p. 180.

étoit celuy de sa naissance, fût encore honoré de son Tombeau. Mais les *Ansars*, c'est-à-dire ceux de Medine, qui se joignirent d'abord avec luy, prétendoient que l'Inhumation se devoit regler par le lieu où il avoit fini ses jours. Et enfin d'autres soûtenoient que Jerusalem étant la Ville des Prophetes, il y devoit être enseveli avec eux, & y avoir son Monument.

La chaleur de la dispute préparoit les esprits à quelque émotion dangereuse; & on en seroit infailliblement dans la suite venu aux armes, si la sagesse d'*Abu-Beker*, qui avoit prévenu le premier desordre, n'eût encore arrêté le second en assurant qu'il avoit souvent luy même oüi dire à Mahomet que les Prophetes devoient avoir leur Sepulture dans le propre lieu

où leur derniere heure arrivoit. Il n'attendit pas qu'on répondît à cette proposition ; & supposant qu'on ne devoit point révoquer en doute son témoignage, il fit à l'instant ôter le lit où l'Imposteur mourut, & commanda qu'on creusât incessamment la terre au même endroit, afin qu'on y mît le Corps dont ils disputoient. Cette action hardie ne fut pourtant contestée de personne, de maniere qu'on l'enterra dans ce lieu, qui étoit la Chambre d'*Ayesha*, celle de toutes ses femmes qu'il aimoit le mieux. C'est dont là qu'il repose jusqu'aujourd'huy sans ce Coffre de fer, & cette pierre d'Aiman qui le tient suspendu, selon le bruit ridicule que les Chrêtiens en ont répandu.

[a] Il est vray qu'autrefois un certain *Dinocrates*, fameux Ar- [a] Pline liv. 34. chap. 14.

chitecte, avoit eû dessein de bâtir de pierre d'Ayman le Dôme du Temple d'*Arsinoë* à Alexandrie, afin que la Statuë de cette Princesse qu'on devoit faire de fer, demeurât suspenduë en l'air au milieu de l'Edifice. Mais on ne projetta pas même rien de tel pour Mahomet, qui ayant été enterré de la maniere simple dont je l'ay rapporté, n'a jamais été changé de place. [a] En effet, les Turcs se sont contentez de bâtir sur son Tombeau une petite Chapelle, qui joint à un des angles de la principale Mosquée de *Medine*, c'est-à-dire, de celle dont Mahomet jetta luy-même les fondemens. Il est même assez remarquable, que nonobstant la veneration singuliere des Musulmans pour l'Imposteur, ils n'ayent jamais fait aucune Loy par laquelle il fût

[a] Appendix ad Geogr. Nubiens. cap. 8. Theven. part. 1. liv. 2. chap. 21.

fut ordonné d'aller à Medine en pelerinage; ceux qu'on y fait en revenant de la Mecque étant purement volontaires, n'y ayant que celuy-ci qui soit d'institution, lequel doit s'accomplir au *Caaba*, & non au Tombeau de l'Imposteur, quoyque quelques Auteurs ayent crû le contraire.

[a] Telle a été la fin de Mahomet, aprés avoir vêcu soixante & trois ans accomplis le propre jour de sa mort. J'entens à compter par années Lunaires, selon la coûtume des Arabes, puisque selon l'Ere Chrêtienne, qui est composée d'années Solaires, il n'a vêcu que soixante & un an. Il usurpa pendant l'espace de vingt-trois ans la qualité de Prophete, desquels il passa les treize premiers à la Mecque, & les dix autres à Medine.

[a] Eutychius, tom. 2. pag. 251. Elmacin. lib. 1. c. 1. Abul Farag. p. 103. Abul Feda. Al annabi. Al Kodaï, &c.

Dans cet intervalle de tems, il s'éleva par ſon courage & la ſagacité de ſon eſprit, de l'état le plus médiocre où ſe puiſſe trouver un Conquérant, à un ſi haut degré de gloire, qu'il a pû ſe vanter d'avoir donné lieu à une des plus remarquables révolutions qui ſoient jamais arrivées au monde: & à la naiſſance d'un Empire qui en l'eſpace de quatre-vingt ans s'étendit ſur plus de Royaumes & de Provinces que n'en ont conquis les Romains pendant plus de ſept cens ans. Et bien que cette vaſte Monarchie n'ait pas ſubſiſté plus de trois ſiecles dans ſon grand luſtre, on a vû renaître de ſes propres cendres pluſieurs Royaumes & Empires, dont trois ſubſiſtent encore aujourd'huy, & qui ne ſçauroient être comparez qu'à eux-mêmes pour leur puiſſance & l'éten-

duë de leur domination. Je parle de ceux du Turc, du Persan, & du Mogol, lesquels Dieu conserve par une sage dispensation de sa Providence, comme un fleau dont il châtie le dereglement des Chrétiens, qui aprés avoir reçû de luy une religion si sainte & si parfaite, en negligent la pratique d'une maniere toute criminelle.

[a] Il étoit bien pris dans sa taille, beau de visage, & vouloit faire croire qu'il avoit de l'air d'Abraham : son esprit étoit vif & pénétrant, facile, & d'une souplesse à s'accommoder sans peine à toutes sortes de genies : son industrie admirable à conduire ses desseins au but qu'il se proposoit ; en un mot, il avoit tous les talens necessaires aux vûës que son ambition luy inspira.

a Elmacin. l. 1. c. 1. Abunazar. Abul Feda. Al Kodai. Schickardi Tarich. p. 32.

a Bartholom. Edessenus. Disputatio Christiani. &c.

[a] Il passa la premiere partie de sa vie d'une maniere dereglée & digne d'être le prélude de tout le reste : ne prenant pas de plus grand plaisir qu'au vol & au brigandage, suivant la coûtume ordinaire aux Arabes qui vivent dans de perpetuelles inimitiez, & dans de continuels larcins.

b Liber de generatione & nutritura Mahometis. Joann. Andreas. cap. 1. Belon. l. 3. c. 1.

[b] Quoyque cette verité soit indubitable, les Mahometans neanmoins n'en conviennent pas, & veulent qu'il ait été sanctifié dés l'âge de quatre ans, par le ministere de l'Ange Gabriel, qui le retira un jour d'avec de jeunes enfans avec lesquels il joüoit, pour luy rendre la justice originelle que tous les hommes ont perduë. La maniere, dont la chose se passa, fut singuliere. L'Ange l'ayant sequestré de ses camarades, luy ouvrit la poitrine, ar-

racha son cœur, & en fit sortir une certaine goute de sang noir qui nous est naturelle à tous, selon eux, & dans laquelle consiste le germe du peché, *fomes peccati*; & le rendit par-là saint, de pecheur qu'il étoit auparavant. [a] Cette opinion ridicule qu'ils ont inventée pour faire honneur à leur Maître, n'est pas tout-à-fait conforme à ce qu'il dit de luy-même, au Chapitre 48. de l'Alcoran, où il prend Dieu à témoin, qu'il luy a accordé une chartre contenant le pardon de tous ses pechez passez & à venir.

[a] Guadagnol. p. *169.* è lib. Agar. Ecchelensis, Hist. Arab. part. 1. c. 23.

Ses deux passions dominantes furent l'ambition & l'amour des femmes. L'une paroît dans tout ce qu'il fit pour regner, & l'autre dans cette multitude de femmes, à l'amour desquelles il s'abandonna. Il fut si occupé par ces deux habitudes, qu'il

les a exprimées en tous les endroits de son Alcoran, y ayant à peine un seul Chapitre éxempt de loix sanguinaires, ou d'un abandonnement entier à une vie licentieuse avec les femmes.

Tant que *Cadigha* vêquit, il ne paroît point qu'il ait eu d'autre femme qu'elle, ne voulant pas par reconnoissance donner une rivale à une personne qui étoit l'unique cause de son élévation & de sa fortune. [a] Mais dés qu'elle fut morte il en épousa plusieurs à la fois, & eut encore diverses Concubines. [b] Ceux qui diminuënt le plus le nombre de ses femmes, ne luy en donnent que quinze ; [c] car les autres en comptent vingt & une, dont cinq moururent avant luy, six furent répudiées, & les dix autres resterent veuves. Suivant

[a] Appendix ad Geograph. Nubiensem. c. 8. Joa. Andreas. cap. 7. Belon. lib. 3.

[b] Abul-Feda. Al Kodaï. Ahmed Ebn Yuseph.

[c] Gentius in notis ad Musladinum Sadum. p. 568.

la premiere opinion, la dixiéme n'avoit pas encore pris possession de la maison de son Epoux lors qu'il mourut, leur mariage n'ayant été arrêté que peu de tems avant sa maladie. Les neuf précedentes furent *Ayesha* fille d'*Abu-Beker*, *Hapsa* fille d'*Omar*, *Zweda* fille d'*Hareth*, *Sephia* fille de *Haï*, *Em-Selema*, *Em-Haliba*, & *Maimuna*.

[a] *Ayesha* fut celle qu'il aima avec le plus de passion, car bien qu'elle fût extrémement coquette, & qu'il n'ignorât pas plusieurs de ses commerces amoureux, il ne put jamais se resoudre à un divorce, quoy qu'il l'en eût souvent menacée. Comme ses intrigues n'étoient pas fort cachées, cela coûta à son Epoux la façon d'un Chapitre de l'Alcoran, dans lequel, pour sauver les apparences qu'elle ne gardoit guere, il de-

[a] Disputat. Christ. cap. 6. Commentar. in Alcoran. c. 24.

clare de la part de Dieu qu'il eſt convaincu de l'innocence de ſa femme ; que tout ce qu'on a dit contr'elle ne ſont que des calomnies, & qu'enfin le Créateur de l'Univers ne laiſſera pas impuni le crime de ceux qui oſent médire d'une femme chaſte, innocente & fidele comme la ſienne.

[a] Append. ad Geogr. Nubien. ſem. c. 8.

[a] Comme elle étoit fort jeune lors qu'il l'épouſa, il prit un ſoin particulier de ſon éducation, luy fit apprendre toutes les ſciences alors connuës dans l'Arabie, & ſur tout à parler élegamment ſa langue naturelle, & à rendre un compte exact de toutes les antiquitez du païs. Auſſi on peut dire à ſa gloire qu'elle fut à cet égard la femme de ſon tems la plus polie & la plus ſçavante qui fût dans cette partie du monde.

[b] Diſputat. Chriſtiani. c. 6.

[b] *Ali* ayant eû l'indiſcretion

de faire connoître à Mahomet les galanteries de sa femme, elle eut toûjours depuis une aversion inconcevable pour luy, & n'oublia rien, toutes les fois que le trône fut vacant, pour l'empêcher d'y monter, quoy qu'il pût naturellement plûtôt esperer de parvenir qu'aucun autre à la dignité de *Caliphe*, étant Gendre de Mahomet. Et lors qu'enfin il y fut élevé aprés trois exclusions préalables, cette femme vindicative n'oubliant pas pour cela son ressentiment, prit les armes contre luy, & luy fit toute la peine dont elle fut capable. Il est vray qu'elle n'eut pas un heureux succés de ce côté-là ; mais il faut pourtant avoüer que sa défection fut cause des troubles qui agiterent le régne de ce Prince, & de l'obscurité où resta sa famille aprés luy.

Elmacin. l. 1. c. 4. Abul Farag. Abul Feda. &c.

a Elmacin. l. 1. cap. 7.

a Elle ſurvêquit quarante-huit ans à Mahomet, n'étant morte que la cinquante & huitiéme année de l'Hegire : & s'acquit une ſi haute réputation dans ſa ſecte, qu'elle fut honorée du titre de *Propheteſſe & de Mere des Muſulmans*. Il arrivoit même tres-ſouvent qu'on avoit recours à elle, dans les difficultez qui naiſſoient de l'obſcurité des loix, pour ſçavoir quel avoit été le ſentiment de Mahomet, ſur la queſtion qui faiſoit le ſujet de la diſpute : & alors ſes réponſes étoient autant de déciſions, qui ont été reçûës depuis ſa mort, comme des traditions inconteſtables. En effet toutes celles qui compoſent le *Sonnah*, ſont tirées de ſes diſcours & de ſes réponſes, ou de celles de quelques-uns des dix premiers compagnons de Mahomet, c'eſt-à-dire de ceux qui s'a-

voûérent ses premiers disciples. Et ce qu'il y a encore de singulier, c'est que le sentiment de cette femme est toûjours le plus suivy, de même que celuy d'*Abdorrahman Ebn-Auf* aprés le sien le plus estimé.

[a] Cette préference n'étoit pas sans un juste fondement. Car comme personne n'avoit été plus avant qu'elle dans la confidence de l'Imposteur, durant tout le tems qu'il joüoit sa Comedie, & qu'elle avoit d'ailleurs une memoire extraordinaire, on ajoûtoit foy à tout ce qu'elle disoit ou faisoit en vûë de la nouvelle religion : de maniere que l'on compte encore aujourd'huy cinq mille trois cens quarante traditions, qui n'ont d'autre certitude que celle qu'elles tirent de l'autorité d'*Ayesha*.

[a] Gentius in notis ad Musladinum Sadum. p. 568.

Quant à *Abdorrahman*, il avoit

été un des plus intimes amis de Mahomet, qui luy donna le surnom d'*Abu-Hareira*, qui veut dire, *le pere du chat*, à cause de l'amitié que ce Disciple avoit pour un chat, qu'il portoit toûjours entre ses bras. [a] Ces sortes d'épithetes sont fréquentes chez les Arabes, qui appellent d'ordinaire un homme, *le pere d'une chose*, lors qu'il marque une inclination particuliere pour elle. C'est ainsi que *Chalid*, l'hôte de Mahomet pendant son premier voyage à *Medine*, s'étoit acquis par son extréme patience, le nom d'*Abu-Job*, comme qui diroit, *le pere de Job*, ou *de la patience de Job*. [b] Celui-cy est le même *Chalid*, ou *Job*, qui mourut devant Constantinople, lors qu'elle fut assiegée par les Sarrasins, & qui fut enterré prés des murs de cette superbe Ville, [c] où l'on voit en-

[a] Bochart. in Hierozoic. p. 1. l. 2. cap. 1.

[b] Elmacin. l. 1. cap. 7.

[c] Ricaut

core à present son tombeau ; & où tous les Empereurs Turcs vont se faire installer dans leur nouvelle dignité, lors de leur avénement au trône.

Hist. de l'Empire Ottom. l. 1. c. 1. Smith. Descrip. Constantinop. Anglicè.

Hapsa, fille d'*Omar*, tenoit aprés *Ayesha* la premiere place dans le cœur de Mahomet. Ce fut à elle qu'il confia le mysterieux dépôt de cette celebre cassette qu'il nommoit, l'*Arche de son Apostolat*, qui contenoit tous les papiers originaux de sa prétenduë révelation, c'est-à-dire ceux sur lesquels il fabriqua son Alcoran. [a] Ce fut encore à elle qu'*Abu-Beker* donna l'original entier de ce Livre, lors qu'il eût été achevé ; ce qui fait voir l'erreur de Jean André, dans son Livre *de la confusion de la secte Mahometane*, qui a dit, au Chapitre second, qu'*Ayesha* étoit la dépositaire de la Cassette : puis qu'il n'y a pas

[a] Abulfeda : Hotting. Biblioth. Orient. cap. 2. Pocock. Specim. p. 262.

d'apparence qu'*Abu-Beker* eût voulu dépoſſeder ſa propre fille d'un bien ſi glorieux, & dont Mahomet même l'avoit miſe en poſſeſſion. Comme *Hapſa* étoit de beaucoup plus âgée qu'*Ayesha*, ce fut ſans doute par cette raiſon qu'on l'honora de cette préference : le merite du dépôt requerant un âge plus mûr que celuy de ſa Rivale. [a] La preuve de cette inegalité d'années ſe tire de la Chronologie même ; puis que *Hapſa*, qui mourut ſur la fin du Régne d'Othman, avoit alors ſoixante & ſix ans, & étoit par conſequent âgee de quarante ans, lors de la mort de ſon Epoux ; au lieu que l'autre n'en avoit pas encore vingt.

[a] Gentius in Notis ad Musladinum Sadum. p. 568.

Sweda fut de toutes ſes femmes celle qu'il aima le moins,

& il l'auroit répudiée si elle ne luy eût pas demandé en grace l'honneur de conserver le nomde son Epouse : renonçant solemnellement aux plaisirs du mariage en faveur d'*Ayeshà*, à qui elle ceda sa part de la couche conjugalé. Cette condition ayant plû à Mahomet, dont la possession d'*Ayesha* ne diminuoit point la flâme, il laissa l'infortunée *Sweda* joüir du sterile honneur de demeurer le reste de ses jours en la maison de celuy qui ne luy prêtoit qu'un vain titre.

[a] *Zainab* avoit été mariée en premieres nôces à *Zeid* Affranchi de Mahomet ; mais comme elle étoit d'une beauté surprenante, l'Imposteur en devint amoureux. Comme il avoit cependant des dehors de bienseance à garder dans l'état qu'il affectoit, il tâcha à repri-

[a] Jannabi. Abul Feda. Al Kodaï. Pocock. Specim. pag. 182. Richardi confut. cap. 8. Disput. Christ. cap. 6. Ecchel. Hist. Arab. pag. 1. c. 5. Joannes Andreas. cap. 6. Guadagnol. Tr. 2. c. 5.

[a] Jannab. Sect 3. & cap. 10. Sect. 2. Zamachshari. Bidavvi, & alii Comment. ad c. 33. Alcor.

Liber Almavvakeph. mer d'abord les premiers mouvemens de ſa paſſion. Mais comme les feux de l'amour ne s'éteignent pas toûjours en y reſiſtant; & qu'ils s'allument plûtôt par les obſtacles, ſon ardeur s'accrut au lieu de diminuer : il ſe declara, & obligea enfin *Zeyd* à répudier celle dont il vouloit luy-même faire ſa femme. Ce coup ſenſible à l'Affranchi trouva peu d'approbateurs dans la Secte naiſſante; & l'on diſoit tout haut, qu'il étoit ſcandaleux de voir qu'un homme qui ſe diſoit Prophete, & envoyé de Dieu pour enſeigner aux hommes ſes plus ſaintes Loix, les pratiquât luy-même ſi mal, & ne pût ſe défendre de l'incontinence.

Mahomet avoit déja composé des Chapitres de ſon Alcoran pour de moindres ſujets, & celuy-cy en meritoit un. Il publia

blia donc le * 33me pour remedier au scandale qu'il venoit de donner. Dans ce Chapitre il fait intervenir le Createur, qui declare qu'il a marié son Prophete avec *Zainab*, & qu'il luy permet de joüir avec elle des droits du mariage. Et poussant son insolence plus loin, il represente Dieu qui luy fait un reproche de ce qu'il s'est abstenu trop long-tems d'un bien qui étoit à luy, comme s'il eût plus redouté les temeraires jugemens des hommes, que pensé à suivre ses ordres.

* Ce Chapitre dans du Rier est intitulé, Chapitre des Bandes. Il l'appelle Zeid dans sa Traduction.

Mais malgré tant de précautions, il ne put ôter à plusieurs de ses Sectateurs la pensée où ils furent toûjours, que cette action étoit odieuse; & il s'en trouve même encore à present qui la condamnent comme un peché.

Quoy-qu'il en soit, *Zainab*

devint ſon Epouſe, & fiére d'avoir obtenu ce rang, elle mépriſoit toutes les autres femmes de Mahomet, diſant que leur mariage étoit le pur miniſtere de leurs parens, mais que le ſien étoit l'ouvrage du Dieu qui habite le ſeptiéme Ciel.

Ce que nous avons dit ailleurs de l'alliance qu'il contracta avec *Iweira* ſuffit, ſans le repeter icy. Pour *Saphias* elle étoit Juïve de naiſſance, & d'une Famille de Levites, ce qui luy donnoit ſouvent lieu de dire qu'*Aaron* étoit ſon Pere, *Moïſe* ſon Oncle, & *Mahomet* ſon Mary. Il y a apparence que les autres femmes de l'Impoſteur ne ſe diſtinguerent par aucune qualité brillante, puiſque les Hiſtoriens n'en ont point parlé.

[a] Outre tant de femmes at-

[a] Abul

tachées à luy par les liens du mariage, il avoit encore une Maîtresse nommée *Marie*, qu'il aimoit éperdûëment. Elle étoit née en Egypte de pere & mere Chrêtiens, mais Schismatiques de la Secte des Jacobites. Le Préfect du Païs, qui avoit quelques interêts à démêler avec Mahomet, dont il connoissoit le foible pour les femmes, luy fit present de celle-là, en vûë de se préparer le chemin à un accommodement. Elle n'avoit alors que quinze ans, de sorte que Mahomet, ébloüi de sa beauté, soûtenuë d'une grande jeunesse, ne put luy refuser son cœur. Il cacha de tout son pouvoir cette nouvelle passion; mais *Ayesha* & *Hapsa* qui examinoient de prés sa conduite, non seulement le surprirent dans des regards, mais même dans les plus mi-

Farage. p. 103. Joann. Andreas cap. 8. Belon. lib-3.c. 8. Richardi Confut. cap. 12. Cantacuz. Orat. 2. Sect. 8. Guadagnol. Tract. 2. cap. 10. Sect. 2. Comment. in cap. 66. Alcorani.

ſterieux momens de l'amour. Leur colere ſuivit la vûë du crime, elles luy reprocherent qu'il abuſoit de ſa qualité de Legiſlateur, & que ce n'étoit pas être veritable Prophete, que de mépriſer la pureté & la ſainteté qu'il exigeoit de ſes Diſciples. Il reſſentit ces plaintes avec vivacité; & pour en arrêter les ſuites, il leur jura ſolemnellement qu'il renonceroit à toute ſorte de commerce avec l'Egiptienne, ſi elles vouloient cacher aux Muſulmans ce qu'elles en ſçavoient. Ce ſerment les appaiſa, & elles convinrent avec luy de garder le ſecret. L'amour le rendit parjure; & ces deux femmes jalouſes le ſurprirent dans une ſeconde faute. Plus ſenſibles à cette rechûte qu'à tout le reſte, elles ſe déchaînerent contre luy, le traitant d'adultere

& de violateur de la foy des ſermens, & enfin ſe retirerent l'une & l'autre chez leurs parens.

La colere des filles excita celle de leurs peres, & jamais infidelité ne fit tant de bruit. Mais l'habileté de Mahomet calma tout. Il n'avoit pas encore épuiſé tous les ſecrets de ſon art en matiere d'impoſture, & il y trouva encore une merveilleuſe reſſource. Il appella, comme en d'autres occaſions, la révelation à ſon ſecours, & fit ſon Apologie dans le 66me Chapitre de l'Alcoran, qu'il intitula le Chapitre *de Prohibition*; & par lequel Dieu permet à luy & aux Muſulmans d'entretenir chez eux des Concubines, quoy-qu'ils ayent leurs femmes ordinaires. Le Chapitre commence ainſi. *Prophete, pourquoy défends-tu, par complaiſance*

pour tes femmes, ce que Dieu a permis? Ignores-tu le pouvoir que le Createur t'a donné, * *de coucher avec des Esclaves, qui sont tes domestiques.* Dés que cette Loy fut publiée, chaque Disciple de Mahomet fit connoître par ses discours & par sa conduite avec quel plaisir on la recevoit. On cessa incontinent de blâmer l'action qui y avoit donné lieu, & il y en eut peu qui ne l'imitassent. [a] Depuis ce tems-là on n'a point fait de scrupule dans cette Secte d'avoir outre les femmes legitimes, autant d'autres Esclaves qu'on en peut entretenir, & qui partagent avec celles-là ce qui dans l'institution du mariage n'appartient qu'à l'Epouse. Et ce qu'il y a de plus injuste en cette Loy, c'est que les enfans qui naissent des unes & des autres ont un droit égal à l'heritage paternel. Pour ce

* Ces dernieres paroles ne sont pas de ce Chapitre, bien qu'elles soient dans l'Anglois.

a Ricault l. 2. c. 21. Theven. part. 1. l. 1. c. 41. Belon. l. 3. c. 8. & 10. Clenardi Epist. p. 20. 30. 50. & 66.

qui est du Grand Seigneur, comme il ne se marie jamais, toutes ses femmes sont des Esclaves, & on n'en garde point d'autres au Serail. Tout l'avantage qu'elles retirent de cette glorieuse servitude, c'est qu'il leur accorde quelquefois le titre de Sultane, c'est-à-dire de Reine, lorsqu'elles accouchent d'un fils.

Ayesha & *Hapsa*, voyant le fâcheux état où les avoient réduites leurs plaintes; & que par le même Chapitre Mahomet les menaçoit de divorce, si elle ne rentroient dans l'obéïssance, firent leur paix à la sollicitation de leurs parens, retournerent à la maison du mari, & se soûmirent depuis à tout ce qu'il voulut. Lorsqu'il fut ainsi dégagé de la contrainte où il avoit vêcu à l'égard de ces deux femmes, il se livra

tout entier à l'amour qu'il avoit pour la jeune Egiptienne, qui le fit pere d'un fils, que luy-même nomma *Abraham*. Tant que Mahomet vêquit, la mere & l'enfant demeurerent toûjours avec luy, mais aprés sa mort, ils tomberent tous deux dans le mêpris, ils furent renvoyez en Egipte, & on n'en parla plus depuis. Ce bannissement fut sans doute un effet du crédit d'*Ayesha*, dont le pere fut Successeur de Mahomet, étant parvenu aprés luy à la Souveraineté que celuy-cy avoit fondée.

[a] Ceux des Musulmans qui veulent excuser l'incontinence de leur Legislateur, disent qu'il ne s'adonna à tant de femmes, que dans l'esperance que quelque jeune Prophete naîtroit de luy. Si c'étoit-là son dessein, il avorta, puisqu'il ne

[a] Ahmed Ebn Zin.

ne laissa aprés luy ni Prophete ni Prophetesse. [a] Car de six enfans qu'il eût de *Cadigha* sa premiere femme (l'unique qui luy donna des heritiers) tous moururent avant lui, excepté *Fatima* femme d'*Ali*, qui encore ne lui survéquit que soixante jours.

[a] Abul Farag. pag. 103.

Quoyque nous ayons remarqué ailleurs que l'ambition & l'amour furent les deux passions dominantes de Mahomet, on ne doit pas croire cependant qu'elles l'ayent également tyrannisé à la fois. L'ambition prévalut d'abord sur luy, mais quand il eût commencé a la satisfaire par tant d'heureux progrés, qui l'élevoient insensiblement au de-là de ses esperances ; alors l'amour prit la place de l'ambition, & il s'y abandonna avec tant d'excés, qu'on peut dire qu'il étoit plongé dans la volupté.

[a] Aussi, si tout ce qu'on rapporte de luy à ce sujet est veritable, il faut demeurer d'accord que jamais homme n'eût de plus grands talens que luy pour la satisfaire : & que s'il s'étoit signalé par ses Exploits guerriers, il ne se distingua pas moins par les amoureux. Je croy même qu'il doit encore être plus célebre par les derniers, vû qu'il paroît qu'il ne sçauroit avoir que peu d'égaux en ce genre. [b] En effet, qui est l'homme qui peut aller comme luy, aussi loin en amour, que quarante autres des plus robustes : & qui ayant onze femmes, leur payât à toutes en une heure le devoir conjugal, de même que Mahomet. [c] Il ne faut pas s'étonner aprés cela qu'étant d'une si grande ressource en galanterie, il s'exceptât toûjours de la regle,

a Guadagnol. Tract. 2. cap. 7. Sect. 1. Richardi Confut. cap. 8. Dispup. Christ. cap. 6.

b Joan. Andreas, é Libro Assamaï, cap. 7. Guadagnol ex eodem Libro. Tract. 2. cap. 7. Sect. 1.

c Alcor. cap. 4.

lorsqu'il faisoit des loix contre l'incontinence ; & si aprés [a] avoir limité à quatre le nombre des femmes pour chaque homme, il se reserva toûjours la liberté d'en prendre tant qu'il voudroit ; d'où vient qu'il en avoit encore dix vivantes lors de sa mort.

a Alcor. 33. Joan Andreas cap. 7. Guadagnol. tract. 2. cap. 10. Sect. 3.

[b] Son penchant pour le beau Sexe le fit penser à leur diminuer autant qu'il pourroit les chagrins domestiques ; c'est pourquoy il fit des Réglemens necessaires pour la pluralité qu'il accordoit à ses Sectateurs. Il ordonna qu'elles seroient traitées également pour la nourriture, les habits & le devoir conjugal ; & qu'il seroit permis à la femme qui seroit offensée par la preference que son mary donneroit à ses compagnes, d'en porter plainte devant le Juge, qui seroit obligé

b Alcor. cap. 4.

par la loy à luy rendre justice, & à contraindre son mary à luy accorder les mêmes privileges qu'aux autres.

Comme ce commandement ne le regardoit point, il luy étoit facile de répondre aux objections tirées de son exemple, que luy faisoient communément celles de ses femmes, qui étoient jalouses de ce qu'il leur préferoit *Ayesha*. Car alors il prenoit Dieu à témoin, qu'il ne leur faisoit aucune injustice en cela, usant simplement de la permission qu'il avoit reçûë du Ciel de suivre sa propre inclination, soit en aimant l'une plus que l'autre, soit en s'abstenant, s'il vouloit, de celles dont il méprisoit tout-à-fait le commerce. Le 33 me. Chapitre qui luy donnoit ce beau privilege, enjoignoit à ces femmes infortunées & de rebut, d'ac-

quiescer à la volonté du Prophete ; & de regarder comme un bien tout ce qu'il jugeoit à propos de faire ; sans s'informer même du motif de sa préference.

Aprés avoir reglé la pluralité des femmes à un certain nombre, il marqua les degrez prohibez du Mariage. Il défendit aux Musulmans, *de les contracter avec leurs meres & leurs Belles-meres, les femmes de leurs Peres, leurs Sœurs, & celles de leurs Peres, ou de leurs meres ; avec les filles de leurs Freres ou de leurs Sœurs, leurs Nourrices, & leurs filles ; avec les meres de leurs femmes, ou leurs Sœurs, ou filles de leurs Femmes d'un second mary ; ni enfin avec les filles des Femmes avec lesquelles ils auroient eû commerce, ni même avec les filles nées des fils de celles-là.*

Et comme tout Legislateur qu'il étoit, il avoit assez mal observé ces défences, il intro-

duit Dieu, au 33me. Chapitre de l'Alcoran, qui l'exempte de cette Loy; & qui luy donne le droit d'épouser les Sœurs de son Frere, ses Niepces, soit du Frere, soit de la Sœur; & enfin quelque femme Musulmamane que ce soit, pourvû qu'elle y consente. Ainsi pour laisser un champ plus vaste à sa lubricité, il mettoit tout le beau sexe en son partage, sans vouloir souffrir aucunes bornes à cet égard; quelque soin qu'il prît pour en prescrire à ses Sectateurs. Et lors qu'il pensoit à arrester l'usage de l'Adultere, en défendant d'épouser la Femme d'un autre; il negligeoit luy-même cette Loy, en faisant sa propre Femme de celle de son Affranchi. Il est vray que pour adoucir cette transgression, & pour prévenir les desordres qui pou-

voient naître de son mauvais exemple, il s'obligea à n'en plus donner de semblables. C'est pourquoy dans le même Chapitre, où il represente Dieu qui luy permet ce Mariage, il luy fait adjoûter la deffense de pouvoir à l'avenir s'unir à la Femme d'un autre, sous quelque prétexte que ce soit.

Comme un amour violent n'est guere sans jalousie, jamais homme aussi ne porta plus loin l'excés de la sienne. [a] Et quoyqu'il eût pris du côté des loix toutes les mesures necessaires pour prévenir l'infidelité de ses Femmes, en les menaçant d'un châtiment au double plus rigoureux que celuy dont on punissoit le défaut de chasteté dans les Femmes du commun, cela ne le rassuroit point encore assez.

[a] Alcor. chap. 33.

Sujet par sa qualité de Prophete à une infinité de visites, il n'en recevoit pas une sans être allarmé que ce ne fût un prétexte pour séduire ses Femmes. [a] Cette appréhension continuelle l'obligea à inventer une nouvelle Loy, dont il fit Dieu l'Auteur comme à l'ordinaire, par laquelle il étoit défendu à tout Musulman d'entrer sans permission dans la maison du Prophete, ou de parler à aucune de ses Femmes, lors qu'il les inviteroit à dîner chez luy ; & la Loy adjoûtoit, que comme le Prophete auroit trop de discretion pour les chasser de chez luy incontinent aprés le repas, Dieu vouloit qu'à l'instant ils en sortissent sans qu'on fût obligé à le leur dire. Et afin de faciliter encore davantage l'observance de ce précepte, il

[a] Alcor. ibid.

ordonne à ses Femmes de ne parler à aucun Homme sans être voilées.

Sa jalousie sembloit devoir être satisfaite aprés tant de précautions, cependant elle ne se borna pas encore là, elle l'accompagna jusqu'au tombeau. [a] Car ne pouvant penser sans un chagrin extréme, que ses Femmes aprés sa mort deviendroient peut-être celles d'un second mary ; il défendit par une Loy expresse à ses Müsulmans de contracter jamais aucun Mariage avec elles, quoy qu'il eût permis pourtant aux Femmes répudiées & aux Veuves ordinaires de passer à des secondes nopces. [b] Le respect qu'elles eurent pour la mémoire d'un Epoux qui les avoit tant aimées, leur fit observer avec exactitude cette severe Loy, quoy que quelques-unes

[a] Ibid.

[b] Joan. Andreas. cap. 7.

d'entre elles fussent encore tres-jeunes. *Ayesha*, qui n'avoit que vingt ans quand il mourut, se distingua particulierement par sa continence dans sa viduité, qui fut de quarante & huit ans : ce qui fut regardé comme un sujet d'admiration dans un païs où la chaleur du climat est souvent victorieuse de la vertu.

J'ay insisté exprés sur tous ces exemples, pour faire voir que toutes les pensées & les actions de Mahomet ne tendoient qu'à satisfaire ses passions brutales ; & que la religion en étoit le prétexte. En effet son Alcoran est moins un systéme suivi de doctrine qu'un tissu mal fait de choses nées par occasion, & selon qu'il les jugeoit favorables pour luy. Car s'il arrivoit un nouvel in-

cident, une objection qui attaquât ou luy ou ses principes, une difficulté à résoudre, une sédition à appaiser, ou enfin quelque chose dont le succés entraînât celuy de ses desseins, son Ange Gabriel étoit toûjours prêt à luy apporter une révelation conforme à ses vûës, & dont on faisoit aussitôt un supplément à l'Alcoran. Ses Commentateurs eux-mêmes en conviennent, ayant marqué exactement l'occasion qui a donné lieu à chaque Chapitre de l'Alcoran.

De ces additions continuelles sont nées tant de contradictions énormes qui s'y trouvent à tous momens; parce qu'à mesure que les vûës de l'Imposteur varioient, il étoit obligé à forger ou à changer les nouvelles révelations. Et comme elles étoient enfin devenuës

ſi ſenſibles qu'on ne pouvoit pas les voir ſans que le bon ſens ſe révoltât contre des principes ſi diſcordans : Cela a forcé ſes Sectateurs à retrancher toutes les contradictions les plus groſſieres, & qui n'admettoient point de réponſe. [a] Delà vient qu'ils en comptent juſques à 150. d'effaçables dans l'Alcoran : moyen le plus ſûr qu'on pût trouver pour ſe tirer de ce honteux embarras, mais non pas le plus honorable pour l'Inventeur d'une ſi mauvaiſe compilation.

[a] Joann. Andreas. Guadagnol. Tract. 2. cap. 7. Sect. 3.

Mahomet paroiſſoit plus porté d'inclination pour les Juifs que pour les Chrétiens, au commencement de ſon Impoſture : & ſembloit même les avoir plus imité que les autres dans ce qu'il publioit alors de ſa nouvelle Doctrine. Mais depuis ſon établiſſement à

Medine il devint pour eux ennemi irreconciliable, & les traita dans toutes ses guerres avec plus d'inhumanité que tous les autres.

Il eut toûjours pour les Chrétiens la douceur qu'on pouvoit attendre d'un Barbare, leur accordant des compositions favorables dans les occasions. [a] La maxime generale qu'il inspiroit à ses Sectateurs, étoit de combattre pour leur religion. Et il ne proposoit jamais aux peuples qu'il subjuguoit, que ces deux conditions, ou d'embrasser sa Doctrine, ou de luy payer un tribut. Ceux qui suivoient le premier parti, joüissoient d'abord des mêmes privileges que les anciens Musulmans : & les seconds, du seul benefice de protection, en leurs personnes & en leurs biens ; avec un libre

[a] Alcor. c. 4. 9. &c. Disputatio Christiani. cap. 8. Richard. Confut. c. 1. 6. 7. 10. Cantacuz. Orat. 1. Sect. 11.

éxercice de leur religion, qui étoit le prétexte du tribut qu'on éxigeoit d'eux. Mais s'il se trouvoit quelqu'un qui refusât la paix, sans accepter une de ces deux conditions, il étoit sans rémission passé au fil de l'épée. Et cette dure Loy a toûjours été observée depuis dans tous les Etats où domine la religion de ce méchant Homme.

Peu de gens s'attacherent d'abord à luy, & il conquit alors presque tous ceux qui prirent son parti. Mais quand ses premiers progrés l'eurent fait redouter, Chrétiens, Juifs, Payens, tous se soûmirent; & chacun s'empressoit à devenir son Tributaire. L'on a à ce sujet publié dans ce siecle un écrit Arabe qui a pour titre, *Ancienne capitulation des Chrétiens du Levant avec Mahomet*, qu'on dit avoir été tirée du Mont-

Carmel en Palestine, puis apportée en France, & mise ensuite dans la Bibliotheque du Roy. La premiere Edition en fut faite à Paris par Gabriel Sionita; & la seconde à Rostoc par Fabricius. Mr. Ricault l'a mise depuis en Anglois, & publiée dans son Histoire du présent Empire Otthoman. Mais [a] Grotius regarde cette piece comme un ouvrage supposé & honteux aux Chrêtiens, & je suis volontiers de son sentiment. Car elle a pour date la quatriéme année de l'*Hegyre*, dans laquelle Mahomet n'étoit pas encore parvenu à un degré de puissance qui dût luy faire tenir un langage si hautain; ni engager personne à se mettre sous sa protection. Il y avoit trop peu de têms qu'il avoit été vaincu à la bataille d'*Ohud*; & il étoit

[a] Epist. ad Gallos.

impoſſible même qu'il eût déja pû réparer la perte qu'il y avoit faite.

Mais il y a une autre circonſtance qui prouve manifeſtement que ce prétendu traité eſt un ouvrage ſuppoſé. C'eſt qu'il fait *Mohavias*, fils d'*Abu-Sophian*, Secretaire de Mahomet lors de cette Capitulation, quoy que le pere & le fils fuſſent alors en guerre contre l'Impoſteur ; & qu'ils n'ayent tous deux que quatre ans aprés, ſçavoir à la priſe de la Mecque, embraſſé ſon parti pour ſauver leurs vies.

Quoy-qu'il en ſoit de la verité ou de la ſuppoſition de cet Ouvrage, il eſt conſtant que les Chrêtiens obtinrent de luy des conditions moins dures que les autres Tributaires, & qu'encore à preſent ils ne ſont pas ſi opprimez qu'eux. Ce qui vient

vient peut-être d'une croyance qu'ils ont, qu'entre toutes les differentes Religions tolerées dans ce vaste Empire, il n'y en a point aprés la leur de meilleure que la Chrétienne.

Comme Mahomet admettoit le Vieux & le Nouveau Testament, il prétendoit aussi prouver sa Mission par l'un & par l'autre : abusant insolemment de divers passages de l'Ecriture sainte, qu'il appliquoit à sa Doctrine. Un de ceux qu'il croyoit pouvoir le plus interpreter à son avantage se lit au 33me Chapitre du Deuteronome, v. 2. *Le Seigneur est venu de Sinaï, & s'est levé pour nous de Seïr. Il a parû sur la montagne de Pharan, & est venu avec dix mille Saints : & une Loy redoutable sortoit de sa main droite* : [a] Car il vouloit que ces paroles signi-

[a] Sharestani. Saffiodinus. Pocock. Specim. p. 183.

fiassent, que comme la Loy étoit venuë sur le *Sina* à Moïse, l'Evangile à JESUS-CHRIST dans Jerusalem; qu'ainsi l'Alcoran luy avoit été apporté à la Mecque par une voye surnaturelle: de maniere que par *Seïr*, il entendoit les montagnes de Jerusalem, sur lesquelles JESUS-CHRIST étoit apparu, & par *Pharan* celles de la Mecque, où luy-même s'étoit récemment manifesté. [a] Ce Commentaire s'accordoit assez mal avec la Geographie; *Pharan* étant une Ville de l'Arabie Pétrée, proche de la mer Rouge vers le fond du Golfe, assez voisine des frontieres d'Egypte & de Palestine, & éloignée de la Mecque d'environ cinq cent milles; mais Mahomet n'examinoit pas les choses avec tant de précision.

[a] Ptolomée.

[a] Au reste *Pharan* étoit autrefois un Siege Episcopal, Suffragant du Patriarchat de Jerusalem, [b] que Theodore un de ses Evêques a plus fait connoître par les erreurs des *Monothelites*, qu'il publia le premier dans ses Ecrits, qu'elle ne l'auroit été sans cela. [c] On la nomme à present *Fara*, & c'est d'elle que ses Deserts qui regnent depuis cette Ville jusqu'aux confins de la Palestine ont été nommez *les Deserts de Pharan*, & que l'Ecriture sainte appelle aussi les montagnes d'alentour, *les Montagnes de Pharan*, qui sont les mêmes où Moïse, quelque tems avant sa mort, réïtera la Loy de Dieu au Peuple d'Israël, ce qui a donné lieu à l'allusion du Psalmiste dans le passage cy-dessus allegué.

Le second Texte de la Bible, où Mahomet disoit qu'il étoit

[a] Geographia Sacra Caroli à S. Paulo. p. 317.

[b] Acta Concil. Lateran. sub Martino Papa.

[c] Carolus à S. Paulo ubi supra. Geogr. Nubiens. Clim. 3. p. 3.

parlé de luy, ou plûtôt de ſon Alcoran, eſt au Pſeaume 50me v. 2. *C'eſt en Sion que Dieu a montré l'excellente beauté*, ou ſelon la Verſion Syriaque, *Sa Couronne de gloire hors de Sion*, ce que quelque Verſion Arabe a exprimé par ces deux mots, *échilan mahmudan*, qui veulent dire *honorable Couronne* : & ce qui a donné lieu au Mahometans de lire ainſi ce verſet. *Dieu a fait voir la Couronne de Mahomet hors de Sion.*

Le troiſiéme eſt tiré du Chapitre 21. d'Iſaïe v. 7. où on lit ces paroles. *Il vit un Chariot avec deux hommes à cheval, un Chariot d'Aſnes & un de Chameaux*, ce que l'ancienne Vulgate a traduit, *& vidit currum duorum equitum, aſcenſorem aſini, & aſcenſorem cameli*, c'eſt-à-dire, il vit le Chariot de deux Cavaliers, dont l'un montoit un Aſne, &

l'autre un Chameau. Par le premier de ces Cavaliers, les Musulmans entendent JESUS-CHRIST, qui entra à Jerusalem monté sur une Asnesse : & par le second, Mahomet, parce que c'est la coûtume des Arabes de se servir de Chameaux.

Le quatriéme, qu'ils profanent avec le plus d'impiété, est celuy du 16me Chapitre de Saint Jean, v. 7. ou le Fils de Dieu dit de luy-même : *Si je ne m'en vas, le Consolateur ne viendra point à vous, mais si je m'en vas, je vous l'envoyeray.* Car par le Consolateur, ils entendent Mahomet : d'où vient qu'un des Epithetes qu'ils luy donnent en leur Langue, répond à celuy de *Paraclet*, qui est le terme Grec employé dans l'Original du Nouveau Testament, que nos Interpretes ont rendu par

celuy de Consolateur. Non contens de ce blasphême, ils y ajoûtent la calomnie, soûtenant que dans ce passage & en plusieurs autres de l'Evangile, le nom de Mahomet y étoit expressément marqué; mais que les Chrêtiens l'ont effacé, & partant corrompu les divines Ecritures. [a] Ils assurent même qu'il se trouve encore aujourd'huy à Paris un Exemplaire non falsifié, dans lequel la venuë de Mahomet est prédite en divers endroits, & son nom positivement exprimé.

[a] Pocock. Specim. Hist. Arab. pag. 186.

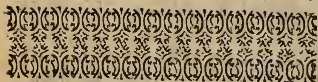
Voilà à quoy les Mahometans ont recours pour justifier les hardis mensonges de leur Prophete, qui a osé dire au soixante & uniéme Chapitre de son Alcoran, intitulé le Chapitre des Batailles; *Souvenez-vous que* JESUS *Fils de* MARIE

dit aux Enfans d'Israël, Je suis le Messager de Dieu, qui m'a envoyé pour confirmer le Vieux Testament, & vous declarer qu'il viendra un Prophete aprés moy, qui aura nom Mahomet.

De pareilles gloses n'ont pas besoin de réponses; & il suffit de les rapporter pour les refuter. Ce que l'on peut dire, c'est que s'ils n'ont pas d'autres preuves dans le Vieux Testament que celles que nous avons rapportées, il faut reconnoître en cela la difference qu'il y a entre la verité & l'imposture; & avouër, que comme la premiere se soûtient par elle-même, l'autre porte avec elle les armes dont on la doit combattre. Mais ce qui doit en cette occasion donner lieu à nôtre étonnement, c'est ce secret impenetrable de la Providence, qui souffre que cette même

Verité que la Sageſſe éternelle eſt venuë apprendre aux hommes, ſe renferme dans des bornes ſi étroites; cependant qu'une Religion ſi monſtrueuſe ſe répand avec tant de ſuccés dans les trois plus conſiderables parties du monde; & ſe fait recevoir avec autant de facilité, que la veritable a trouvé d'obſtacles dans ſon établiſſement.

Fin de la Vie de Mahomet.



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE,

CONTENANT

DIVERSES CIRCONSTANCES de la Vie des Auteurs citez dans la Vie de Mahomet ; le tems où ils ont vêcu, & le caractere de leurs Ecrits.

AUTEURS ARABES.

ABUL-FARAGE étoit Medecin à *Malatia* dans la basse Armenie, Chrêtien de Religion, mais de la Secte des *Jacobites*. Il est également estimé dans l'Orient des Chrêtiens & des Mahometans. Son Histoire des *Dynasties* comprend tout le tems qui s'est écoulé depuis la Création du Monde

jusqu'à l'An de JESUS-CHRIST 1284. Cet Ouvrage fut publié à *Oxford* en 1663. avec la version Latine qu'en fit le Docteur *Pocock*. L'Auteur fleurissoit à peu prés dans le tems où finit son Histoire. Son nom entier est *Grégoire Ebn-Hacim Abul-Faraghi.*

Abul-Feda s'aquit une grande réputation au Levant, par deux Ouvrages célébres de sa façon. L'un est une *Description Geographique du Monde*, selon la Methode de *Ptolemée*; & l'autre une Histoire generale, qui a pour titre, *Abregé de l'Histoire des Nations*. Il nâquit l'an 1273. & finit sa Geographie en 1321. Vingt ans aprés il fut élevé à la Souveraineté d'*Hamah* en Syrie, ce qui fit qu'on l'appella depuis, *Shaab-Hamah*, c'est-à-dire *Prince d'Hamah*. Il mourut en 1345. âgé de soixante & douze ans, aprés trois

ans, deux mois, & treize jours de Regne. Il étoit Turc d'origine, & de l'illustre Maison de *Jobida*, dont étoit le fameux *Saladin* Sultan d'Egypte. Il s'appelloit dans toute l'étenduë de son nom, *Ismaël Ebn-Ali*, *Al Melec*, *Al Moaïgad Amaddoddin Abul Feda*. *Ecchelensis* le cite sous le nom d'*Ismaël-Shiahinshiah*.

Abunazar tres-souvent cité par *Hottinger* fut une espece de faiseur de Legendes chez les Arabes.

Le Livre qui a pour titre *Agar*, est selon *Guadagnol* dans une haute estime parmi les Mahometans. On y trouve la Vie & la Mort de Mahomet. *Jean André* s'en est souvent servi sous le nom d'*Azaer*. *Belon* a fait la même chose dans le troisiéme Livre de ses *Observations*. *Guadagnol*, qui avoit un

Exemplaire de cet Ouvrage, l'appelle *le Livre Agar*. Il en a tiré une grande partie des Objections qu'il a faites contre la vie & la conduite de l'Imposteur.

Ahmed Ebn-Edris est un Ecrivain Arabe qui a composé une Apologie pour la Religion Mahometane, contre les Chrêtiens & les Juifs.

Ahmed Ebn-Yuseph Historien, fleurissoit apparemment l'an 1599. puisqu'il finit son Histoire en ce tems-là.

Ahmed Ebn-Zin-Alabedin, homme de qualité d'*Hispahan* en *Perse*, vêquit dans l'autre siecle. Il écrivit contre la Religion Chrêtienne, en vûë de défendre la Mahometane, un des Livres le plus fin & le plus spirituel qu'on ait jamais écrit sur cette matiere : & qu'il publia à l'occasion que je vas dire.

Ecbar Grand Mogol, Ayeul d'*Aurangzeb*, qui regne aujourd'huy aux *Indes*, poussé par une raison d'Etat, parut vouloir favoriser la Religion Chrêtienne : & écrivit en 1595. à *Matthias d'Albuquerque* Viceroy de Portugal aux Indes, pour le prier d'envoyer quelques Prêtres à sa Cour, qu'il tenoit à *Agra*. Cette demande fut incontinent accordée, & on fit partir pour cette Mission *Jerôme Xavier*, alors Recteur du College des Jesuites à *Goa*, avec *Emmanuel Pigneiro* & *Benedict de Gois*, deux membres de la même Societé. Ils furent reçûs du Grand Mogol avec beaucoup de civilitez; il leur fit même bâtir une Eglise à ses dépens, & leur accorda plusieurs privileges & immunitez, qui leur furent depuis confirmez par le Successeur de ce

Prince, qui mourut en 1604. *Xavier* sollicité par *Ecbar*, écrivit deux Livres en *Persan*, qui est la Langue de la Cour du Mogol. Le premier est l'*Histoire de* JESUS-CHRIST, composée de faits la plûpart fort douteux, & pas assez fondée sur l'Ecriture sainte. L'autre qui est intitulé le *Miroir de la Verité*, est une Apologie par laquelle l'Auteur justifie son premier Ouvrage, dont les Mahometans faisoient diverses railleries. Comme cette Vie de JESUS-CHRIST fut traduite du *Persan* en *Latin* en 1639. par le Docte *Loüis de Dieu*; j'y renvoye les Lecteurs curieux, afin qu'ils en jugent eux-mêmes. Je me contenteray de remarquer que *Xavier* la presenta à *Ecbar* en 1602. & que l'Apologie ne parut que deux ans aprés. Un des premiers qui lut cette der-

niere piece fut le celebre *Persan* dont j'ay rapporté le nom au commencement de cet Article. Comme il avoit également de l'esprit & de la ſcience, il ne tarda pas beaucoup à combattre ce ſecond Ouvrage, par un Livre auquel il donna pour titre *Le Miroir nettoyé*, dans lequel, profitant des fautes que *Xavier* avoit faites en s'éloignant un peu trop de la ſimplicité de l'Evangile, *en vûë d'attirer plus facilement au Chriſtianiſme ceux en faveur deſquels il écrivoit*, il trouva de quoy exercer ſes talens pour la Satyre. A peine ſon Livre fut publié, qu'il tomba entre les mains de la Congregation *de Propaganda fide*, à Rome, qui le jugea digne de réfutation. Elle nomma pour l'execution de ce deſſein *Bonaventure Malvaſia de Bologne*, Religieux de l'Ordre

de Saint François, qui donna en 1628. ſa réponſe au public, ſous ce titre : *Dilucidatio ſpeculi verum monſtrantis.*

Mais ſoit que ce Livre n'eût pas toute la perfection qu'on deſiroit ; ou qu'on jugeât l'abondance de droit neceſſaire ; la même Congregation ordonna à *Philippe Guadagnol* Religieux du même Ordre, de travailler ſur le même ſujet que ſon confrere. Il obeït, & compoſa un Livre nommé, *Apologia pro Religione Chriſtiana*, qui parut premierement en *Latin* à Rome en 1631. & puis en *Arabe* en 1637. par ordre de cette Compagnie, qui témoigna par-là l'eſtime qu'elle faiſoit du travail de ce docte Religieux. On en envoya grand nombre d'Exemplaires au Levant, afin d'attaquer le mal dans ſa ſource. Mais comme la plûpart des

raisons employées par *Guadagnol* sont prises de l'autorité des Papes & des Conciles, que les Infidéles ne reçoivent pas, il est à craindre que cet Ouvrage, bon en luy-même, n'ait pas fait tout le progrés qu'on en avoit esperé.

Al-Bochari fut un Ecrivain fameux par la compilation de la Loy Orale, ou des traditions de la Religion Mahometane. *Jean André & Belon* rapportent qu'il fut un des six Docteurs qui se trouverent à Damas, par ordre de leurs *Caliphes*; & qui fit le premier reciieil authentique de ces traditions qui composent *le Sonnah*: qui est une Pandecte divisée en trente Livres, & rangée sous différens titres, qui comprend tout ce qui a relation à la Loy & à la Religion des Turcs. C'est le Livre le plus ancien & le plus auto-

risé chez les Mahometans, aprés l'Alcoran. L'Auteur nâquit l'an 809. *à Bochara* en *Cowarasmie*, & mourut l'an 869.

Al-Coran, c'est-à-dire, *Livre qui doit être lû* ou *la Legende*, est la Bible des Mahometans. Ce nom est emprunté de l'Hebreu *Kara*, ou *Mikra*, dont la racine & la signification sont les mêmes qu'en Arabe Alcoran; & est le terme ordinaire dont les Juifs se servent pour designer le vieux Testament, tout ensemble, ou quelqu'une de ses parties. Les Mahometans à leur exemple, nomment aussi Alcoran une partie de leur Bible, & le tout *Al-Moshap*, qui veut dire *le Livre*. Ils l'appellent encore *Al-Furkan*, lors qu'ils le considerent au regard de sa division par chapitres, du verbe Arabe *Faraka*, qui de même que l'Hebreu *Pharak*, si-

gnifie diviser, separer. Il y a des Auteurs qui pretendent que ce Livre ait pris ce dernier nom du sujet de la doctrine qu'il contient, parce qu'il separe ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais.

Al-Fragani étoit un Astronome *de Fragana* en *Perse*, qui prit son nom du lieu de sa naissance. Son veritable nom étoit *Mohammed Ebn Katir*. Son Livre *des Elemens d'Astronomie* a été plusieurs fois imprimé en Europe, comme à Nuremberg en 1537. à Paris en 1546. à Francfort en Latin en 1590. avec les Notes de Christmannus, & enfin à Leyde en 1669. en Arabe & en Latin par Golius avec des Notes fort amples, & tres-utiles pour bien entendre la Geographie Orientale. L'Auteur fleurissoit sous le *Caliphe Al-Mamon*, qui mourut en 833.

Al-Gazali fut un fameux Philosophe *de Tusa en Perse*, qui a écrit en faveur de la Philosophie, & aussi pour la défense de sa Secte contre les Chrêtiens, les Juifs & les Payens. Celuy de ses ouvrages qui a le plus de rapport à l'Histoire de Mahomet, a pour titre *la destruction des Philosophes.* Il y combat *Al-Farabe*, *Avicenne*, & plusieurs autres Philosophes Arabes, qui tournoient en allegorie & en figure tout le sens litteral de la Loy de Mahomet, pour se debarasser sans doute des absurditez monstrueuses qu'elle renferme. Il les attaque vivement là-dessus, les accuse d'heresie, & les traitte de corrupteurs de la Foy & de la Religion. Son zêle pour sa cause luy a fait meriter le surnom de *Hoghatol Eslam Zaïnodim*, c'est-à-dire, *le Demonstrateur du Maho-*

metisme, & l'honneur de la Religion. Il nâquit l'an 1058. & mourut en 1112. Son vray nom étoit *Abu-Hamed Ebn Mohammed Al-Gazali Al-Tusi.*

Al-Jannabi est un Historien né à *Jannaba* ville de Perse qui n'est pas éloignée de Shiras. Son Histoire vient jusqu'à l'an 1588. Il y raconte le voyage qu'il fit en 1556. à la Mecque & à Medine, pour honorer la memoire de son Prophete. Il s'appelloit *Abu-Mohammed Mustapha Ebnol Saiyed Hasan al-Jannabi.*

Al-Kamus, qui signifie l'*Occean*, est un vaste Dictionnaire Arabe, ainsi appellé de son étenduë & de la multitude de ses mots. Il est l'ouvrage de *Mohammed Ebn Jaacub Ebn Mohammed al-Shirazi al-Firauzabadi.* Cet Auteur s'aquit par son érudition & son merite l'estime generale des Princes de son tems ; & sur tout d'*Is-*

maël Ebn-Abbas Roy d'*Yaman*, de *Bajazet* Empereur des Turcs, & de *Tamerlan* Roy des Tartares qui luy donna à une seule fois cinq mille pieces d'or. Il nâquit en Perse, l'an 1328. mais il passa la plus grande partie de sa vie à *Saana* dans le Royaume d'*Yaman*. Il acheva son Dictionnaire à la Mecque, & le dedia à *Ismaël Ebn Abbas*, qui l'avoit long-tems honoré de sa protection, & il mourut à *Zibit* en Arabie, l'an 1414. presque âgé de quatre-vingt-dix ans.

Al-Kodaï autre Historien, écrivit environ l'an de JESUS-CHRIST 1045. & mourut en 1062. Il s'appelloit *Abu-Abdollah Mohammed Ebn Salamah, Ebn Jaafar al-Kodaï*.

Al-Masudi est encore un Historien Arabe, qui a écrit une Histoire nommée *le Champ d'or*. Je n'ay pû découvrir par aucun

Auteur en quel tems il a vêcu. Il s'appelloit *Ali Ebn-Hosaï al-Masudi*. Il composa aussi un autre Livre Arabe, par lequel il entreprend de faire voir, que les Chrêtiens de Jerusalem usoient de fraude en allumant au soir de Pâques, des Cierges au Sepulcre de Nôtre-Seigneur. Pour bien entendre ce qui donna lieu à ce reproche, il faut sçavoir qu'il y avoit alors trois Lampes dans la Chapelle du saint Sepulcre, où l'on a accoûtumé de chanter l'Hymne de la Resurrection, à pareil jour qu'elle se fit. Et que par un petit artifice caché, ces Lampes semblent s'allumer d'elles-mêmes, comme si elles empruntoient leur lumiere d'un feu celeste, à la lueur duquel chacun s'éjoüissant comme d'un vray miracle, cherchoit d'y allumer son Cierge. Cet artifice au reste qui a duré

plusieurs siecles, donna lieu à l'Empereur Cantacuzene, trompé comme les autres par ce miracle apparent, de le citer dans la troisiéme Apologie pour la Religion Chrétienne, comme une preuve à laquelle les Mahometans se devoient rendre, & reconnoître la verité du Christianisme. Mais eux instruits de ce petit mistere, en revelerent la fausseté, & découvrirent enfin, que le Commandant de la place toleroit cette imposture, parce qu'il en partageoit les fruits avec le Patriarche de Jerusalem, qui étoit convenu avec luy de ne pas laisser tarir la source d'un abus si utile à l'un & à l'autre. Ainsi ce qui étoit pour les uns un objet de foy, ou pour mieux dire de crédulité, étoit aux autres une matiere de scandale & de mépris. C'étoit donc là une

des choses que le *Masudi* attaquoit le plus vivement, & d'où il prenoit occasion de traiter les Chrêtiens de fourbes & d'imposteurs. Et il ne fut pas le seul à se récrier contre cette fraude honteuse. *Ahmet Ebn Edris*, & bien d'autres qui ont écrit contre nôtre Religion, ont tourné en ridicule ce faux miracle que le bon *Cantacuzene* défendoit avec tant d'ardeur. *Almanzor-Hakem-Beamrilla Caliphe d'Egypte* en 1007. fut si indigné de cette lâche action, qu'il condamna l'Eglise où elle se commettoit, à être démolie & rasée jusques aux fondemens. Et elle ne fut rebâtie depuis par l'Empereur de Constantinople, qu'au prix de cinq mille Captifs Mahometans qu'il rendit sans rançon à ce Prince, à la charge qu'il luy accorderoit la permission de rétablir l'Edifice abattu. De-là

vient que ce même preſtige dure encore aujourd'huy, & fait le ſujet des railleries des Turcs, comme on le peut voir dans la Relation que feu Mr Thevenot a fait de ce faux miracle auquel il aſſiſta une fois. Premiere part. de ſes Voyages. livre 2. chap. 43.

Al-Moſtatraf eſt le nom d'un Livre Arabe composé par un Auteur anonyme.

Al-Motarrezi eſt l'Auteur du Livre intitulé *Mogreb*. Son nom eſt *Nazir Ebn Abil-Makarem Abul-Phatah Al-Mottarrezi* Il nâquit l'an 1143. & mourut en 1213. Il étoit de la Secte de *Motalazi* Tailleur de profeſſion, au moins je le conjecture, parce que ſon dernier nom *Al-Motarrezi*, deſigne en Arabe une perſonne de ce métier-là.

Aſſamaël eſt un Livre que Jean André & Guadagnol citent ſouvent.

Bidawi eſt un des plus celebres Commentateurs de l'Alcoran. Il s'appelloit *Naſeroddim Abdolah Ebn Omar al-Bidawi.* Il mourut en 1213. Ce qu'il y a de meilleur dans ſon Commentaire eſt pris en partie de *Zamachſhari.*

Kazwini eſt un Ecrivain Arabe qui a tiré ſon nom de la ville de *Kaſwin.* J'ignore le tems où il a vêcu, je ſçay ſeulement qu'il ſe nommoit *Zacharias Ebn Mohammed Ebn Mahmud al-Kaſwini.*

Le Dialogue de Mahomet avec *Abdollah Ebn Salem* eſt écrit en Arabe, & contient une grande partie des extravagances de ſa Secte en forme de Dialogue entre luy & ce Juf, le principal Miniſtre de Mahomet au regard de ſon impoſture. *Hermannus Dalmata* l'ayant le premier traduit en Latin, on joignit ſa verſion à l'Alcoran

Latin, que *Bibliander* fit imprimer au siecle passé.

La dispute du Chrétien contre un *Sarrazin* touchant la Loy de Mahomet, a été composée en Arabe par un Officier Chrêtien d'un Roy des Sarrazins; & envoyée à un Mahometan de ses amis, Officier dans la même Cour. Elle contient une exacte refutation du Mahometisme.

Pierre ce fameux Abbé de Cluny, qui fleurissoit en 1130. engagea Pierre de Tolede à la traduire en Latin. Vincent de Beauvais dans son *Miroir Historial* en a inseré l'abregé au 24me. Livre, lequel on a imprimé avec l'Alcoran Latin de *Bibliander*.

Elmacin est un Historien Chrêtien, dont l'Histoire commence par la création du monde, & finit l'an 1118. de Jesus-Christ. *Erpenius* en 1625. en a

fait imprimer la 2. partie sous le titre d'*Histoire des Sarrazins*, laquelle commence à la naissance du Mahometisme. Cet *Elmacin* étoit fils de *Yaser al-Amid*, qui fut Secretaire du département de la guerre sous les Sultans d'Egypte, & de l'illustre maison de *Jobida*. Son pere étant mort aprés avoir exercé quarante-cinq ans cette charge, en laissa la survivance à son fils, qui luy succeda en 1238. Il se nommoit *George Ebn Amid*, mais son érudition singuliére luy fit mériter la qualité de, *Al-Shaich al-Rajis al-Macin*, c'est-à-dire de premier Docteur *veritablement sçavant*. *Erpenius* le faisant imprimer préfera le nom d'*Almacin* aux autres, & le fit connoître en Europe sous ce dernier nom qu'il a prononcé *Elmacin*. Car ailleurs on le cite d'ordinaire sous celuy de *Ebn Amid*.

Ebno'l-Athir eſt un Auteur Mahometan, qui avoit un nom d'une longueur étonnante : car il s'appelloit *Abuſſaadat al Mobarac Ebn Mohammed al Shaibani Ebno'l-Athir al-Jazari Magdoddin.* Il nâquit l'an 1149. & mourut en 1209.

Ali Ebno'l-Athir, frere du précedent, ſe nommoit *Abul Haſan Ali Ebn-Mohammed al Shaibani Ebno'l-Athir al Jazari. Ezzoddin.* Il étoit né en 1160. & mourut en 1232. Son Hiſtoire qui commence à la naiſſance du monde, & finit à l'an 1230. eſt intitulée, *Le Chameau.*

Ebno'l-Kaſſaï eſt Auteur du Livre nommé *Taarifât*, qui eſt une *Nomenclature* de divers termes Arabes dont ſe ſervent les Philoſophes, les Juriſconſultes, les Theologiens, & en general tous les Doctes Arabes.

Ebn-Phares mort l'an 1000. eſt un Auteur Mahometan.

Eutichius Chrêtien, de la Secte des *Melchites*, ſe nomme en ſa Langue *Said-Ebn-Batrik*. Il nâquit au *Caire* en Egypte l'an 876. & s'aquit depuis une grande réputation dans l'Art de guerir les maladies. Les Mahometans le mettent au nombre des plus célébres Medecins de ſon tems. Malgré une eſtime ſi generale dans ſa profeſſion, il la quitta pour s'attacher à une Science plus ſublime, qui eſt la Theologie.

On peut préſumer qu'il n'y fit pas de médiocres progrés, puiſque ceux de ſa Secte le jugerent digne de la qualité de Patriarche d'Alexandrie l'an 933. ne reconnoiſſant point celuy qui y étoit de la part des Orthodoxes. Promû à cette dignité, il prit le nom d'*Eutichius*.

Mais ſon malheur voulut qu'il trouvât des chagrins dans ſon élevation même. Car le peuple par les ſuffrages duquel il y étoit parvenu, ſe dégoûtant de ce grand homme, le croiſa dans tous ſes deſſeins, & luy ſuſcita mille tribulations, qui ne finirent que par ſa mort, arrivée en 945. Ses Annales de l'Egliſe d'Alexandrie furent publiées à *Oxford* l'an 1656. en *Arabe* & en *Latin* par les ſoins du Docteur *Pocock*. Le fameux *Selden*, qui avoit autant d'amitié pour les Sciences qu'elles luy ont fait d'honneur, fit les frais de cette Edition; & c'eſt ce qu'on a voulu inſinuer dans le titre de la premiere page, par ces mots, *Joanne Seldeno Chorago*: par alluſion aux anciennes Comedies, où le *Choragus* étoit celuy qui faiſoit les dépenſes neceſſaires à chaque Scene.

Scene. Ainſi la modeſtie de l'Auteur découvrit au frontiſpice du Livre les ſentimens de ſa gratitude pour ſon bienfacteur, préferant dans cette occaſion les devoirs de la reconnoiſſance à cette vaine gloire ſi naturelle aux Auteurs. Une action ſi modeſte ne fut pas d'abord entendûë par tous les Lecteurs, dont pluſieurs crûrent que cela ſignifioit que *Selden* avoit commencé la Traduction d'*Eutichius*, & que le Docteur *Pocock* l'avoit achevée. Mais il eſt conſtant que l'honneur tout entier en eſt dû à celuy-cy, qui n'eût beſoin d'aucun ſecours dans la partie du travail qui regardoit la Science, mais ſeulement pour ce qui concernoit la dépenſe, qui excedoit les facultez de l'Interprete, & à laquelle *Selden* fournit par une genereuſe in-

clination à faire fleurir les Lettres. Il est bien vray que *Selden*, irrité de la Censure *que la Cour de la grande Commission* avoit faite de son Livre *Of the tithes*, c'est-à-dire, *des Dixmes:* voulant s'en vanger sur les Evêques Anglois, avoit déja publié quelques feüilles d'*Eutichius* avec une version Latine, dans lesquelles ce *Levantin* semble insinuer que l'Episcopat est plus récent que ne le croyent ceux qui tiennent pour la Hierarchie; mais il fit tant de bevûës dans la Traduction de ce fragment, qu'il est facile de juger que *Pocock* n'en tira nul secours.

Le Livre Arabe qui traite de la naissance & de l'éducation de Mahomet est fade & ridicule. Il a pourtant été traduit en Latin par *Hermannus Dalmata*, & imprimé avec l'Alcoran Latin de *Bibliander.*

Le Livre intitulé *Geographia Nubiensis* a reçû ce nom de *Sionita* & de *Hesronita*, qui le publierent en Latin, avec un *Appendix*, ou Supplément Geographique en 1619. Mais cet Ouvrage n'est que l'abregé d'un plus ample & d'un meilleur, que composa *Sharif al Adrisi* par l'ordre de Roger II. Roy de Sicile, pour servir de Commentaire au Globe Terrestre que fit faire ce Prince, dont la matiere étoit d'argent, & la grosseur extraordinaire. L'Auteur acheva cet Ouvrage l'an 1153. & l'intitula *Ketab-Roger*, c'est-à-dire, *le Livre de Roger*, pour marquer qu'il étoit composé par son ordre. Au reste cet Ecrivain étoit d'une Race illustre, puisqu'il descendoit de celle de Mahomet. Et c'est pour cette raison qu'il prit le nom de *Sharif*, qui signifie *une*

personne de Race noble, & particulierement quand elle est de celle du faux Prophete. Il tiroit encore son origine de l'ancienne Famille des *Adrisides*, qui avoient regné dans l'Afrique, d'où vient qu'il prenoit aussi le nom d'*al Adrisi*, c'est-à-dire de la Maison d'*Adris*. Voicy tous les noms & sur-noms dont on l'appelloit. *Abu Abdollah-Mohammed, Ebn-Mohammed, Ebn-Adris-Amiro'l-Muminim*. J'oubliois à dire que le Docteur *Pocock* avoit une belle copie de l'Ouvrage d'*Adrisi* parmi ses MSS. Arabes.

George Moine, Abbé du Monastere de Saint Simeon, a écrit un Livre pour la défense de la Religion Chrêtienne contre les Mahometans, il prit occasion de le publier, d'une dispute qu'il eût avec trois Musulmans, dont le principal Interlocuteur étoit *Abusalama Ebn-Saar-Of-Mosul*.

Jauhari, Turc de naissance, est le nom de celuy qui est l'Auteur de ce beau Dictionnaire Arabe, intitulé *Al Sahah.* Il s'appelloit plus au long, *Abu-Naser-Ismaël Ebn-Hammad al Jauhari.* Il mourut l'an 1007. Son Dictionnaire tient le premier lieu aprés *Kamus*, pour l'intelligence de la Langue Arabe. *Golius* a pris de celuy-là une bonne partie du sien.

Jalalani ou *les deux Jalals*, sont deux Auteurs du même nom, qui ont travaillé l'un aprés l'autre à un même Commentaire assez court sur l'Alcoran. Le premier, mort en 1466. le commença, & le second l'acheva. Celuy-là se nommoit *Jalal-OddinMohammed Ebn-Ahmed al Mahalli*: & celuy-cy *Jalal-Oddin Abdorrahman al Osynti.* Ce dernier est aussi l'Auteur d'une Histoire connuë sous le titre de *Mezhar.*

Le *Shareſtani* eſt un Ecrivain Scholaſtique, Mahometan de Religion, né à *Shareſtan* en 1074. & mort en 1154.

Saffioddin eſt Auteur d'un Lexicon Geographique écrit en Arabe.

Zamachshari eſt celuy d'*Al-Ceshaf*, qui eſt un ample Commentaire ſur l'Alcoran, & que les Mahometans regardent comme un Ouvrage incomparable en ce genre. Il s'appelloit *Abul Kaſem-Mohammed Ebn-Omar, Ebn-Mohammed al Chowaraſmi al Zamachshari.* Il nâquit à *Zamachshari* ville de la *Chowaraſmie en* 1074. & mourut en 1143.

AUTEURS HEBREUX *& Caldaïques.*

LA Paraphraſe Caldaïque eſt une interprétation du

Vieux Teſtament en cette Langue. Celles d'*Onkelos* ſur le Pentateuque, & de *Jonathan* ſur les Prophetes, ont été faites avant le tems de JESUS-CHRIST, au moins c'eſt le ſentiment des Juifs. Pour celles qui ſont ſur les autres parties de l'Ecriture ſainte, auſſi-bien que celle qui porte le nom de *Jonathan* ſur le Livre de la Loy, ſont l'Ouvrage de quelques Juifs plus modernes. *Rabbi Joſeph l'Aveugle* eſt Auteur de la Paraphraſe ſur Job, les Pſeaumes & les Proverbes.

Sepher Cozri eſt un Livre écrit par Dialogues entre un Juif & le Roy de *Cozari*; ce qui a donné lieu au titre qu'il porte de *Sepher Cozri*, *Goſri* ou *Cozari*, c'eſt-à-dire, *le Livre de Cozar.* L'Auteur eſt un Juif Eſpagnol nommé *Rabbi Juda Levita.* Il écrivit cet Ouvrage en Arabe,

environ l'an 1140. & il fut depuis traduit en Hebreu par *Rabbi Judah Ebn-Tibbon*; & c'eſt cette Traduction que *Buxtorf* publia en 1660. avec une Verſion Latine.

Rabbi David Kimki eſt un fameux Commentateur Juif du Vieux Teſtament. Il étoit Eſpagnol de naiſſance, fils de *Rabbi Joſeph Kimki*, & frere de *Rabbi Moſes Kimki*, deux perſonnages célébres pour leur érudition parmi les Juifs. *Rabbi David* ſurpaſſa pourtant l'un & l'autre, étant le meilleur Grammairien de ſon tems, comme il l'a fait voir par ſon Commentaire ſur le Vieux Teſtament. Admirable pour le ſens litteral; & par ſa Grammaire & ſon Dictionnaire Hebreu fort bons en leur genre.

Le premier de ces deux Livres eſt intitulé *Miclol*, & le

ſecond *Sepher Shorashim*, ou *Livre des Racines*. *Buxtorf* tira de l'un ſon *Theſaurus Linguæ Hebraïcæ*, & de l'autre ſon *Lexicon Linguæ Hebraïcæ*. L'Auteur fleuriſſoit vers l'an 1270.

Maimonides fut encore un Juif célébre. Son Livre appellé *Yad-Hachazachak* eſt le Digeſte de la Loy des Juifs ſelon le ſentiment des *Talmudiſtes*. L'autre intitulé *More Nevochim*, contient l'explication des mots, phraſes, métaphores, paraboles, allégories & autres difficultez qui ſe rencontrent dans le Vieux Teſtament. Il écrivit ce dernier en Arabe, traduit depuis en Hebreu par *Rabbi Samuel Ebn-Judah-Ebn-Tibbon*, & long-tems * aprés en Latin par *Buxtorf* en 1629. *Maimonides* étoit de *Cordouë* en Eſpagne, où il nâquit en 1131. ayant paſſé la plus grande par-

* Il y en a une ancienne Latine avant celle de Buxtorf.

tie de sa vie en Egypte, il en remporta le nom de *Moses Egyptius.* Il y mourut en 1208.

Mishnah est une collection de toutes les anciennes traditions Juïves, jusqu'au tems de *Rabbi Judah Hakkodish*, qui en fut le Compilateur, & qui vêquit vers le milieu du second siecle, du tems d'Antonin le Pieux. Ce Livre compose le Texte du *Talmud*, & le *Talmud* en est le Commentaire.

Pour ce qui est du *Talmud* de Jerusalem, il fut recueilli par des Juifs, habitans de la Judée environ trois cens ans aprés Jesus-Christ; & le *Babylonien* deux cens ans depuis celuy-cy, par d'autres qui demeuroient en Mésopotamie, au moins selon les Docteurs Juifs; car il y a plus d'apparence que ce dernier est plus récent, à en juger par diverses choses.

qu'il contient. Quoy-qu'il en soit, ces trois Ouvrages, avec les deux Paraphrases Caldaïques d'*Onkelos* & de *Jonathan*, sont aprés la Bible, les plus anciens Livres des Juifs, n'y ayant aucun de leurs autres Auteurs *Rabbiniques*, qui ait plus de sept cens ans, quelque antiquité que leurs partisans leur veüillent donner.

AUTEURS GRECS.

BARTHOLOMÆI EDESSENI *Confutatio Agareni*, est un Traité Grec contre le Mahometisme, que Mr le Moine Professeur à Leiden publia il y a quelques années parmi ses *Varia Sacra*. Il ne paroît point par cet Ouvrage en quel siecle l'Auteur a vêcu, ce qu'on en sçait, c'est qu'il étoit Moine à *Edesse* en Mésopotamie.

Le Livre de Cantacuzene contre la Secte Mahometane contient quatre Apologies pour la Religion Chrêtienne, & quatre Oraisons contre cette même Secte. L'Auteur de ces huit Discours avoit été Empereur de Constantinople,* mais ayant abdiqué l'an 1355. en faveur de *Jean Paléologue* son beau-fils ; il se retira dans un Monastere ; où *Meletius*, auparavant nommé *Achœmenid* le suivit, par reconnoissance pour ce Prince, qui l'avoit converti du Mahometisme à la Foy de JESUS-CHRIST. Ce fut dans cette retraite que *Cantacuzene* composa son Livre en faveur de son *Neophyte* pour répondre à *Sampsates* Persan d'*Hispahan*, qui sollicitoit par ses Lettres, *Meletius* à reprendre ses anciennes erreurs. *Il semble datter sa premiere Apologie de l'an* 1361. *lorsqu'il dit :*

* Cet endroit n'est pas exact.

A Domini Paſſione anni jam mille trecenti & ſexaginta elapſi ſunt.

Cedreni Compendium Hiſtoriarum eſt une Hiſtoire qui commence à la Création, & finit à l'an de JESUS-CHRIST 1057.

Confutatio Mahometis, eſt un Traité Grec d'un Auteur Anonyme, que Mr le Moine a publié dans ſes *Varia Sacra*.

* *Hierocles* qui fut d'abord Gouverneur de *Bithynie*, & enſuite d'*Egypte*, fut un des principaux Auteurs de la dixiéme perſecution. Et ne ſe bornant pas aux Conſeils qu'il donna là-deſſus aux Empereurs, il perſecuta luy-même avec la derniere rigueur les Chrêtiens qui habitoient dans l'étenduë de ſes deux Préfectures. Et

* Cet Auteur & le ſuivant ſont citez dans le Traité que Mr de Prideaux a joint à la Vie de Mahomet. On n'a pas voulu les ôter du Catalogue general, puiſqu'ils en ſont partie avec quelques autres.

comme s'il eût voulu convaincre par la raison ceux qui étoient victorieux des tourmens, il écrivit contr'eux deux Livres intitulez, λόγους φιλαλήθεις: où pour combler la mesure de son iniquité, il compare *Appollonius de Thiancé* avec JESUS-CHRIST, & entreprend de faire voir qu'ils ont eû une égale puissance à faire des miracles. *Eusebe de Cesarée* fit une réponse à *Hierocles*, qui se trouve avec ses autres Ouvrages. Pour celuy du Préfect est absolument perdu, à l'exception de quelques fragmens conservez dans son Antagoniste.

Phlegon le Trallien étoit Affranchi de l'Empereur *Adrien*. Il écrivit une Chronique, qu'il nomma l'*Histoire des Olimpiades*. Elle en comprenoit 229. dont la derniere alloit jusqu'à la 4me année d'*Antonin le Pieux*. Cette

Hiſtoire eſt perduë, & nous n'en avons que des fragmens, que ceux qui l'ont citée ont ſauvez du naufrage. *Euſebe* nous a conſervé dans ſa Chronique le paſſage, où cet Affranchy fait mention de l'Eclypſe du Soleil qui arriva lors du crucifiement de JESUS-CHRIST. *Origene* l'a auſſi cité en deux endroits, ſçavoir dans le 35me. Traité de Saint Matthieu, & dans le ſecond Livre contre Celſe.

Theophanes eſt un des Auteurs de l'Hiſtoire qu'on nomme *Byſantine.* Il a écrit une Hiſtoire Chronologique de l'Empire Romain, depuis l'an de JESUS-CHRIST 285. juſqu'à l'an 813. Il étoit homme de qualité, né à Conſtantinople en 758; & vêquit quelque tems à la Cour des Empereurs dans des Emplois honorables. A la fin

laſſé du tumulte du grand monde, il ſe retira dans un Monaſtere, & y prit l'Habit. Ce fut dans ſa ſolitude qu'il compoſa ſon Ouvrage. Il mourut en 815. dans une Iſle de *Samotrhace* Priſonnier & Martyr pour la défenſe des Images, dont il s'étoit hautement declaré le partiſan au ſecond Concile de Nicée.

Zonare, qui a donné le *Compendium Hiſtoriarum*, eſt encore un Hiſtorien *Byſantin*, dónt l'Ouvrage comprend depuis le commencement du monde juſqu'à la mort d'*Alexis Comnene*, Empereur de Conſtantinople, mort en 1118. qui eſt le tems où l'Auteur fleuriſſoit. Comme le précedent, aprés avoir vêcu long-tems à la Cour de ſes Princes, il ſe donna à l'Egliſe, à laquelle il ne rendit pas un ſervice médiocre, en publiant

ſon

ſon Commentaire ſur le Droit Canonique des Grecs.

Auteurs qui ont écrit en Latin & en Langues vulgaires.

ANASTASE, ſurnommé *le Bibliothécaire*, de ſa charge de Garde de la Bibliotheque des Papes, étoit Prêtre de l'Egliſe de Rome. Il a compoſé une Hiſtoire Eccleſiaſtique. Il vivoit vers l'an 870.

Bellon a fait des Remarques ſur les lieux & les choſes mémorables d'Aſie, elles furent imprimées en François en 1553. & enſuite en Latin en 1589.

Bochart né à Caën, où il fut depuis Miniſtre de ceux de la R. P. R. étoit de la Maiſon qui porte ce nom, & illuſtre par la Magiſtrature auſſi-bien que par les dignitez de l'Egliſe. Il a donné deux Ouvrages au Pu-

blic, qui ſont des monumens autentiques de ſon rare ſçavoir dans les Langues ſçavantes. L'un eſt intitulé *Phaleg*, qui traite des Colonies de tous les peuples du monde depuis la confuſion des Langues, & l'autre *Hierozoïcon*, où il explique tout ce qui regarde les Animaux dont il eſt parlé dans l'Ecriture ſainte

Busbecq Ambaſſadeur de Ferdinand I. à la Porte, écrivit de Conſtantinople à pluſieurs de ſes Amis des Lettres tres-doctes qu'on jugea dignes de l'impreſſion, & qui furent publiées ſous le titre ſimple de *Busbequii Epiſtolæ*.

Clenard, un des plus fameux Grammairiens de ſon ſiecle, eſt encore célébre par un volume d'Epîtres Latines qu'il écrivit de *Fez*, à des Sçavans de ſes Amis, ſur les Coûtumes

des Mahometans, & sur leur Religion. Il eut une amour si passionnée pour la Langue Arabique, que bien qu'il fût déja avancé en âge en 1540. il partit neanmoins exprés d'Espagne en ce tems-là pour l'aller apprendre dans l'Université de *Fez*, fameuse alors par les Sciences qui y fleurissoient. Aprés y avoir fait des progrés proportionnez à son genie & à son application, il revint à Grenade, où il mourut en arrivant.

Cribratio Alcorani. Nicolas de Cusa, un des plus sçavans hommes de son siecle, est l'Auteur de cet excellent Ouvrage. Il fut fait Cardinal du Titre de Saint Pierre aux Liens l'an 1448. & mourut en 1464. Il y a apparence que les Conquêtes des Turcs en Europe luy firent naître le dessein de laisser aux

Chrêtiens un Antidote contre le Mahometiſme, qui s'étendoit à proportion que leur Empire s'acroiſſoit. En effet il paroît par la Dédicace de ſon Livre, qu'il ne l'a composé qu'aprés que Conſtantinople fut tombé entre les mains des Infidéles, puiſqu'il l'adreſſe au Pape Pie II. qui ne fut élevé au Pontificat, que trois ans aprés que cette grande Ville eût été ſubjuguée par les Turcs.

Abrahami Ecchelenſis Hiſtoria Arabum, eſt un Ouvrage aſſez connu, auſſi-bien que le *Chronicon Orientale*, que le même Auteur a recueilli des Ecrivains Arabes. *Ecchelenſis* étoit *Maronite* du Mont-Liban en Syrie. * On le fit Profeſſeur aux Langues Orientales à Rome au College *de Propaganda Fide*. Il fut enſuite appellé en France

* Cet Article n'eſt pas exact.

l'an 1640. pour aider feü Mr le Jay, qui travailloit alors à sa *Polyglotte* : & il fut admis à Paris dans un employ semblable à celuy qu'il avoit auparavant à Rome. *Sionita* homme extrémement versé dans la connoissance des Langues Orientales, présidoit avant luy à l'Edition de cette fameuse Bible : mais ceux qui avoient la direction de ce laborïeux Ouvrage, aprés luy avoir donné divers chagrins, le congedierent, & mirent *Ecchelensis* en sa place. Le peu de capacité qu'on remarqua bien-tôt dans celuy-cy fit regreter l'autre ; & donna lieu à cette juste Censure d'un Docteur de Sorbonne, qui dit des corrections d'*Ecchelensis* : *Ibi peccatum est toties actum enormiter in apponendis vocabulis & apiculis, ut quod ibi primum interlegendum occurrerit, sum-*

mam ſapere videatur Tyronis alicujus oſcitantiam. Ce jugement peu avantageux à *Ecchelenſis* eſt neanmoins tres-certain, puiſqu'on ne ſçauroit s'empêcher de demeurer d'accord qu'il n'ait fait voir ſon ignorance & ſon inéxactitude dans tout ce qu'il a écrit.

Abrahami Ecchelenſis Eutichius Vindicatus, imprimé à Rome en 1661. eſt diviſé en deux parties, dont la premiere eſt contre les *Origines de l'Egliſe Patriarchale d'Alexandrie*, publiée par feu *Selden*; & la ſeconde contre l'*Hiſtoire Orientale d'Hottinger*. L'Auteur de cet Ouvrage paroît aſſez fin railleur, mais fort ignorant.

Golii Notæ ad Alfragani Elementa Aſtronomica, ſont extrémement utiles pour l'intelligence de la Geographie Orientale. Elles furent imprimées à Leyde en 1669.

Philippi Guadagnoli Apologia pro Christiana Religione contra Objectiones Ahmed Ebn-Zin-Alabedin. &c. On a parlé de ce Livre sur l'Article d'*Ahmed Ebn-Zin.*

Gentii Notæ ad Musladini Saadi Rosarium Politicum, furent imprimées à Amsterdam en 1651.

Hottingeri Historia Orientalis. Il y a deux Editions de ce Livre. La premiere est de l'an 1651. & la seconde beaucoup plus ample que l'autre, de 1660. *Hottinger* fut d'abord Professeur des Langues Orientales à *Zurich* en Suisse, puis à *Heidelberg*, d'où étant appellé à *Leyde* en la même qualité, il se noya malheureusement sur le Rhin, venant s'établir en cette Université. Il avoit aquis beaucoup de science à force de travail, mais comme il mourut jeune, & qu'il écrivit beaucoup en peu d'années, ses Li-

vres, quoy-que tres-utiles, ne ſont pas de la derniere exactitude.

Hiſtoria Miſcella, eſt l'Hiſtoire Romaine commencée par *Eutrope*, continuée par *Paul* Diacre, & achevée par *Landulphus Sagax*.

Joannes Andreas, *de Confuſione Secta Mahometanæ*, fut un *Alfaki*, ou Docteur de la Loy de Mahomet. Etant à Valence en Eſpagne en 1487. il ſe convertit à la Religion Chrêtienne, & fut admis depuis aux Ordres ſacrez. Pour réparer le mauvais uſage qu'il avoit fait auparavant de ſes lumieres, il écrivit en Eſpagnol contre cette même Secte qu'il avoit autrefois profeſſée. L'Ouvrage fut applaudi par tous les Chrêtiens quand on l'eût traduit en des Langues plus connuës que l'Eſpagnole. *Dominique de Gazula* le publia

publia en Italien l'an 1540. Et *Jean de Lauterbach* en fit une Verſion Latine ſur celle-là en 1595. que *Voëtius* fit imprimer à Utrect en 1656. Comme *Jean André* ſçavoit à fond la fauſſe Religion qu'il combattoit, il l'attaqua auſſi avec plus de force & de ſubtilité que tous ceux qui avoient travaillé ſur le même ſujet.

Etienne le Moine, cité pluſieurs fois dans la Vie de Mahomet que nous donnons au Pubic, étoit de Caen en Normardie. Il poſſedoit les belles Lettres, les Langues Orientales & la Critique. Il nous apprend dans ſes *Varia Sacra* qu'il avoit long-tems eû le deſſein de travailler ſur *Joſephe*, mais que les Anglois l'avoient prévenu. Ceux-cy au contraire prétendent qu'ils n'y ont donné leurs ſoins que lors qu'ils virent qu'il ne s'aquittoit

pas de ce qu'il leur avoit promis. Il ſemble même qu'ils ont ſujet de parler ainſi depuis la mort de Mr le Moine, dans le Cabinet duquel on n'a preſque rien trouvé qui marquât ſon deſſein ſur l'Hiſtorien en queſtion, ſoit qu'effectivement il n'y penſât plus depuis longtems, ou ſoit que ſes M S S. ayent été pillez aprés ſa mort, dans l'abſence de ſon frere qui eſt Docteur en Medecine à Londres. Si l'on n'eſperoit pas que le Docteur *Bernard* & le Docteur *Aldrige* continuëront ce qu'ils ont ſi-bien commencé ſur *Joſephe*, il faudroit avouër qu'il y auroit de la facilité pour cet Auteur qui n'a pû encore ſe voir commenter comme il le mérite: l'énorme Commentaire M S S. que *Samuël Petit* y a fait, & que j'ay parcouru à Oxford n'étant pas deſtiné à voir ja-

mais le jour. Car vray-semblablent peu de Libraires entreprendroient un si long Ouvrage farci de pages entieres de Rabbinage, dont la plûpart du tems on ne trouve pas la Version ; & qui d'ailleurs ne répond pas à ce qu'on devoit attendre de l'érudition de *Samuël Petit.* Pour revenir à Mr *le Moine* il a été prés de quinze ou seize ans Professeur à Leyde, où il est mort. Nous n'avons de luy que ses deux volumes de *Varia Sacra.* Le premier contient diverses pieces de l'Antiquité, dont quelques-unes avoient déja vû le jour, & les autres l'ont reçû de luy. Le second comprend des Remarques, ou plûtôt un Commentaire sur le précedent. Mais comme il n'y a ni distinction de Chapitres, ni table des Matieres, ce Livre est moins utile qu'il le de-

vroit être par son érudition singuliere, quoy-qu'il se trouve souvent hors de sa place.

Edoüard Pocock a été un fameux Professeur en Hebreu & en Arabe à Oxford. Son sçavoir & sa probité le rendirent un des ornemens de son siécle, & le firent estimer de tous ceux qui le connurent. Il nâquit en 1604. & mourut en 1691. au mois de Septembre au College de l'Eglise de Christ à Oxford. Dieu ayant recompensé sa vertu d'une longue vie, il en employa soixante ans entiers à l'étude, & à publier le fruit de ses heureux travaux. Le premier de ses Ouvrages fut l'Edition des quatre Epîtres Catholiques du Nouveau Testament en Syriaque, qu'il accompagna de Versions & de Notes. Il fut imprimé à Leyde en 1630. par les soins d'*Isaac*

Vossius, qui avoit fait amitié avec luy à Oxford pendant ses voyages. Son *Specimen Historiæ Arabicæ* que j'ay souvent cité dans la Vie de Mahomet, parut en 1650. La derniere de ses productions fut son *Commentaire Anglois sur Joël*, qu'il publia l'année de sa mort. Le *Specimen* est son chef-d'œuvre, & on peut dire sans trop le louër, que c'est la plus judicieuse, & la plus exacte collection des Auteurs Arabes que l'on ait vûë jusqu'icy sur la matiere qu'il traite.

Le Moine Richard dont nous avons un Livre sous le nom de *Confutatio Legis Saracenicæ*, étoit un Dominicain qui alla exprés à *Bagdad* l'an 1210. pour s'instruire à fond de la Religion Mahometane, & pour la refuter ensuite. Ce fut à son retour qu'il composa le docte

& judicieux Traité dont je parle. L'Empereur *Cantacuzene* souhaitant de le lire, le fit traduire en Grec par *Demetrius Cydonius*. Ce Prince ne tira pas un médiocre secours de cette Version, d'où il prit tout ce qu'il y a de meilleur dans les quatre Oraisons qu'il composa depuis contre la Religion Mahometane. *Bartholomæus Picenus* ayant connu le mérite de l'Ouvrage de *Richard*, en fit une Traduction Latine d'aprés le Grec, laquelle est imprimée avec l'Alcoran Latin de *Bibliander*. Toutes ces Versions ont peut-être causé selon la coûtume la perte de l'Original que nous n'avons plus. On doit demeurer d'accord que cet Ouvrage & celuy de *Jean André* sur le même sujet, ne reconnoissent rien de meilleur en ce genre, ni qui combatte

plus précisément les erreurs de Mahomet. Les autres Auteurs, faute de bien connoître la Doctrine qu'ils attaquoient, ont pris l'ombre pour le corps, & des bruits populaires pour des réalitez.

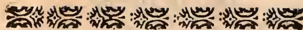
Roderic de Tolede dans son *Histoire des Arabes*, embrasse celle *des Sarrazins* depuis la naissance de Mahomet jusqu'à l'an 1150. Il étoit Archevêque de Tolede en Espagne, & assista au Concile de Latran de l'an 1215. Depuis le dixiéme Chapitre son Histoire parle particulierement des Sarrazins d'Espagne. Ce qu'il dit des autres n'est pas exact, & il mérite peu de foy.

Schicardi Tarich, seu Series Regum Persarum fut imprimé à Tubinge en 1628.

Vanini Athée de ce siecle trop connu, étoit Napolitain. Il

vint exprés en France à dessein d'y répandre ses sentimens pernicieux. Mais étant convaincu de son crime, il fut brûlé publiquement à Thoulouze par Arrêt du Parlement en 1619. La presence du supplice ne le rendit pas plus sage qu'auparavant; & il préfera la mort à une rétractation, soûtenant jusqu'au milieu des flâmes l'impiété qu'il avoit toute sa vie professée. Quelques années avant sa mort, il publia deux Livres, qui sous des titres spécieux, ne laissoient pas de cacher son poison, & de servir à ses desseins. Le premier a pour titre, *Æternæ Providentiæ Amphitheatrum*, & le second, *Dialogi de admirandis Naturæ.* Ils ont tous deux été imprimez à Lyon, l'un en 1615. & l'autre en 1616.

F I N.



TABLE

Des Matieres de la Vie de Mahomet.

Ee

M

T.

V.

Y.

Z.

NOMS

NOMS DES AUTEURS CITEZ dans la Vie de Mahomet, à qui l'on a joint le jugement de leurs Ouvrages, &c.

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion.

Page 8. l. 20. Hashem, *liſez* Abdol-Motallab.

P. 26. l. 3. pricipaux, *liſez* principaux.

P. 64. l. 19. *effacez* ou

P. 82. l. 16. l'Alhorak, *liſez* l'Alborak

P. 100. l. 22. Mahumetiſme, *liſez* Mahometiſme.

P. 313. l. 14. Pubic, *liſez* Public.

P. 313. Normardie, *liſez* Normandie.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Privilege du Roy donné à Paris le vingt-huit Septembre 1698. signé NOBLET; & scellé du grand Sceau de cire jaune, Il est permis à JEAN MUSIER Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer deux Livres; Sçavoir, un intitulé l'*Histoire de la Monarchie des Assiriens, des Perses, des Macedoniens & des Romains en abregé*; & l'autre, *La Vie de l'Imposteur Mahomet, recueillie des Auteurs Arabes, Persans, Hebreux, Caldaïques, Grecs & Latins*; & un *Abregé Chronologique qui marque le tems où ils ont vêcu, l'origine & le caractere de leurs Ecrits*, & ce pendant le tems de dix années; Avec défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer ou faire imprimer lesdits Livres sans le consentement de l'Exposant, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, amende arbitraire, & de tous dépens, dommages & interêts dudit Exposant, ainsi qu'il est

plus au long porté par lesdites Lettres de Privilege.

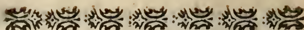
Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, conformément aux Reglemens. A Paris, le 5. Novembre 1698.

Signé, C. BALLARD, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la prémiére fois, le quinziéme Janvier 1699.

A PARIS,

De l'Imprimerie de JEAN MOREAU, ruë Galande, au coin de la ruë S. Julien, proche la Fontaine Saint Severin.



CATALOGUE

Des Livres imprimez en 1699. à Paris, chez JEAN MUSIER, *Marchand Libraire, ruë de Petit-Pont; à l'Image S. Antoine.*

NOuvelle Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à ce jour, in 12. 2. vol. 3. l. 12. s.

Summa Biblica, continens Sanctarum Scripturarum elementa, nempe Prolegomenicas de Hebræâ linguâ, de Veteris Sacrarum Scripturarum Interpretibus, de Origene, & de beato Hieronymo disputationes: necnon earumdem Scripturarum encomium, atque ad earum studium adhortationem: insuperque de illarum divinitate, authoritate, stylo, obscuritate, eloquentiâ, divisione, Auctoribus, & Canone Sermonem; ac de Septuaginta Interpretibus, & de Vvulgatâ editione tractatum. Auctore Ludovico Ferrando Advocato Parisiensi, in 12. 2. l.

Panegyriques pour les principales Festes de l'année, par Dom François le Tellier de Bellefons, Docteur & Professeur en Theologie, Prieur de Gassicourt de l'Ordre de Cluny, 12. 4. vol, 8. l.

Institution à la Coûtume de Paris, ou l'explication sommaire & perpetuelle de tous ses articles, suivant l'ordre des matieres, 12. 1. l. 10. s.

Le Marquis de *** Nouvelle Galante, 12. 1. l.

L'Histoire de la Monarchie des Assyriens, des

Perſes, desMacedoniens, & des Romains; in 12. 1. l. 5. ſ.

La Vie de l'Impoſteur Mahomet, recüeillie des Auteurs Arabes, Perſans, Hebreux, Chaldaïques, Grecs & Latins, & un Abregé Chronologique qui marque le tems où ils ont vêcu, & le caractere de leurs Ecrits. 12. 36. ſ.

Sermons, Homelies ſur l'Evangile, Entretiens ſur l'Epître, & Inſtructions Dogmatiques pour tous les Dimanches de l'année, par M. de Urin, in 8. 3. liv.

Conferences ſur l'Ordre naturel, & ſur l'Hiſtoire univerſelle, tenuës chaque ſemaine dans une Aſſemblée celebre, dediées à Monſeigneur le Maréchal Duc de Noailles, par M. Lelevel, Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire, in 12. 1. l. 16. ſ.

Les Beautez de l'ancienne Eloquence oppoſées aux affectations de la moderne, par M. de Boiſſimon, in 12. 1. l. 5. ſ.

Hominis Chriſtiani inſtitutio ; Auctore Joanne Malvault, in 12. 1. l.

Traduction de la Lettre d'Euſebe Romaie à Theophile François, ſur le culte des Saints inconnus, in 12. 16. ſ.

L'Art de ſe conſoler ſur les accidens de la vie & de la mort, in 12. 1. l.

Traité des Mouches à miel, ou les Regles pour les bien gouverner, & le moyen d'en tirer un profit conſiderable par la recolte de la cire & du miel : ſeconde édition augmentée de pluſieurs avis touchant les Vers à ſoye, in 12. 1. l.

La Comedie des Proverbes, Piece comique brochée, 4. ſ.

Histoire generale de tous les siecles de la nouvelle Loy, laquelle enseigne ce qui est arrivé de plus notable dans l'Eglise & dans le monde tous les jours de l'année, depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à present, composée par le R. P. David l'Enfant, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, in 12. 6. vol. 9. l.